

# RAPPORT

du service public  
de prévention et de gestion  
des déchets ménagers et assimilés  
du Smectom du Plantaurel

# 2022





# SOMMAIRE

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 / Le territoire desservi	5	4.2.3 Les emballages légers	39
<b>1.1 Territoire desservi</b>	<b>5</b>	<b>4.3 Les déchets végétaux collectés et évolution des tonnages</b>	<b>43</b>
1.1.1 Présentation du périmètre	5	<b>4.4 Les déchets occasionnels collectés en déchèteries et évolution des tonnages</b>	<b>46</b>
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service de traitement et du service de collectes	9	<b>4.5 Performance de collecte globale</b>	<b>48</b>
<b>1.2 Compétences</b>	<b>10</b>	Chapitre 5 / Le traitement des déchets : organisation	51
1.2.1 Répartition des compétences	10	<b>5.1 Origine des déchets</b>	<b>51</b>
Chapitre 2 / La prévention des déchets	11	<b>5.2 Localisation des unités de traitement existantes</b>	<b>51</b>
<b>2.1 Un PLPDMA adopté en 2022</b>	<b>11</b>	<b>5.3 Nature des traitements</b>	<b>52</b>
<b>2.2 Le service gestion de proximité des biodéchets</b>	<b>12</b>	5.3.1 Installation de stockage des déchets non dangereux	53
2.2.1 Élaboration d'un schéma territorial biodéchets	12	5.3.2 Plateforme de compostage	53
2.2.2 Le compostage individuel	13	5.3.3 Installation de stockage des déchets inertes	54
2.2.3 Le compostage partagé	13	Chapitre 6 / Le traitement des déchets : bilan	55
2.2.4 La prévention des déchets verts	14	<b>6.1 Capacité et tonnages traités</b>	<b>55</b>
<b>2.3 La sensibilisation des usagers et usagères</b>	<b>16</b>	6.1.1 Taux global de valorisation	55
2.3.1 Les opérations de distributions de bacs individuels	16	6.1.2 Capacité de stockage de l'ISDND de Berbiac	55
2.3.2 Les suivis qualité en collecte sélective	16	6.1.3 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage ISDND de Berbiac	56
2.3.3 Autres activités	17	<b>6.2 Capacité des installations</b>	<b>57</b>
2.3.4 Les zones de réemploi	17	6.2.1 Installation de stockage des déchets non dangereux	57
Chapitre 3 / La collecte des déchets : organisation	18	6.2.2 Installation de stockage de déchets inertes	59
<b>3.1 Précollecte</b>	<b>18</b>	6.2.3 Plateforme de déchets bois	60
<b>3.2 Population desservie et taux de variation annuel</b>	<b>20</b>	6.2.4 Plateforme de déchets verts de Varilhes	61
<b>3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire</b>	<b>23</b>	6.2.5 Centre de tri des emballages légers	63
<b>3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte</b>	<b>26</b>	6.2.6 L'activité d'Eco-Ordi 09	65
3.4.1 Spécification de la collecte	26	<b>6.3 Travaux réalisés sur nos installations</b>	<b>66</b>
3.4.2 Collecte porte à porte des emballages légers	27	6.3.1 Travaux issus des contrôles ICPE sur nos installations - Bilan 2022	66
3.4.3 Collecte porte à porte des encombrants	28	6.3.2 Autres travaux et études - Bilan 2022	68
3.4.4 Services de collecte pour les producteurs non ménagers	29	Chapitre 7 / L'emploi au Smetcom du Plantaurel	69
<b>3.5 Fréquence de collecte</b>	<b>29</b>	<b>7.1 Description de l'emploi au Smetcom du Plantaurel</b>	<b>69</b>
3.5.1 Jours et horaires de collectes	30	<b>7.2 Perspectives d'évolution pour l'emploi</b>	<b>70</b>
<b>3.6 Evolution de l'organisation de la collecte</b>	<b>30</b>	<b>7.3 Politique sociale</b>	<b>71</b>
Chapitre 4 / La collecte des déchets : bilan	32	<b>7.4 L'emploi au Centre de tri</b>	<b>71</b>
<b>4.1 Déchets résiduels collectés et évolution des tonnages</b>	<b>32</b>	<b>7.5 Hygiène et sécurité</b>	<b>72</b>
<b>4.2 Déchets recyclables collectés séparément et évolution des tonnages</b>	<b>35</b>		
4.2.1 Le verre	35		
4.2.2 Le papier	37		

7.5.1	Indicateurs liés aux accidents sur les installations	72
7.5.2	Taux de fréquence des accidents de service et de travail	73
7.5.3	Taux de gravité des accidents avec arrêt	74
7.5.4	Gestion des signalements de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	74

## LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

### Chapitre 8 / Budget, coût du service et financement 75

<b>8.1</b>	<b>Le coût aidé du service public</b>	<b>75</b>
<b>8.2</b>	<b>Le financement du service public</b>	<b>76</b>
<b>8.3</b>	<b>Les dépenses 2022</b>	<b>77</b>
8.3.1	Dépenses de fonctionnement	77
8.3.2	Recettes de fonctionnement	79
8.3.3	Résultats fonctionnement	80
8.3.4	Dépenses d'investissement	81
8.3.5	Recettes d'investissement	82
8.3.6	Résultats d'investissement	83
8.3.7	Budget annexe	84
8.3.8	Résultat budget annexe	84
8.3.9	Marchés publics 2022	85

### Chapitre 9 / Structure du coût 91

<b>9.1</b>	<b>La nature des charges</b>	<b>91</b>
<b>9.2</b>	<b>La nature des produits</b>	<b>92</b>
<b>9.3</b>	<b>Répartition des charges, des produits et du financement</b>	<b>96</b>

### Chapitre 10 / Coût des différents flux de déchets 97

<b>10.1</b>	<b>La part relative des flux dans le coût du service public</b>	<b>97</b>
<b>10.2</b>	<b>Coût des différents flux ramenés à la tonne</b>	<b>99</b>
<b>10.3</b>	<b>Coût des différents des flux ramenés à l'habitant</b>	<b>100</b>
<b>10.4</b>	<b>Couverture des charges par les produits par flux</b>	<b>101</b>

### Chapitre 11 / Evolution des coûts 103

<b>11.1</b>	<b>L'évolution des coûts tous flux confondus</b>	<b>103</b>
<b>11.2</b>	<b>L'évolution des coûts à la tonne et par flux</b>	<b>104</b>
<b>11.3</b>	<b>L'évolution des coûts par habitant·e et par flux</b>	<b>105</b>

# LES INDICATEURS TECHNIQUES

## Chapitre 1 / Le territoire desservi

### 1.1 > Territoire desservi

#### 1.1.1 > Présentation du territoire

##### **Un territoire hétérogène à dominante rurale**

Le territoire du Smectom s'étend sur une grande partie du département de l'Ariège. Il est marqué par une logique de métropolisation des secteurs de plaine au nord, des zones rurales et de montagne de faible densité de population avec une surreprésentation des petites communes isolées. Le territoire s'organise autour de vallées, se traduisant par une polarisation autour de petits bourgs d'équilibre. Par ailleurs, les effets de saison sont à prendre en compte dans les conditions de mobilité en hiver et la hausse des demandes en services liée à la fréquentation touristique.

Le Smectom du Plantaurel exerce sur ce territoire une double mission de service public : collecte et traitement des déchets. Ces compétences n'étant pas homogènes sur le territoire, en fonction des choix des EPCI adhérents, celui-ci se divise en deux parties : un vaste territoire « traitement » et un territoire « collecte ».



Sur ces territoires, le Smectom du Plantaurel est compétent pour le traitement et, pour certains d'entre eux, pour la collecte des déchets ménagers.

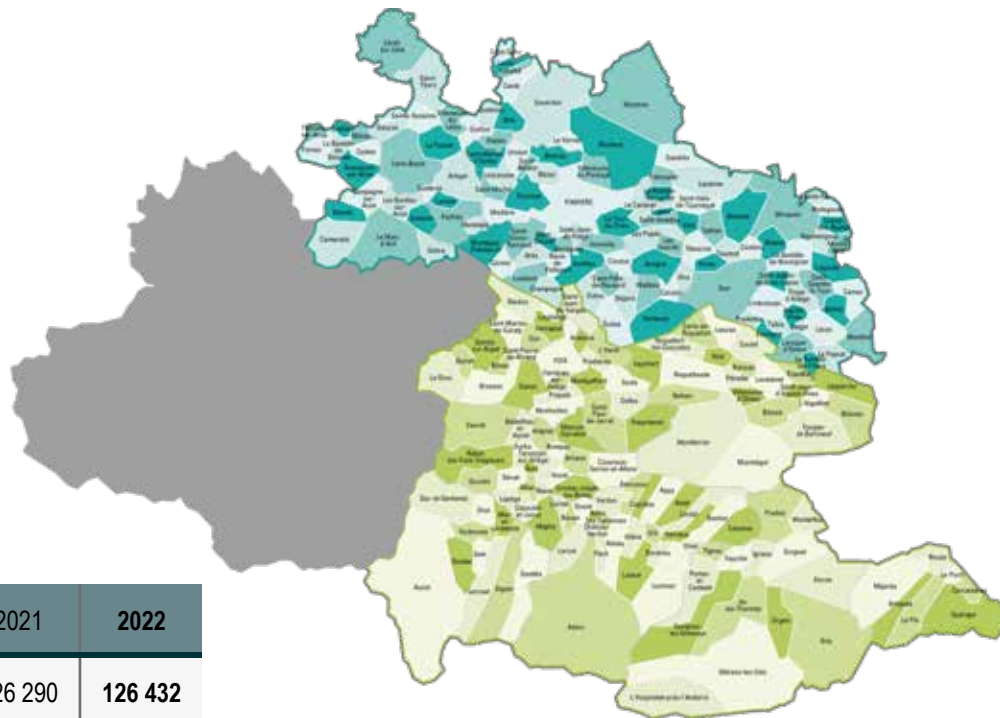
On distingue alors deux territoires :

**Le territoire « traitement » et le territoire « collecte et traitement ».**

# Le territoire « *traitement* »

## Compétences du Smectom du Plantaurel

- le transfert et le transport des déchets,
- le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- le tri et la valorisation des emballages recyclables
- le tri et la valorisation des papiers recyclables,
- le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères,
- le transfert et le transport, tri et valorisation des déchets recyclables non ménagers assimilables aux déchets ménagers.



Population	2020	2021	2022
INSEE Totale	126 405	126 290	<b>126 432</b>

## Les 7 intercommunalités du territoire « traitement »

Communauté d'agglomération du Pays Foix-Variilhes  
 Communauté de communes Arize-Lèze  
 Communauté de communes de la Haute Ariège  
 Communauté de communes du Pays de Mirepoix

Communauté de communes du Pays d'Olmes  
 Communauté de communes du Pays de Tarascon  
 Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

## Les 233 communes du territoire « traitement »

Aigues-Vives	Baulou	Calzan	Allens	Foix
Albiès	Bédeilhac-et-Aynat	Camarade	Celles	Fornex
Alliat	Bélesta	Camon	Château-Verdun	Fougax-et-Barineuf
Appy	Belloc	Campagne-sur-Arize	Cos	Freychenet
Arabaux	Bénac	Canté	Coussa	Gabre
Arignac	Bénagues	Capoulet-Junac	Coutens	Ganac
Arnave	Bénaix	Carcanières	Crampagna	Garanou
Artigat	Besset	Carla-Bayle	Dalou	Gaudiès
Artigues	Bestiac	Carla-de-Roquefort	Dun	Génat
Artix	Bézac	Castéras	Daumazan-sur-Arize	Gestiès
Arvigna	Bompas	Castex	Dreuilhe	Gourbit
Aston	Bonnac	Caussou	Durfort	Gudas
Aulos-Sinsat	Bouan	Caychax	Esclagne	Ignaux
Auzat	Brassac	Cazals-des-Baylès	Escosse	Ilhat
Axiat	Brie	Cazaux	Esplas	Iller-et-Laramade
Ax-les-Thermes	Burret	Cazenave-Serres-et-	Ferrières-sur-Ariège	Justiniac

La Bastide-de-Besplas	Lesparrou	Montferrier	Sabarat	Soula
La Bastide-de-Bousignac	Leychert	Montgailhard	Saint Amadou	Surba
La Bastide de Lordat	Lézat-sur-Lèze	Montoulieu	Saint Amans	Tabre
La Bastide-sur-l'Hers	L'Herm	Montségur	Saint Bauzeil	Tarascon-sur-Ariège
La Tour du Crieu	L'Hospitalet-près-l'Andorre	Moulin-Neuf	Saint Félix-de-Rieutord	Teilhet
L'Aiguillon	Lieurac	Nalzen	Saint Félix-de-Tourneгат	Thouars-sur-Ariège
Labatut	Limbressac	Niaux	Saint Jean d'Aigues-Vives	Tignac
Lagarde	Lissac	Orgeix	Saint Jean-de Verges	Tourtol
Lanoux	Lordat	Orlu	Saint Jean-du Falga	Trémoulet
Lapège	Loubaut	Ornolac-Ussat les bains	Saint Julien-de-Gras-Capou	Troyes d'Ariège
Lapenne	Loubens	Orus	Saint Martin d'Oydes	Unac
Larcat	Loubières	Pailhès	Saint Michel	Unzent
Larnat	Ludiès	Pech	Saint Paul-de-Jarrat	Urs
Laroque d'Olmes	Luzenac	Pérelle	Saint Pierre-de-Rivière	Ussat
Lassur	Madière	Perles-et-Castelet	Saint Quentin-la-Tour	Val-de-Sos
Lavelanet	Malegoude	Prades	Saint Quirc	Varilhes
Le Bosc	Malléon	Pradettes	Saint Victor-Rouzaud	Vaychis
Le Carlaret	Manses	Pradières	Saint-Ybars	Vèbre
Le Fossat	Mazères	Prayols	Sainte Foi	Ventenac
La Mas d'Azil	Méras	Quéribut	Sainte Suzanne	Verdun
Le Peyrat	Mérens-les-Vals	Quié	Saurat	Vernaux
Le Pla	Mercus-Garrabet	Rabat-les-Trois-Seigneurs	Sautel	Vernajoul
Le Puch	Míglos	Raissac	Saverdun	Verniolle
Le Vernet d'Ariège	Mijanès	Régat	Savignac-les-Ormeaux	Villeneuve d'Olmes
Léran	Mirepoix	Rieucros	Ségura	Villeneuve-du-Paréage
Lercoul	Monesple	Rieux-de-Pelleport	Senconac	Vira
Les Bordes-sur-Arize	Montaillou	Roquefixade	Serres-sur-Arget	Viviès
Les cabannes	Montaut	Roquefort-les-Cascades	Sieuras	
Les Issards	Montbel	Roumengoux	Siguer	
Les Pujols	Montégut-Plantaurel	Rouze	Sorgeat	
Lescousse	Montfa			

## Le territoire « *collecte et traitement* »

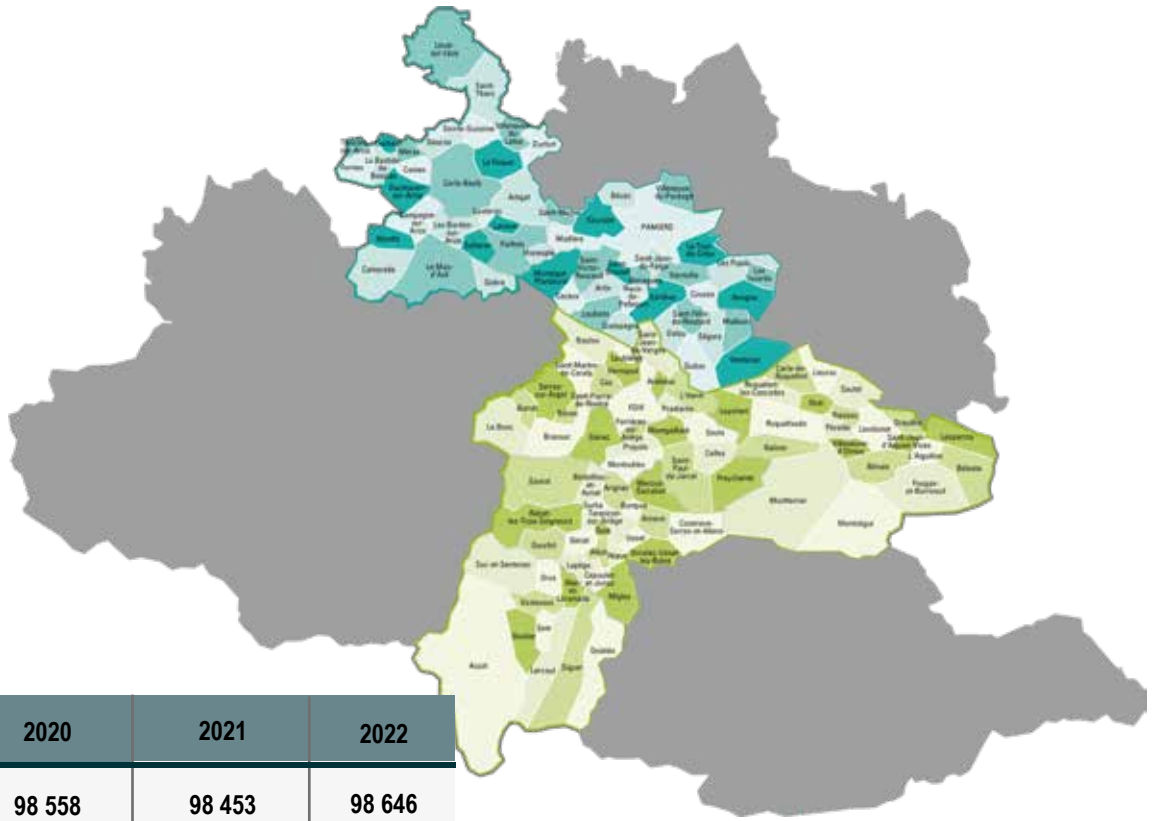
### Compétences du Smectom du Plantaurel

- la précollecte et la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la précollecte et la collecte des emballages recyclables,
- la précollecte et la collecte des papiers recyclables,
- la précollecte et la collecte des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères,
- l'exploitation des déchèteries (haut et bas de quai).
- le transfert et le transport des déchets,
- le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- le tri et la valorisation des emballages recyclables
- le tri et la valorisation des papiers recyclables,
- le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères,
- le transfert et le transport, tri et valorisation des déchets recyclables non ménagers assimilables aux déchets ménagers.

### Nombres des communes par population

Communes de moins de 500 habitant·es	104		
Communes de 500 à 2 000 habitant·es	30		
Communes de + 2 000 habitant·es	10	Pamiers	16 000 (sous-préf.)
		Foix	9 800 (préf.)

## Le territoire « collecte et traitement »



### Les 6 intercommunalités du territoire « collecte et traitement »

Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes  
 Communauté de communes Arize-Lèze  
 Communauté de communes de la Haute Ariège

Communauté de communes du Pays d'Olmes  
 Communauté de communes du Pays de Tarascon  
 Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

### Les 144 communes du territoire « collecte et traitement »

- |                    |                      |                       |                     |                         |
|--------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|
| Alliat             | Carla-Bayle          | Ganac                 | Les Issards         | Montségur               |
| Arabaux            | Carla-de-Roquefort   | Gaudiès               | Les Pujols          | Nalzen                  |
| Arignac            | Castéras             | Génat                 | Lescousse           | Niaux                   |
| Arnave             | Castex               | Gestiès               | Lésparrou           | Ornolac-Ussat les bains |
| Artigat            | Cazaux               | Gourbit               | Leychert            | Orus                    |
| Artix              | Cazenave-Serres-et-  | Gudas                 | Lézat-sur-Lèze      | Pailhès                 |
| Arvigna            | Allens               | Ilhat                 | L'Herm              | Pamiers                 |
| Auzat              | Celles               | Iller-et-Laramade     | Lieurac             | Pérelle                 |
| Baulou             | Cos                  | La Bastide de Besplas | Loubaut             | Pradières               |
| Bédeilhac-et-Aynat | Coussa               | La Bastide de Lordat  | Loubens             | Prayols                 |
| Bélesta            | Crampagna            | La Tour du Crieu      | Loubières           | Quié                    |
| Bénac              | Dalou                | L'Aiguillon           | Ludiès              | Rabat-les-Trois-        |
| Bénagues           | Daumazan-sur-Arize   | Lanoux                | Madière             | Seigneurs               |
| Bénaix             | Dreuilhe             | Lapège                | Malléon             | Raissac                 |
| Bézac              | Durfort              | Laroque d'Olmes       | Méras               | Rieux-de-Pelleport      |
| Bompas             | Escosse              | Lavelanet             | Mercus-Garrabet     | Roquefixade             |
| Bonnac             | Esplas               | Le Bosc               | Miglos              | Roquefort-les-          |
| Brassac            | Ferrières-sur-Ariège | Le Carlaret           | Monesple            | Cascades                |
| Burret             | Foix                 | Le Fossat             | Montégut-Plantaurel | Sabarat                 |
| Calzan             | Fornex               | La Mas d'Azil         | Montfa              | Saint Amadou            |
| Camarade           | Fougax-et-Barineuf   | Le Vernet d'Ariège    | Montferrier         | Saint Amans             |
| Campagne-sur-Arize | Freychenet           | Lercoul               | Montgailhard        | Saint Bauzeil           |
| Capoulet-Junac     | Gabre                | Les Bordes-sur-Arize  | Montoulieu          | Sainte Suzanne          |



Saint Félix-de-Rieutord  
 Saint Jean d'Aigues-  
 Vives  
 Saint Jean-de Verges  
 Saint Jean-du Falga  
 Saint Martin d'Oydes  
 Saint Michel  
 Saint Paul-de-Jarrat

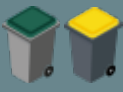





Saint Pierre-de-Rivière  
 Saint Victor-Rouzaud  
 Saint-Ybars  
 Saurat  
 Sautel  
 Ségura  
 Serres-sur-Arget  
 Sieuras

Siguer  
 Soula  
 Surba  
 Tabre  
 Tarascon-sur-Ariège  
 Thouars-sur-Ariège  
 Trémoulet  
 Troyes d'Ariège

Unzent  
 Ussat  
 Val-de-Sos  
 Varilhes  
 Ventenac  
 Vernajoul  
 Verniolle  
 Villeneuve d'Olmes

Villeneuve-du-Latou  
 Villeneuve du Paréage  
 Vira

## 1.1.2 > Vision globale de l'organisation du service

Types de déchets	Porte-à-porte 	Bacs de regroupement 	Points d'apport volontaire (PAV) 	Compostage individuel ou partagé 	Déchèteries - Zones de réemploi 	Location de benne <sup>2</sup> (livraison et retrait) 
Ordures ménagères résiduelles	●	●	●	●		
Emballages recyclables / cartons	●	●	●		●	
Verre			●		●	
Papier			●		●	
Textiles			●		●	
Ameublement, DEEE, déchets verts volumineux					●	
Déchets réparables					●	
Bois					●	●
Gravats					●	●
Déchets industriels banals	●				●	●

**La collecte des déchets volumineux (max 15 m<sup>3</sup>) avec le camion-grappin** est un service complémentaire proposé par le Smeptom du Plantaurel, uniquement sur rendez-vous sur [www.smeptom.fr](http://www.smeptom.fr) ou 05 61 68 02 02. Ce service a évolué en 2021 :

- Suppression de la collecte des gros volumes de végétaux
- Enlèvement d'encombrants gratuit 1/an, 2ème enlèvement facturé 60€

**La location de benne** est également un service complémentaire réservé aux particuliers. Tarif location d'une benne monodéchet : 180 € les 72h maximum (gravas, bois, ect... hors déchets verts)- Tarif location d'une benne Déchets Ultimes (DU) 150 € ou mélange hors déchets verts : 300,00 € les 72h maximum.

# Déchets non pris en charge par le service

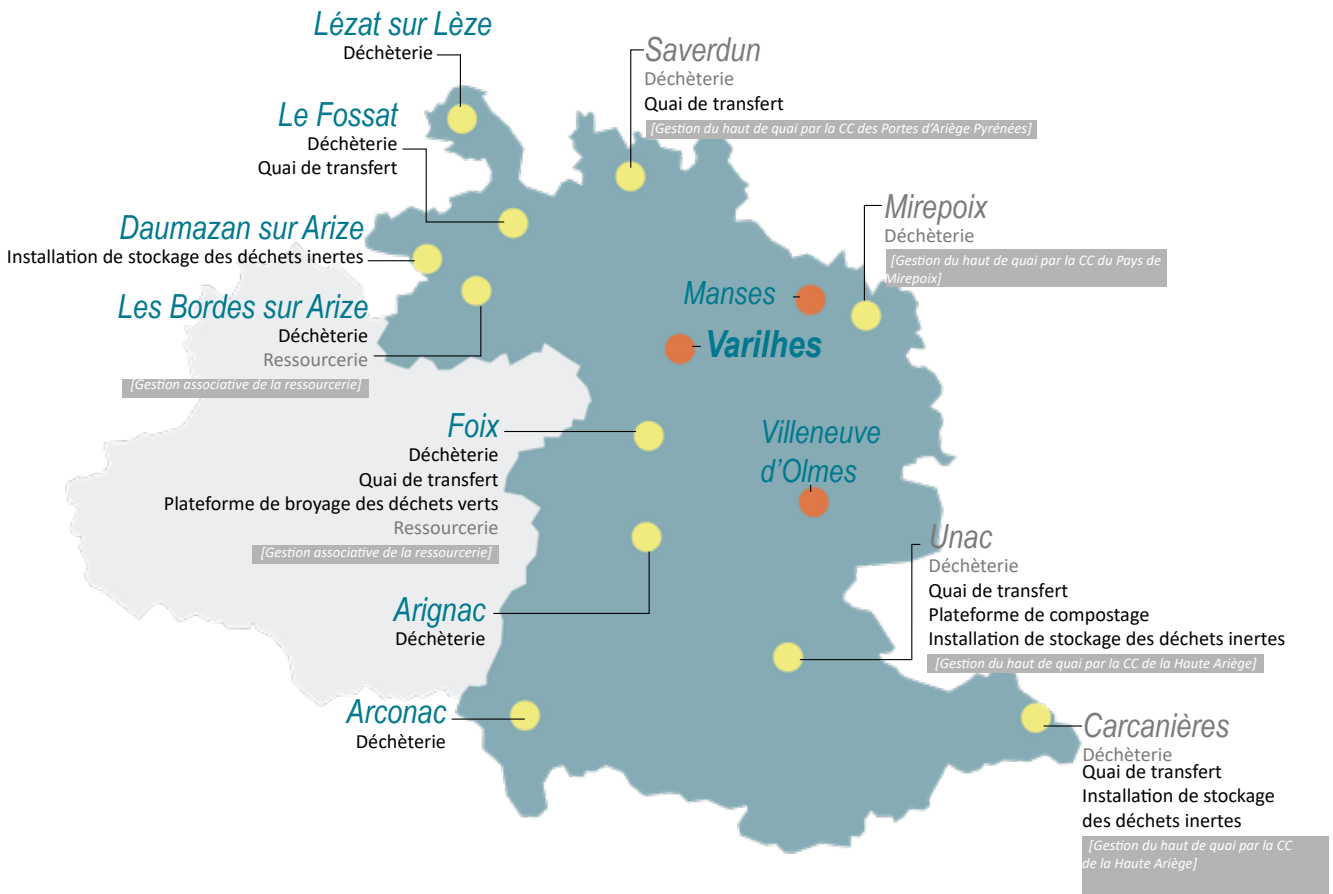
- Les **déchets industriels, dangereux et non dangereux**,
- Les **déchets faisant l'objet d'une collecte ou d'un traitement spécifique** (*déchets d'origine animale soumis à des règles et contrôles sanitaires particuliers, déchets issus de l'activité des garages professionnels...*),
- Les **Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** produits par les professionnels, issus des activités de diagnostic, de suivi, de traitement

préventif, curatif ou palliatif dans le domaine de la médecine qui présentent des risques divers autant pour le personnel de santé que pour les agents chargés de l'élimination des déchets et pour l'environnement,

- Les déchets pouvant contenir de l'**amiante**,
- Les **véhicules hors d'usage**.

## 1.2 > Compétences

### 1.2.1 > Répartition des compétences



#### Villeneuve d'Olmes

Déchèterie  
Quai de transfert  
Plateforme de broyage des déchets verts

#### Varilhes

Siège social du Smectom du Plantaurel  
Déchèterie  
Quai de transfert  
Plateforme de compostage  
Plateforme de stockage bois  
Centre de tri des emballages recyclables  
SCIC du Plantaurel  
Eco-Ordi 09  
Bioverre

#### Manses

Installation de stockage des déchets non-dangereux (ISDND) de Berbiac  
Unité de valorisation du biogaz  
Quai de transfert

# Chapitre 2 / La prévention des déchets

Définie dans le plan national de prévention des déchets 2021-2027, la prévention des déchets participe à la réduction des impacts environnementaux et sanitaires, de la raréfaction des ressources naturelles et du coût pour les collectivités territoriales chargées de la gestion des déchets.

La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets. La prévention des déchets est un élément clé de l'économie circulaire en agissant sur la sobriété de la consommation des ressources, la réduction des sources de gaspillages ainsi que l'allongement de la durée d'usage des produits.

Au travers de son pôle réduction des déchets, le Smeptom est pleinement engagé dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

## 2.1 > Un PLPDMA adopté en 2022

La loi Grenelle, précisée sur ce point par le décret N°2015-662 du 10 juin 2015 a obligé les établissements ayant la compétence collecte des déchets ménagers à mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA).

Le Pôle Réduction des Déchets du Smeptom avait la responsabilité d'élaborer le programme « Plaine d'Ariège et Contreforts des Pyrénées », d'animer la coordination avec les deux autres collectivités associées (CC Pays de Mirepoix et CC Portes d'Ariège Pyrénées pour leur partie collecte) afin d'établir un programme cohérent d'actions en vue d'atteindre un objectif précis de réduction des déchets sur la période 2022-2026.



Le PLPDMA Plaine d'Ariège et contreforts des Pyrénées finalisé fin 2021, a été présenté en mai 2022, pour avis, à la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi (CCES) puis il a été soumis à une consultation du public pour recueil d'avis, remarques, et propositions tant sur les objectifs définis que sur les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir. A la suite de ces étapes obligatoires, il a été validé par les instances des 3 associés pour entrer dans sa phase de mise en œuvre.

Concrètement ce programme d'actions vise à réduire la production de déchets à la source sur nos territoires pour les 5 prochaines années en nous demandant d'atteindre une baisse de 94 kg par an et par habitant en fin de programme autour de **5 grands axes d'intervention** :

- Un accompagnement à l'éco-exemplarité sur le territoire.
- La modernisation du service public de prévention et de gestion des déchets.
- La sensibilisation aux gestes zéro déchet.
- La réduction des déchets verts et le tri à la source des biodéchets.
- La réduction des déchets occasionnels et le développement du réemploi.

L'objectif de ce PLPDMA est d'atteindre une réduction de ces DMA de 13 % d'ici à 2025 par rapport à 2010, en s'inscrivant dans les objectifs des programmes portés par les échelons supérieurs, à savoir le Programme National de Prévention des Déchets (2017/2027) et le Programme Régional de Prévention et de Gestion des déchets (2019/2025). Ce PLPDMA est venu prendre la suite du Programme Local de Prévention des OMA (PLP - 2012/2017) qui avait permis de réduire les OMA de 7% par habitant en 5 ans par rapport à 2011.

C'est dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le PLPDMA que le Pôle réduction des déchets mets en œuvre les actions de prévention des déchets du Smectom au travers de ses deux services :

- Le service de gestion de proximité des biodéchets.
- Le service sensibilisation de terrain.

## 2.2 > Le service gestion de proximité des biodéchets

Il gère les actions de réduction des biodéchets (compostage) et l'accompagnement de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ainsi que la prévention des déchets verts.

### 2.2.1 > Élaboration d'un schéma territorial biodéchets

Afin de répondre aux exigences de la loi AGEC le Smectom s'est associé avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées dans un souci de mutualisation des moyens, pour réaliser l'étude d'un schéma territorial de gestion séparée des biodéchets, avec pour objectif d'étudier les différentes solutions possibles tant sur le plan technique, organisationnel que financier.

L'étude a estimé le gisement de biodéchets collectés dans les OMR sur le territoire collecte du Smectom en 2019, à 5.946 tonnes, dont 4.731 tonnes imputables aux ménages et 1.215 tonnes aux Producteurs Non Ménagers (PNM) collectés.

L'étude des différents scénarios a mis en évidence le coût économique particulièrement élevé d'une solution de collecte, à destination des ménages et des PNM sur les zones les plus denses, au regard des faibles volumes de biodéchets pouvant être collectés. La pertinence technico-économique d'une solution de collecte étant d'autant moins évidente en l'absence d'une solution de traitement sur le département (micro-plateforme ou méthanisation), et d'une optimisation des tournées de collecte déjà mise en œuvre.

Les conclusions de l'étude ont conduit le Smectom à poursuivre sa stratégie dynamique et proactive de développement des solutions de gestion de proximité, en boostant et en complétant les actions déjà mises en œuvre sur le compostage individuel et collectif pour atteindre les objectifs potentiels présentés dans l'étude.

L'étude de schéma territorial biodéchets estime que nous pouvons détourner sur une durée de programme de 4 ans, 2.600 tonnes de biodéchets des OMr (pour une estimation globale de 5.946 tonnes de gisement) en convertissant à la pratique du compostage les 50 % de nos usager·ères en habitat individuel qui ne le pratiquent pas aujourd'hui et en atteignant un rythme d'implantation de 40 sites de compostage partagé et de 90 sites en établissement, chaque année, sur la durée du programme.





## 2.2.2 > Le compostage individuel

Action historique (depuis 2009) de prévention des déchets au sein du Smectom, la vente de composteurs individuels est une action majeure destinée aux 77 % des usager·ères de son territoire collecte résidant en habitat individuel. En 2022, face à l'augmentation importante des prix des matières premières ayant entraîné une forte révision des prix de notre marché de fourniture, le prix de vente unitaire d'un composteur est passé de 11 € à 22 €.

### Bilan

**2.486 composteurs individuels ont été vendus** au prix de 22 € (tarif en vigueur depuis le 01/4/2022) contre 2.341 en 2021. Il est à relever que 1.620 d'entre eux l'ont été dans le cadre des 4 opérations de distribution de bacs individuels organisées sur les territoires de la CCPT, CCPO, CCAL, CCPAP et ex CC Varilhes.

A l'occasion de ces opérations de distribution de bacs individuels, le SMECTOM a réalisé un sondage sur la pratique du compostage individuel à l'échelle de son territoire collecte. **Ce sondage a montré que 63 % des 22.000 foyers en habitat individuel pratiquaient le compostage dont 45% à l'aide d'un composteur vendu par le Smectom (soit environ 10.000 foyers)**. Ces chiffres montrent que sur les 35 200 foyers en habitat individuel, il en reste environ 13 000 à convaincre et à inviter à s'engager dans l'action.

## 2.2.3 > Le compostage partagé

En partenariat étroit avec les communes, les usager·ères et les acteurs économiques engagés, le Pôle Réduction des Déchets du Smectom initie et réalise l'installation de sites de compostage, leur suivi et leur entretien (réapprovisionnement en matière sèche, brassage et récolte du compost). Il gère également le recrutement et la formation des référent·es, ainsi que l'animation régulière des sites.



### Bilan

En 2022, 48 sites de compostage collectif ou partagé ont été installés, contre 36 en 2021. Le Smectom comptait ainsi à la fin de l'année 2022, 188 sites actifs de compostage collectif ou partagé sur son territoire collecte.

#### Les sites de compostage partagés en centre-ville, centre-bourg ou pieds d'immeuble :

A fin 2022, le SMECTOM comptait **96 sites de compostage partagés actifs**, pour environ 2.900 foyers utilisateurs (sur la base d'une moyenne de 30 foyers actifs par site installé). Ce résultat est le reflet d'une bonne dynamique d'implantation de cette solution sur le territoire. Sur la base d'une estimation de 13 800 foyers en habitat collectif, devant être couverts par une solution de compostage de proximité, le taux de couverture actuel s'établit approximativement à 20% des usager·ères (+4 % par rapport à 2021).

### Les sites de compostage en établissement :

A fin 2022, le SMECTOM comptait **92 sites de compostage actifs** en établissement. Installés au sein des établissements scolaires, restaurants d'entreprise, établissements publics ou entreprises privées, y compris les établissements touristiques, leur usage est réservé aux membres de ces établissements.

### Evaluation du détournement de biodéchets :

Le service gestion de proximité s'est équipé d'un logiciel de suivi des sites, fin 2022, pour calculer selon une méthode rigoureuse et fiable le tonnage détourné de biodéchets. Sur le secteur de Foix, en 2022, le logiciel a permis de calculer rétroactivement, sur la base des transferts réalisés, que 23 tonnes de biodéchets avaient été détournées du circuit des OMR par l'intermédiaire des 16 composteurs partagés de ce territoire. Sur la base d'un rapport de proportionnalité, le SMECTOM estime donc que **145 tonnes de biodéchets ont été détournées** sur les sites de compostage partagé en 2022. Ce logiciel permettra dès 2023 de disposer de données quantitatives plus précises sur le détournement des différents sites de compostage.

## 2.2.4 > La prévention des déchets verts

Face à l'augmentation continue du flux de déchets verts entrant sur ses déchèteries depuis 2012, (+50 % sur la période 2012 – 2020) en partie favorisée par un haut niveau de service (collectes en porte à porte et par grappin), le Smectom a décidé, dans le courant de l'année 2021, de mettre fin à ces services et a souhaité accompagner ce changement par la création de 2 actions d'envergure :

**Les Kiosques à broyat** : Ce dispositif permet aux usagers d'une commune d'apporter leurs branchages sur un lieu dédié durant une courte période de 2 semaines. Les branchages déposés sont ensuite broyés par l'équipe opérationnelle du service gestion de proximité en collaboration avec les agents municipaux de la commune partenaire. Le broyat est laissé sur place durant 15 jours à disposition des habitants pour réaliser leurs opérations de paillage ou d'amendement de leur sol.

**Le prêt de broyeurs individuels pour les particuliers et les collectivités** : En parallèle à la mise en place des kiosques à broyat, le Smectom a souhaité également favoriser la découverte et l'usage de broyeurs de végétaux par ses usager·ères ainsi que par les collectivités de son territoire collecte. Il s'agit d'un service de prêt gratuit destiné aux habitant·es et aux collectivités, conditionné au non apport du broyat produit dans les déchèteries. Des broyeurs de différentes capacités d'action, thermiques ou électriques, compacts, semi-professionnels ou professionnels pour les collectivités sont aujourd'hui disponibles au prêt. Pour les collectivités, le service vise à apporter aux communes qui n'ont pas les moyens d'acquérir ce type d'équipement une solution de traitement in situ. Il leur permet d'optimiser leurs opérations et la logistique de leur campagne d'élagage ou de tailles de haies.

### Bilan kiosques à broyat

Années	2021	2022	Évolution
Nombre d'opérations kiosque	80	113	+41%
Tonnages traités sur kiosques	300T	340T	+13%
Nombre de communes partenaires	38	48	+26%

## Bilan des actions de prêt de broyeurs

Années	2021	2022	Évolution
Nombre de prêt de broyeurs aux particuliers	40	158	X3
Tonnages traités	16T	160T	X10
Nombre de prêt de broyeurs aux collectivités	10	21	+100%
Tonnages traités	50T	110T	+120%

En 2022, un peu plus de 610 tonnes de déchets verts, contre 366 tonnes en 2021 ont ainsi été détournées du circuit des déchèteries. Il est intéressant de mettre en perspective ces résultats avec les tonnages de déchets verts pris en charge sur le territoire collecte du Smectom depuis 2015.

Après une baisse de 1.344 tonnes entre 2020 et 2021, nous constatons une nouvelle baisse de 1.955 tonnes entre 2021 et 2022. Certes le caractère atypique de 2019 et 2020, avec l'impact de la crise sanitaire, qui s'est traduit par une forte augmentation des tonnages déposés doit être pris en compte, néanmoins nous retrouvons des tonnages entrants inférieurs à ceux de l'année 2015, ce qui déjà très positif.

L'année 2023 sera donc une année charnière. En effet, si nous parvenions à constater une nouvelle baisse des tonnages entrants de déchets verts sur nos installations pour une troisième année consécutive, nous pourrions valider la rupture de la tendance lourde jusqu'alors constatée d'une croissance régulière des volumes. L'objectif du PRPGD qui est d'atteindre une réduction de 25% des DV en 2025 par rapport à 2015 deviendrait parfaitement atteignable, tout comme celui fixé par le PLPDMA.

## Évolution des tonnages entrant sur les déchèteries du territoire collecte du Smectom

Années	2012	2015	2020	2021	2022
Déchets verts (T)	10 360 T	14 153 T	16 846 T	15 502 T	13 547 T
Évolution	-	+36%	+19%	-8%	-12%





## 2.3 > La sensibilisation des usagers et usagères

Le service sensibilisation de terrain conduit les actions de sensibilisation et d'information des publics adultes et scolaires sur la production de déchets, les bonnes pratiques en matière de tri et de prévention. Il accompagne les usager-eères dans leur changement de pratiques au regard notamment de l'extension des consignes de tri

### 2.3.1 > Les opérations de distribution de bacs individuels

Temps fort de l'année 2022, le service sensibilisation a accompagné les 5 campagnes durant 15 semaines (82 jours) sur les territoires des Communautés de communes du Pays de Tarascon, de l'Arize-Lèze, du Pays d'Olmes, des Portes d'Ariège Pyrénées et de l'ex Communauté de Communes de Varilhès.

#### Bilan

Avec un passage obligé de nos usagers venus retirer leurs bacs, sur le stand « magasin du déchet ». Celui-ci a été visité par 23.200 foyers qui ont été sensibilisés et informés. Ils ont pu bénéficier directement d'informations précises et de réponses concrètes sur le tri de leurs emballages.



### 2.3.2 > Les suivis qualité en collecte sélective (SQCS)

Depuis 2020, des opérations d'amélioration de la qualité du tri des usager-eères sont menées sur le territoire, en partenariat avec les communes accueillant l'intervention sur des tournées identifiées. Deux ambassadeur-rices tri-prévention précèdent les bennes à ordures ménagères lors des opérations de collecte et apposent une étiquette (cf. figure ci-contre) sur les bacs ou les sacs comportant un trop grand nombre d'erreurs de tri et précisant les erreurs à corriger. Les sacs ou les bacs étiquetés ne sont pas collectés et l'usager-eère est invité-e à représenter son sac ou son bac retrié à la collecte suivante.



#### Bilan

En 2022, 16 opérations de suivis ont été réalisées, sur des tournées représentant 6.630 foyers pour 3.600 bacs contrôlés. Entre le premier passage des agents de prévention sur un circuit, et la fin de l'opération, on note une réduction de 50 à 60 % du nombre de sacs ou bacs non conformes. En moyenne par tournée, les ambassadeur-rices du tri rencontrent une cinquantaine d'usager-eères qui bénéficient de leurs conseils directs pour une amélioration de leurs pratiques de tri.

Par une nette amélioration de la qualité du tri et un accueil globalement très positif de la part des usager-eères, le dispositif présente une bonne efficacité. Compte-tenu l'abandon du sac jaune au profit des bacs individuels, la mise en œuvre de cette action va devoir être adaptée sur 2023.



## 2.3.3 > Autres activités

Le service sensibilisation de terrain développe également d'autres services, que ce soit les « scènes d'incivilité », les visites de sites à destination des publics adultes et scolaires sur ses installations de Berbiac et du Centre de tri de Varilhes. Seulement 16 groupes de visites ont pu être organisés sur 2022, pour un total de 622 visiteurs accueillis, principalement en raison des travaux de modernisation du Centre de tri de Varilhes et la forte mobilisation des équipes du service sensibilisation sur les opérations de distribution de bacs individuels de l'année 2022.

Hors opérations BI exceptionnelles, le service conduit plus régulièrement des actions de proximité, se concrétisant par la tenue et l'animation de stands lors de marchés ou d'évènements divers, foires, salons, ... Ces actions, toujours bien perçues par les usager·ères, ont principalement porté sur l'extension des consignes de tri. Enfin, dans le but d'encourager les organisateurs d'évènements ainsi que les particuliers à mettre en œuvre une démarche éco-responsable sur leur manifestation, le SMECTOM propose aux associations, aux clubs de sports, comme aux particuliers, un service gratuit de prêt de vaisselle réutilisable (gobelets, assiettes, couverts, tasses...).

## 2.3.4 > Les zones de réemploi

4 zones de réemploi ont été successivement implantées au cours de l'année 2022, sur les déchèteries de Foix, Villeneuve d'Olmes, Les Bordes sur Arize et Varilhes, en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs et Ressourceries). Ces espaces abrités, container maritime ou local en dur, sont aménagés pour permettre aux usager·ères de déposer les objets ou biens, encore fonctionnels et en bon état, qu'ils ne souhaitent pas voir finir à l'enfouissement.

Mobiliers, petits et gros électroménagers, jeux, jouets, matériels de puéricultures, livres, vêtements, outillages divers, articles de sports sont récupérés par nos partenaires qui viennent régulièrement retirer le contenu déposé pour donner à ces objets une seconde vie, soit directement dans leur boutique ou après une simple réparation réalisée dans leurs ateliers.

### Bilan

En 2022, 14 tonnes d'objets et produits divers ont ainsi été détournées de la benne d'encombrants des déchèteries. En moyenne 50 % des objets récupérés sont remis dans le circuit et ont ainsi une seconde vie, 40% sont orientés vers des filières de recyclage, car non réparable ou trop endommagés, 10 % seulement retournant en déchèteries.





Ces résultats obtenus sur une demi-année sont particulièrement encourageants. En février 2023, deux nouvelles zones de réemploi ont été ouvertes sur les déchèteries d'Arignac et Lézat, laissant espérer un détournement de plus de 50 tonnes d'objets et produits divers en 2023, représentant autant de ressources, matières premières et énergie préservées.

# Chapitre 3 / La collecte des déchets : Organisation

## 3.1 > Précollecte

Le Smectom du Plantaurel dote ses usager·es, particuliers et professionnel·les (sous conditions), de différents contenants normalisés destinés au tri et à la collecte des déchets.

Sur le territoire du Smectom, la pré-collecte est organisée :

En conteneur individuel ou collectif (bacs roulants de 120 à 770 litres)	
En sacs jaunes translucides ou bacs jaunes	
En colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées de 3 à 5 m <sup>3</sup>	
En bennes de 8 à 30 m <sup>3</sup>	

Chaque conteneur est gravé avec le logo du Smectom du Plantaurel et sa cuve est numérotée individuellement. Pour les particuliers, le contenant est gratuit. Pour les entreprises, le contenant est fourni dans le cadre de la redevance spéciale.

Le Smectom du Plantaurel assure la gestion, la maintenance et le renouvellement des contenants mis à disposition de ses usagers.

Pour toute demande de réparation ou de changement de bac : 05 61 68 02 02 ou sur le site internet :




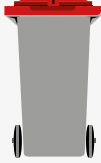


<https://www.smectom.fr/signaler-un-probleme/>

## Contenants et consignes pour usager·es particulier·es

Ordures ménagères résiduelles (OMR)		Les OMR* doivent être conditionnées dans des sacs fermés avant d'être déposées dans les contenants dédiés. Le tri des déchets doit être appliqué. <b>Plus d'information sur <a href="http://www.smectom.fr">www.smectom.fr</a></b> <b>*OMR : Ordures Ménagère Résiduelles</b>
Emballages recyclables et cartons		Les emballages recyclables doivent être triés avant d'être placés dans un sac jaune fourni par le Smectom ou déposés en vrac dans les bacs jaunes, conteneurs aériens ou enterrés. Les cartons doivent être pliés et déposés dans les bacs jaunes, conteneurs aériens, enterrés, où pliés et déposés à côté des sacs jaunes. Les emballages carton de grande taille doivent être amenés en déchèteries. <b>Le Mémo-tri est disponible sur le <a href="http://www.smectom.fr">www.smectom.fr</a></b>

Biodéchets		<p>Appliquer les consignes de tri du «Guide du compostage» avant de les placer dans le composteur et réaliser les gestes nécessaires à son bon fonctionnement.</p> <p><b>Plus d'infos sur <a href="http://www.smectom.fr">www.smectom.fr</a></b></p>	
Verre		<p>Les bouteilles et les bocaux doivent être vidés avant d'être déposés dans le Récup'verre.</p>	
Papiers		<p>Tous les papiers se recyclent et doivent être déposés dans le Récup'papiers.</p>	
Textiles		<p>Les textiles propres, même troués ou déchirés, doivent être conditionnés en sacs fermés et placés dans le Récup'Textiles.</p> <p>Sont aussi acceptés les accessoires (<i>sacs, ceintures...</i>), les chaussures (<i>liées par paires</i>) et le linge de maison.</p>	
Déchets végétaux		<p>Appliquer les consignes de tri des biodéchets avant de les placer dans le composteur et réaliser les gestes nécessaires à son bon fonctionnement.</p> <p><b>Réservations et conditions sur <a href="http://www.smectom.fr">www.smectom.fr</a></b></p>	
Déchets de gros volume		<p>Uniquement les déchets d'ameublement, de literie, d'outillage, d'électroménager, de gros volumes.</p>	<p>Sur RDV uniquement.</p> <p><b>Réservations et conditions au 05 61 68 02 02.</b></p>
Encombrants			
Déchets divers		<p>Pour gagner du temps à la déchèterie, triez vos déchets par type avant de vous y rendre.</p> <p>Règlement des déchèteries disponible sur : <b><a href="http://www.smectom.fr">www.smectom.fr</a></b></p>	

## Contenants et consignes pour les professionnel·es soumis·es à la redevance spéciale

<p>DAEu Déchets d'Activité Economiques ultimes</p>		<p>Les DAE ultimes doivent être conditionnés dans des sacs fermés avant d'être déposées dans les contenants dédiés. Le tri des déchets doit être appliqué. <b>Plus d'information sur <a href="http://www.smectom.fr">www.smectom.fr</a></b></p>
<p>Emballages recyclables</p>		<p>Les emballages recyclables doivent être triés avant d'être placés dans un sac jaune fourni par le Smectom ou déposés en vrac dans un bac à couvercle jaune.</p>
<p>Cartons</p>		<p>Les cartons doivent être pliés et déposés dans le bac dédié.</p>
<p>Verre</p>		<p>Les bouteilles et les bocaux doivent être vidés avant d'être déposés, en vrac, dans le bac. Pas de porcelaine, céramique ou déchets autre que du verre.</p>
<p>Papiers</p>		<p>Tous les papiers se recyclent et doivent être déposés dans le bac.</p>
<p>Déchets divers</p>		<p>Pour gagner du temps à la déchèterie, triez vos déchets par type avant de vous y rendre. Dépôts payant. Règlement des déchèteries disponible sur : <b><a href="http://www.smectom.fr">www.smectom.fr</a></b></p>

### 3.2 > Population desservie par mode de collecte et taux de variation annuel

Est considérée comme collecte porte à porte :

- **La collecte en bordure de voie publique** d'un contenant de collecte personnel, devant le domicile ou en bout d'allée/chemin : chaque habitation est collectée (*le Smectom du Plantaurel a défini une distance admissible pour amener son contenant de collecte de 150 m au maximum*)
- **La collecte sur la voie publique de contenants collectifs** en points de regroupement : concerne plusieurs logements/habitations, il s'agit principalement de l'habitat collectif et des cœurs de ville.

## Est considérée comme collecte par apport volontaire :

- L'apport de déchets valorisables dans des contenants dédiés implantés sur la voie publique :
  - récup' verre, récup' papier, récup' emballages, récup' textiles.
- L'apport de déchets en déchèterie.

## Mode de collecte par type de déchet

			Collecte séparée Porte à porte	Points d'apport volontaire (PAV)	Collecte séparée encombrants	Compostage de proximité	Déchèteries	
Ordures ménagères et assimilées	Ordures ménagères résiduelles	Ordures ménagères résiduelles	●					
		Biodéchets				●		
	Recyclables secs	Emballages recyclables	●	●				
		Cartons	●					
		Verre <sup>1</sup>	●	●				
		Papier <sup>1</sup>	●	●				
Déchets occasionnels	Déchets non dangereux	Textiles		●				
		Tout-venant					●	
		Déchets de travaux (hors gravats)					●	
		Métaux					●	
		Déchets verts				●	●	
		Bois			●		●	
		Ameublement, DEEE			●		●	
		Matelas			●		●	
		Pneus					●	
	Inertes	Déchets dangereux	Gravats					●
			Batteries					●
			Huiles de vidanges					●
			Huiles alimentaires					●
			Autres toxiques					●
			Piles					●

<sup>1</sup> Collecte séparée réservée aux professionnels.

## Pourcentage de population desservie par mode de collecte et flux de déchets

POPULATION INSEE MUNICIPALE	2019		2020		2021		2022	
Nombre d'habitant-es	95 927		95 797		95 797		96 061	
Mode de collecte	Collecte porte à porte	Apport volontaire (PAV)	Collecte porte à porte	Apport volontaire (PAV)	Collecte porte à porte	Apport volontaire (PAV)	Collecte porte à porte	Apport volontaire (PAV)
Ordures ménagères résiduelles	100 %		100 %		100 %		90 %	10 %
Emballages recyclables	100 %		100 %		100 %		90 %	10 %
Verre		100 %		100 %		100 %		100 %
Papier		100 %		100 %		100 %		100 %
Textiles		100 %		100 %		100 %		
Ameublement, literie déchets verts volumineux	100%		100%		100 %		100 %*	
Autres déchets		100 %		100 %		100 %		100 %

\*Service déchets verts volumineux supprimé au 30/06/21



## Professionnels desservis par mode de collecte et flux de déchets

	2020		2021		2022	
Mode de collecte	Collecte porte à porte	Apport volontaire	Collecte porte à porte	Apport volontaire	Collecte porte à porte	Apport volontaire
DAE ultimes	●		●		●	
Emballages recyclables	●	●	●	●	●	●
Cartons	●		●		●	
Verre	●		●		●	
Papiers	●		●		●	●
Autres déchets		●		●		●
Déchets verts volumineux		●		●		



### 3.3 > Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

#### Le verre et le papier

#### Nombre de récup' Verre et récup' Papier du territoire «collecte et traitement »

		2019	2020	2021	2022
	Nombre de Récup'Verre	536	531	531	531
	dont enterrés	16	16	16	16
	Nombre d'habitant-es par Récup'Verre	179	180	180	180
	Nombre de Récup'Papiers	428	427	427	427
	dont enterrés	14	14	14	13
	Nombre d'habitant-es par Récup'Papiers	224	224	224	224



#### Tonnages en récup' Verre et récup' Papier sur le territoire «collecte et traitement »

		2019	2020	2021	2022
	Tonnage Verre	3 320	3 438	3 703	3 603
	Kg / habitant-es / an de Verre	34,6	35,9	38,6	37,4
	Tonnage Papiers	1 623	1 509	1 339	1 212
	Kg / habitant-es / an de Papiers	16,8	15,7	14	12,6

Si la collecte du verre est en progression constante, les quantités de papier triées via les récup' papier baissent (*moins consommation, Stop Pub, dématérialisation...*)

Le Smetcom du Plantaurel investit dans les conteneurs d'apport volontaire afin de faciliter le geste de tri des habitants (*renouvellement du matériel, nouveaux sites, nouveaux adhésifs*).

## Nouveaux matériels installés

		2019	2020	2021	2022
	Nouveaux sites	8	5	1	0
	Remplacement de matériels	41	6	4	5
	Nouveaux sites	21	3	1	0
	Remplacement de matériels	40	4	0	0

En 4 ans, le SMECTOM a rajouté ou remplacé :

- 70 récup' verre
- 69 récup' papier sur son périmètre collecte.

## Les emballages recyclables





















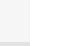

























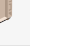


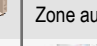






































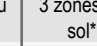
Si la collecte des emballages se pratique dans la très grande majorité des cas en porte à porte au moyen des sacs jaunes transparents et bacs jaunes, le SMECTOM doit mettre en place d'autres contenants de collecte pour des cas particuliers où le porte à porte n'est pas possible. Cela concerne principalement les campings des communes touristiques du Tarasconnais et du Vicdessos, ainsi que l'habitat collectif de Pamiers et Foix.





# Les Equipements de collecte des déchèteries

Toutes les déchèteries acceptent les déchets des professionnels.

			Déchèterie d'Arconac	Déchèterie d'Arignac	Déchèterie des Bordes-sur-Arize	Déchèterie de Foix	Déchèterie du Fossat	Déchèterie de Lézat-sur-Lèze	Déchèterie de Varilhes	Déchèterie de Villeneuve d'Olmes	
Ordures ménagères et assimilées	Recyclables secs	Cartons									
		Verre									
		Papier									
Déchets occasionnels	Déchets non dangereux	Capsules Nespresso®									
		Tout-venant									
		Déchets de travaux, dont briques plâtrées									
		Verre technique									
		Métaux	Box	Box		Box fermé	Zone au sol				Zone au sol
		Textiles									
		Déchets verts				Zone au sol	Zone au sol	Zone au sol	Zone au sol	Zone au sol	Zone au sol
		Bois									
		DAE (déchets d'ameublement)									
		Matelas									
		D3E (déchets électroniques)	Zone au sol + géo-grille	Zone couverte	Zone au sol + géo-grille	Benne ou géo-grille	Zone au sol + géo-grille	Zone au sol + géo-grille			Zone au sol + géo-grille + benne
		Pneus	Zone au sol	Box couvert + zone au sol	Benne + zone au sol	Benne ou zone au sol	Zone au sol	Zone au sol			Benne ou zone au sol
		Inertes	Gravats				Box			3 zones au sol*	
	Batteries		Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box
	Déchets dangereux	Huiles de vidanges	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve
		Huiles alimentaires	Cuve	Cuve	Cuve	Fût	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve
		Autres toxiques	Caissette	Caissette	Conteneur ventilé	Caissette	Caissette	Caissette	Caissette	Caissette	Caissette
		Piles	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût
		Filtres à huile	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût
		Tubes néons	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box
Ampoules		Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	
Bidons vides souillés		Géo-box	Géo-box	Géo-box	Pal-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	
Extincteurs de -2L / -2kg		Zone au sol	Géo-grille	Géo-box	Géo-grille	Zone au sol	Zone au sol	Géo-grille	Géo-grille	Géo-grille	

\*Tri des inertes (gravats) en 3 catégories : béton / tuiles et briques / terre et argile

## 3.4 Organisation de la collecte porte à porte

### 3.4.1 > Collecte porte à porte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

#### Le déploiement d'un programme de dotation de bacs individuels pucés

Les OMR étaient historiquement collectées en bacs de regroupement implantés sur la voie publique.

Depuis 2013, le Smectom du Plantaurel dote les usagers de bacs individuels pucés pour les OMR en vue de la mise en place d'une tarification incitative.

**Règle générale de dotation** (*adaptable selon les contraintes du foyer : enfants en bas âge...*) :

- De 1 à 3 personnes : bac de 120 litres,
- De 4 à 5 personnes : bac de 180 litres,
- Plus de 5 personnes : 240 litres.

#### Déploiement des bacs individuels OMR pucés

Par année

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de Communes	1	12	40	40	0	24	20
Nombre d'habitant-es	15 750	11 600	20 540	12 540	0	21 215	8 629
Nombre de logements équipés	4 320	5 080	8 450	7 600	0	8 800	4 100

#### Détail des communes dotées de bacs individuels OMR pucés

Par intercommunalité

- **Communauté de communes Arize-Lèze** : 27 communes, 100% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté de communes Haute-Ariège (secteur Auzat - Vicdessos)** : 7 communes, 0% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté de communes Pays d'Olmes** : 24 communes, 100% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté de communes Portes d'Ariège-Pyrénées (secteur Pamiers)** : 24 communes, 100% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté de communes Pays de Tarascon** : 20 communes, 37% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (secteur Varilhes)** : 18 communes, 100% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (secteur Foix)** : 24 communes, 100% des habitant-es équipé-es.

#### Un bac verrouillé pour les cas particuliers

Dans les cas où le bac roulant ne peut être remis dans la propriété privée du détenteur (distance au passage du camion supérieure à 150 m, pas de place de stockage dans la propriété privée, habitat collectif), le Smectom

du Plantaurel propose à l'usager un bac roulant avec serrure et balise. La balise est un dispositif manuel destiné à indiquer aux agents de collecte le besoin de vidage de son bac.

Chaque campagne de dotation de bacs individuels est l'occasion de rencontrer les habitants du territoire concerné et de rappeler les gestes de prévention et de tri des déchets. Des permanences de retrait des bacs sont organisées dans des lieux permettant la mise en place de tous les outils et supports de communication permettant de répondre à toutes les interrogations des usagers.

## Des contenants collectifs

Lorsque l'urbanisme des communes ne permet pas la dotation en bacs individuels (*habitat collectif, cœurs de ville...*), des contenants collectifs sont nécessaires. Ce sont très souvent des bacs roulants. Mais à la faveur de réhabilitations urbaines, des conteneurs enterrés ont été mis en place, en centre-ville ou cœur de bourg.

## Déploiement des bornes enterrées

Par ville et par année

	2016	2018	2019	2020	2021-2022	<i>total</i>
Pamiers	11	2				13
Foix	14					14
Lavelanet			1	1		2
Varilhes	2					2
Villeneuve du Paréage	1					1
Arignac	1					1
<i>totaux</i>	29	2	1	1	0	33

**33 conteneurs enterrés pour les OMR en 26 sites.**



### 3.4.2 > Collecte porte à porte des emballages légers

Le contenant de base pour la majorité des usagers est le sac jaune translucide de 50 litres ou le bac jaune (Foix) 120/180/240 litres sur lequel les consignes de tri sont inscrites. Les emballages de gros volume (*bidons supérieurs à 3 litres, cartons*) n'ont pas besoin de contenant et sont à déposer à côté des sacs/bacs jaunes.

## Consommation de sacs jaunes

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de foyers (résidences principales)	44 230	44 230	44 230	44 230	44 230
Nombre de sacs achetés (en millions)	2,5	2,3	2,6*	2,3	1,5
Nombre de sacs par habitant-es	26	24	27	24	16
Nombre de sacs par résidence principale	55	52	60	52	34

**La consommation de sacs jaunes diminue en 2022 à la suite du déploiement des bacs individuels jaunes** : utilisation du bac jaune dans le secteur fuxéen dès le 1er janvier 2022 et dès le 1er janvier 2023 pour les territoires de l'Arize-Lèze, du Pays d'Olmes, du Pays de Tarascon, de Varilhes et de Pamiers.



### 3.4.3 > Collecte en porte-à-porte des encombrants

Les encombrants ou déchets volumineux sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature, ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier (*matériel spécifique*).

Il s'agit principalement des biens d'équipement usagés : gros mobilier, matelas, gros électroménager, gros outillage.

Leur caractère est occasionnel et leur caractéristique principale est de ne pas pouvoir être transportés dans une voiture.

La collecte des encombrants est proposée sur rendez-vous uniquement. Le Smectom du Plantaurel effectue ce service principalement à l'aide d'un camion hayon.

### Tarification et tonnages collectés par le service

		2018	2019	2020	2021	2022
Encombrants	Tarifs	2 gratuits 33,70 € dès le 3 <sup>ème</sup>	2 gratuits 35 € dès le 3 <sup>ème</sup>	2 gratuits 36,40 € dès le 3 <sup>ème</sup>	1 gratuits 60€ dès le 2 <sup>ème</sup>	1 gratuits 65€ dès le 2 <sup>ème</sup>
	Tonnages	160	210	486	359	315
Végétaux* gros volume	Tarifs	2 gratuits 33,70 € dès le 3 <sup>ème</sup>	2 gratuits 35 € dès le 3 <sup>ème</sup>	2 gratuits 36,40 € dès le 3 <sup>ème</sup>	2 gratuits 36,40 € dès le 3 <sup>ème</sup>	
	Tonnages	3 430	3 280	2 889	1 376	

\* service supprimé au 01/07/21

### 3.4.4 > Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Le Smectom du Plantaurel a institué la redevance spéciale par une délibération du 12 avril 2002, modifiée le 6 septembre 2005. Les principes et modalités étaient notamment les suivants :

- Pas d'exonération de TEOM pour les redevables,
- Obligation de tri,
- Seuil d'assujettissement à la redevance spéciale : 2 000 litres par semaine,
- Abattement des 1 000 premiers litres, plafonné à une production de 5 000 litres par semaine.

Par délibération du 16 octobre 2007, le seuil d'assujettissement avait été abaissé à 1 975 litres par semaine.

Par délibération du 27 février 2020, une limite de prise en charge des déchets assimilés a été fixée et les modalités de calcul de la redevance spéciale revues (voir page 31).

## 3.5 > Fréquences de collecte

Le SMECTOM du Plantaurel décide des fréquences de ramassage nécessaires et suffisantes pour les différents services proposés. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) étaient en général collectées 1 à 2 fois par semaine, selon la densité d'habitations.

Le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 a modifié la réglementation en matière de fréquence de collecte car il permet la collecte des OMR tous les 15 jours dans les zones agglomérées ou communes de moins de 2 000 habitant-es. Par ailleurs, le retour d'expérience de la mise en place des bacs individuels OMR pucés, montre un taux de présentation hebdomadaire à la collecte d'environ 50% des bacs, quelle que soit la taille de la commune.

**Désormais la collecte des OMR est réalisée toutes les semaines pour les 10 communes de plus de 2000 habitants du territoire, et une fois toutes les deux semaines pour les autres communes.**

**La collecte sélective dans toutes les communes est effectuée tous les 15 jours.**

### 3.5.1 > Jours et horaires de collectes

Les services de collecte du Smectom du Plantaurel sont exécutés du lundi au vendredi en 2 postes de 5h à 12h et de 12h à 19h.

Durant les semaines comportant un jour férié, les services de collecte peuvent être réorganisés et peuvent impacter le planning habituel des ramassages. Une information est systématiquement adressée aux communes concernées. En 2022, les jours fériés ont été collectés (hors 1er mai, 25/12 et 31/12).

**Les contenants de collecte doivent être présentés la veille au soir.**

Ces informations sont disponibles sur le [www.smectom.fr](http://www.smectom.fr)

## 3.6 > Evolution dans l'organisation de la collecte

### Vers une tarification incitative

Suite aux élections municipales de 2020, le renouvellement des élus siégeant au comité syndical du SMECTOM du Plantaurel est important. Mme la Présidente a donc souhaité que le choix du mode de financement soit à nouveau débattu, d'autant que des divergences importantes entre les élus sur ce sujet sont rapidement apparues.

2021 et mi-2022 ont donc été consacrées à l'information et la mise à niveau des élus sur ce projet de tarification incitative, à de multiples débats, afin d'aboutir à une délibération actant le choix entre TEOMi et REOMi fin du 1er semestre 2022.

En parallèle, les moyens techniques nécessaires pour la mise en œuvre d'une tarification incitative ont vu leur déploiement se poursuivre.

Par délibération du comité syndical du 7 juin 2022, c'est la taxe incitative qui est finalement ressortie du vote des élus avec 57 voix « pour », 54 voix « pour » la redevance incitative et 1 abstension.

Par délibération du 7 novembre 2022, la date de mise en œuvre de la **TEOMi a été précisée avec un démarrage prévu au 1er janvier 2025.**

**Cet objectif permet désormais de caler le calendrier de déploiement et d'actions ci-dessous :**

<b>2023</b>	Finalisation de la mise en œuvre des moyens techniques.
<b>Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	Mesure de l'utilisation du service de collecte des OMR (bacs individuels à puces, conteneurs collectifs à contrôle d'accès).
<b>Fin 2024/Début 2025</b>	Fixer le tarif du litrage OMR de la part incitative par délibération du comité syndical de manière à ce que son produit soit compris entre 10 % et 45 % du produit total de la taxe appelée en 2025.
<b>1er trimestre 2025</b>	Recoller le montant de la part incitative (en €) calculée par le logiciel Ecocito* au fichier LOCTIOM transmis par les services de la DDFIP début janvier.
<b>Avant le 15/04/2025</b>	Renvoyer le fichier à la DDFIP comprenant la part incitative par local.
<b>Avant le 30/03/2025</b>	Le comité syndical du SMECTOM vote le BP 2025, fixe le montant des contributions 2025 par EPCI et indique aux EPCI le montant de la part variable sur leur territoire.
<b>Avant le 15/04/2025</b>	Les EPCI fixent le taux de TEOM pour la part fixe fiscale.
<b>Sept/octobre 2025</b>	Les usagers reçoivent leur 1ère TEOMi pour le service utilisé en 2024.

En parallèle, le centre de tri des emballages est en cours de modernisation pour permettre la prise en compte de nouveaux emballages à trier. Ainsi, depuis novembre 2021, la consigne de tri a été étendue à tous les emballages en plastique.

Avec la mise en place progressive des bacs individuels, les fréquences de collecte des ordures ménagères et des emballages sont modifiées selon la règle précisée au §3.5. Les prochains territoires qui seront impactés par des changements sont :

•2022: Secteurs Auzat - Vicdessos et Tarasconnais

## **Réflexions sur le service de collecte des encombrants**

Une évolution à la baisse de la prise en charge gratuite par foyer : 1 enlèvement de déchets volumineux par an (encombrants : meubles et électroménager).

## **Réflexions sur la collecte porte à porte des déchets végétaux**

Les conditions de collecte des déchets végétaux ne sont pas identiques dans toutes les communes (*fréquence de collecte, présentation minimale ou bac uniquement,...*). Alors que le Smectom du Plantaurel accompagne ses usagers vers le compostage individuel, le service porte-à-porte a un coût non négligeable et ne concerne pas tous les habitants. Ce service a été stoppé au 01/11/2021.

## **Contrôle d'accès en déchèteries**

Adossé à la tarification incitative pour laquelle il est nécessaire de mesurer l'utilisation du service, les déchèteries seront progressivement équipées d'un contrôle d'accès par badge ou lecture de plaque minéralogique, afin de comptabiliser les passages par foyer (envisagé pour 2023).

## **La redevance spéciale des professionnels (RS)**

Conformément à la délibération du 27 février 2020, le seuil d'assujettissement à la redevance spéciale est désormais abaissé au 1er litre pour l'année 2022.

Seul le volume des contenants destinés à la collecte des déchets ultimes est facturé (tarif voté chaque année). Les autres contenants ne sont pas tarifés.

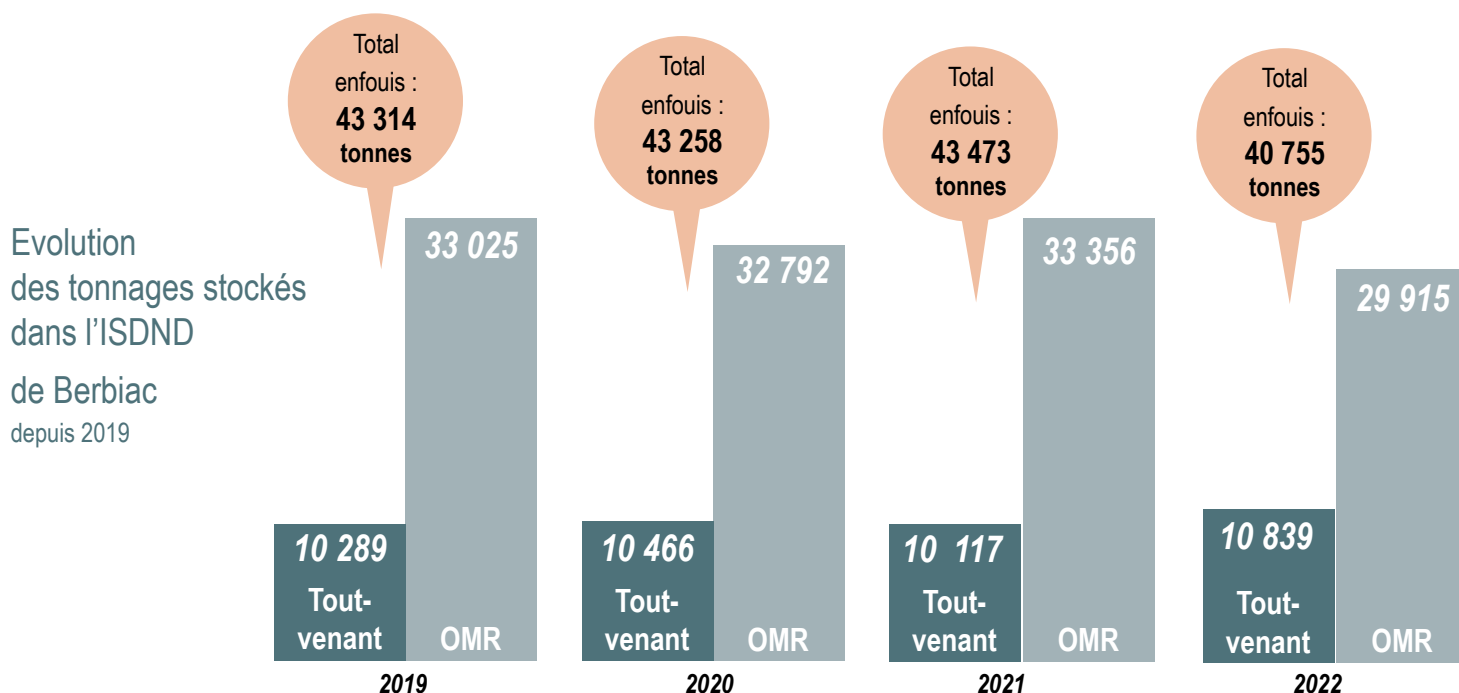
Le SMECTOM ne prend pas en charge les déchets des professionnels (excepté les professionnels exerçant une mission de service public comme les EHPAD par exemple) produisant plus de 5 000 litres hebdomadaires de déchets (tous types de déchets cumulés).

# Chapitre 4 / La collecte des déchets : Bilan

## 4.1 > Déchets résiduels collectés et évolution des tonnages

### Territoire «traitement»

123 285 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022



Depuis 2016, les tonnages déposés à Berbiac étaient à la baisse (12.4% en 5 ans), avec une baisse notable de 7% entre 2018 et 2019 (- 3 257 t) et pour la 1<sup>ère</sup> fois, une baisse significative sur les 2 flux :

- - 5.1% sur les OMR
- -12.6% sur le tout-venant (déchets ultimes des déchèteries)

Cette baisse régulière a été freinée en 2020 et 2021. Mais la courbe reprend sa baisse en 2022 (-6.3%) notamment grâce à des OMR en forte diminution.

Pour rappel les tonnages annuels autorisés dans l'ISDND de Berbiac :

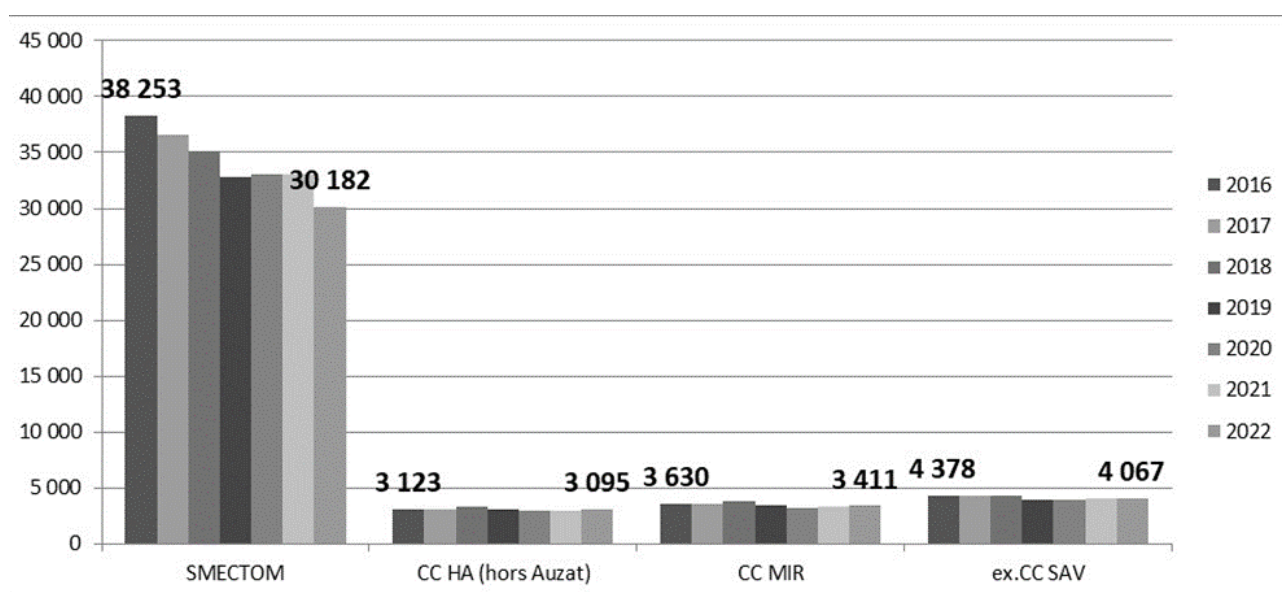
- 46 000 t/an pour les années 2019 à 2022
- 43 000 t/an pour les années 2023 à 2026
- 40 000 t/an pour les années 2027 à 2030
- 36 650 t/an pour les années 2031 à 2039

Objectifs moins ambitieux que celui fixé par la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) d'août 2015 : **réduire de 50% en 2025 par rapport à 2010 les tonnages stockés. Ce qui reviendrait à passer de 47 000 tonnes en 2010 à 23 500 tonnes en 2025.**



## Evolution des tonnages apportés à Berbiac par compétence «collecte»

	2020	2021	2022	Variation 2020/2021	Variation 2021/2022	Variation 2016/2022
SMECTOM	33 006	33 024	30 182	0,1%	-8,6%	-21,1%
CCHA (hors Auzat)	3 014	2 993	3 095	-0,7%	3,4%	-0,9%
CCPM	3 276	3 393	3 411	3,6%	0,5%	-6%
Ex CC Saverdun	3 963	4 062	4 067	2,5%	0,1%	-7,1%
<b>TOTAL</b>	<b>43 258</b>	<b>43 473</b>	<b>40 755</b>	<b>0,5%</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-6,3%</b>



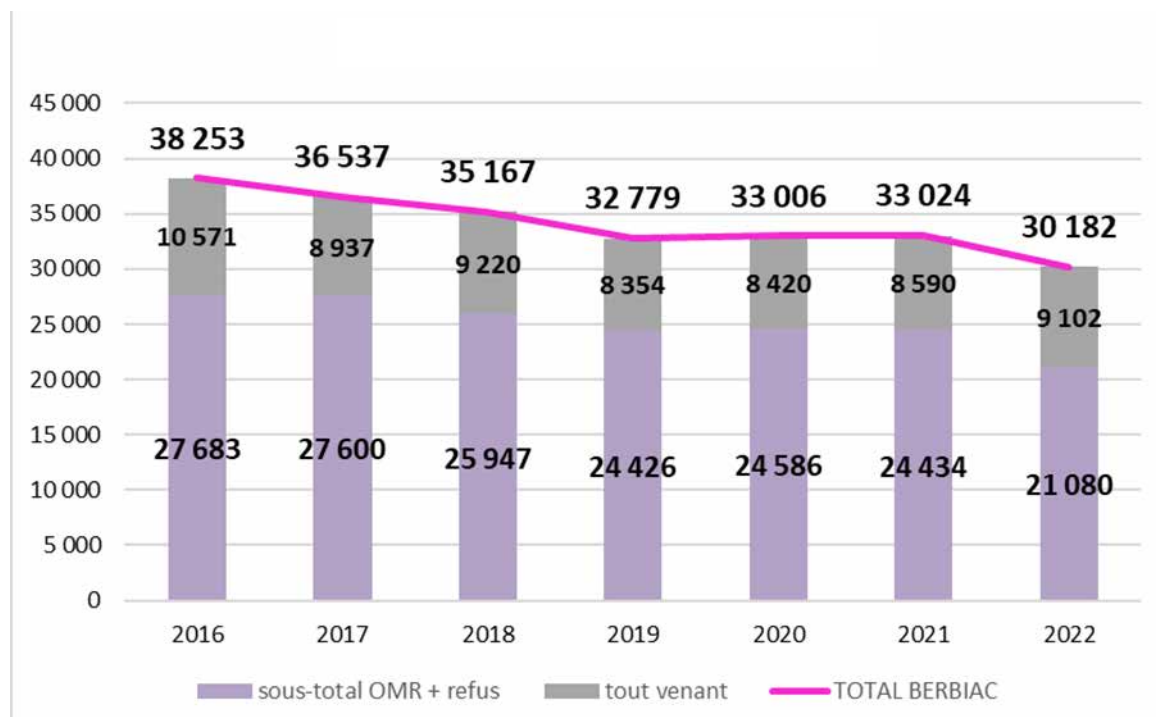
Entre 2016 et 2022 soit en 7 ans, la baisse des tonnages déposée à Berbiac est de 17,5%, avec une diminution importante pour les territoires collecte du SMECTOM (-21,1%).



# Territoire «collecte et traitement »

96 243 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

## Evolution des tonnages annuels de déchets ultimes stockés dans l'ISDND de Berbiac pour le territoire «collecte»



Depuis 2019, les OMR (collectes en bacs) étaient à un niveau constant, signe que malgré la période Covid (fermetures de lieux de production collective ou professionnelle) en 2020 et en 2021, sans action de la collectivité, ce flux de déchets ne baisse plus.

**En 2022, la baisse significative des OMR (-13.7% - 3 354 tonnes)** peut s'expliquer par les actions suivantes qui ont probablement généré une progression des gestes de tri et de prévention des usagers :

- Equipement du périmètre de FOIX en bacs individuels OMR pucés en novembre 2021 et dotation en bacs jaunes,
- Même équipement du tarasconnais en mars 2022,
- Extension des consignes de tri au 1er novembre 2021 (environ 500 tonnes détournées),
- Dotation en bacs jaunes sur le reste du périmètre collecte au 2ème semestre 2022
- Augmentation du compostage
- Communication sur la tarification incitative
- Refus de tri des balles d'emballages non encore triées (environ 150 tonnes)

Concernant le tout-venant (ultimes des déchèteries), les tonnages repartent à la hausse depuis 2019.

La part des refus est en augmentation régulière depuis 2016, en lien avec la progression de la collecte sélective (§ 4.2.3). L'année 2022 est particulière du fait de la fermeture du centre de tri durant 4 mois pour sa modernisation. En effet, les collectes des 4 premiers mois de l'année ont été mises en balles et triées dans le courant de l'année 2022, ce qui a généré un peu plus de refus.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage	622	690	811	831	953	769	787
Part des refus de tri sur total OMR	2,3%	2,5%	3,2%	3,4%	3,9%	3,2%	3,7%

## 4.2 > Déchets recyclables collectés séparément et évolution des tonnages

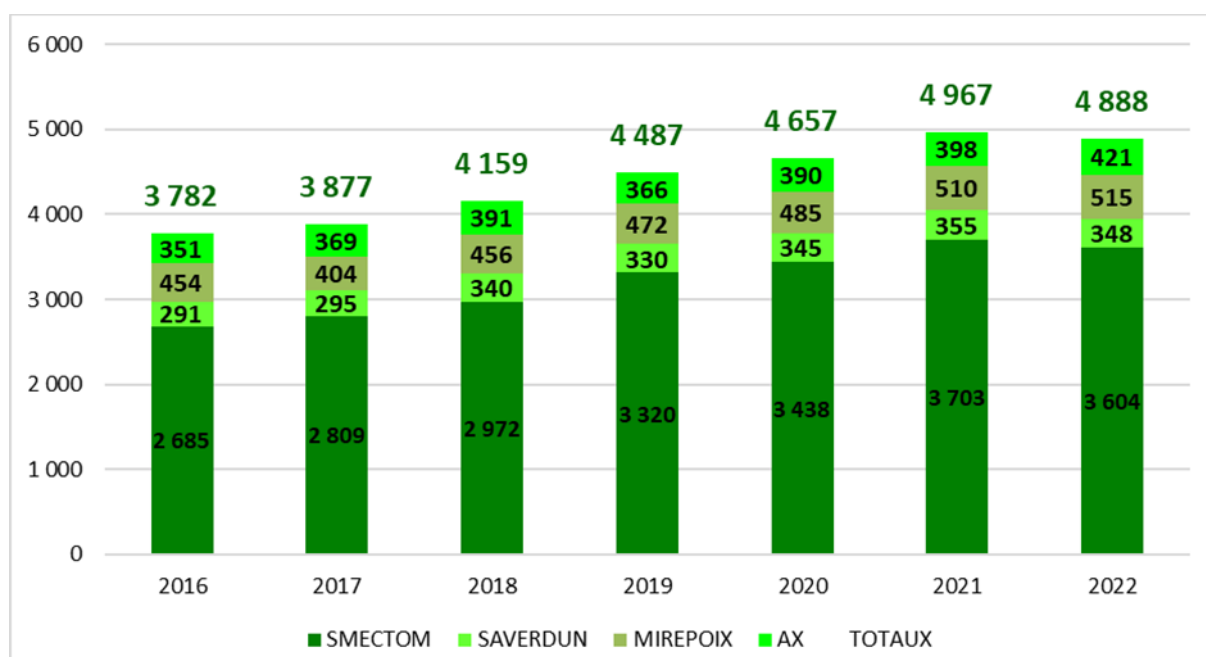
### 4.2.1 > Le verre

#### Territoire «traitement»

123 285 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

#### Evolution des collectes de verre

De 2016 à 2022 sur les 4 compétences collecte - Territoire «traitement»



Globalement, les tonnages de verre collectés baissent légèrement de -1.6 % (-79 tonnes) **pour atteindre 4 888 tonnes, ce qui représente 39.6 kg/habitant·e** (population INSEE 2022 – 123 285 hab.).

Alors que pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2021, la performance à l'habitant avait passé la barre des 40 kg/habitant (40.3 kg/habitant·e - population INSEE 2022 – 123 153 hab.) après une augmentation conséquente de 6.6 % (+ 310 tonnes).

Pour rappel, 37.8 kg/habitant·e en 2019.

**Remarque** : pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2020, le prix de reprise du verre a été impacté par la conjoncture économique, à savoir la crise sanitaire qui a vu la fermeture des bacs et restaurants.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020, le prix de reprise est passé de 34.38 €/t à 23.21 €/t et n'a commencé à remonter qu'au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

**Pour l'année 2022, il est presque revenu à un niveau d'avant crise, aux alentours de 32 €/tonne. Les tonnes collectées ont été vendues à un prix moyen de 32.23 €/t.**

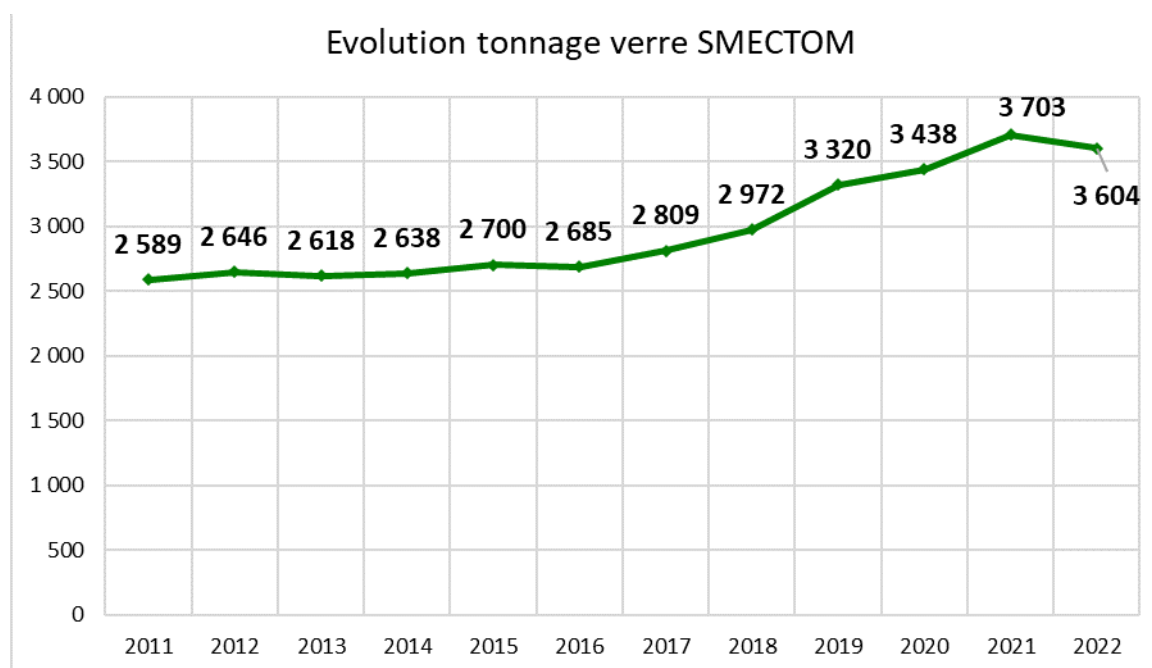
## Progression par territoire

	Progression 2019 / 2020	Progression 2020 / 2021	Progression 2021 / 2022	Progression 2016 / 2022
Territoire collecte Smectom	3,6%	7,7%	-2,7%	34,2%
Ex. CC de Saverdun	4,5%	2,9%	-1,9%	19,6%
CC Pays de Mirepoix	2,8%	5,3%	1%	13,5%
Ex. CC Vallées d'Ax	6,5%	2,1%	5,7%	19,7%
Totaux	3,8%	6,6%	-1,6%	29,3%

## Territoire «collecte et traitement»

96 243 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

Si l'on fait un zoom sur le périmètre collecte actuel du SMECTOM, après une quasi-stagnation jusqu'en 2015, les tonnages triés augmentent régulièrement :



En 2019, la compétence collecte SMECTOM voyait les quantités récupérées augmenter de manière significative : + 348 tonnes, soit une hausse de 11.7 %. Et encore en 2020 : + 118 tonnes, soit une hausse de 3.6 %.

En 2021, la hausse se poursuit : + 266 tonnes, soit une hausse de 7.7%.  
L'année 2022 voit une baisse de 100 tonnes soit -2.7%.

**Les 3 604 tonnes collectées représentent 37.4 kg/hab.**

## Evolution de la performance à l'habitant·e sur le territoire «collecte» et part des professionnels

	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de communes	147	147	147	146	144
Nbre habitants	95 607	95 927	95 797	96 061	96 243
Tonnage	2 972	3 320	3 438	3 703	3 604
kg / hab. / an	31,1	34,6	35,9	38,6	37,4
<i>Collecte des verres des professionnels en tonne</i>					
Tonnages en Récup'Verre	55,70	83,27	47,47	127,89	141,50
Collecte en bacs affectés		58,00	40,24	57,92	66,88
Total pour les pros	55,70	141,27	87,71	185,81	208,38
Part des pros	1,9%	4,3%	2,6%	5%	5,8%

### 4.2.2 > Le papier

## Territoire «traitement»

123 285 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

80 à 90% des tonnages de papier sont collectés via les points d'apport volontaire (PAV).

## Evolution des collectes de papier en bornes d'apport volontaire

Pour les 4 compétences collecte - territoire «traitement»

	2019	2020	2021	2022
Territoire collecte Smectom	1 623	1 509	1 339	1 212
Ex. CC de Saverdun	166	149	154	126
CC Pays de Mirepoix	193	187	160	156
Ex. CC Vallées d'Ax	113	103	101	98
Totaux	2 095	1 949	1 754	1 592
Evolution avec N-1	-0,6%	-7,0%	-10%	-9,2%

Globalement, les tonnages collectés en récup 'papier ne cessent de baisser chaque année mais depuis 2020 la baisse se situe autour de 10% par an (dématérialisation, STOP PUB, ... ).

Y compris sur le périmètre collecte du SMECTOM alors que des efforts sont faits pour inciter les habitants à y déposer leurs papiers (investissement en matériel).



### Toutefois, des papiers sont captés par d'autres biais :

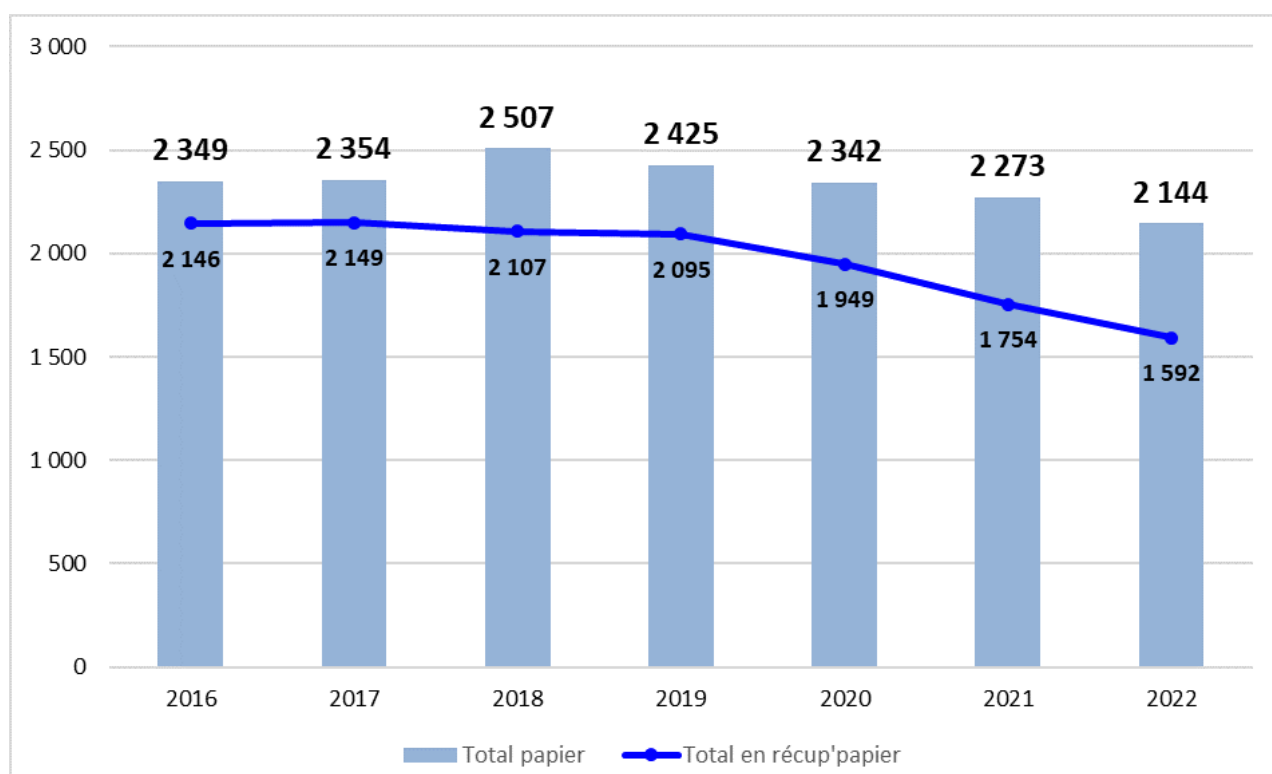
- Des apports dans la benne de la déchèterie de FOIX : près de 200 t/an
- La collecte auprès des professionnels en bacs individuels bleus. Créé à l'été 2018, ce nouveau service a permis de collecter 190 tonnes de papier bureautique en 2022.
- Le centre de tri des emballages récupère également les papiers contenus dans les sacs et bacs jaunes : 137 tonnes en 2022 soit environ 1.1 kg/hab.

## Évolution des tonnages de papier collectés

Entre 2016 et 2022

La collecte des papiers n'évolue guère, pourtant la dernière caractérisation des ordures ménagères résiduelles de 2018 montre que la moitié des papiers est encore dans les OMR !

**Les 2 144 tonnes collectées en 2022 représentent 17.4 kg/ hab.**



## Territoire «collecte et traitement»

96 243 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

### Performance à l'habitant·e s et part des professionnels

	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de communes	149	149	146	146	144
Nbre habitants	95 957	96 291	96 165	96 061	96 243
Tonnage papier vendu	1 975	2 125	1 809	1 830	1 746
kg / hab. / an	20,6	22,1	18,8	19,1	18,1
	Collecte des papiers des professionnels en tonne				
Tonnages en Récup'Papier	55,7	83,27	47,47	28,25	25,67
Collecte en bacs affectés		58	40,24	181,74	189,58
Total pour les pros	55,7	141,27	87,71	209,99	215,25
Part des pros	2,8%	6,6%	4,8%	11,5 %	12,3%

La collecte du papier des professionnels équipés en bacs roulants depuis l'été 2018 a permis de multiplier par 4 le tonnage de papier trié par les professionnels.

En 2022, les 215 tonnes des professionnels représentent 2.2 kg/hab.

### 4.2.3 > Les emballages légers

## Territoire «traitement»

123 285 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

En 2022, **3 858 tonnes d'emballages ont été décomptées en entrée de centre de tri** pour le compte du Smectom du Plantaurel et de ses adhérents traitement. (3 883 tonnes en 2021 et 4 108 tonnes en 2020).

*(Hors tonnes de carton brun livrées en cours d'année afin d'optimiser le soutien financier de CITEO et hors tonnes CC Couserans.)*

2022 est une année exceptionnelle du fait des travaux de modernisation du centre de tri.

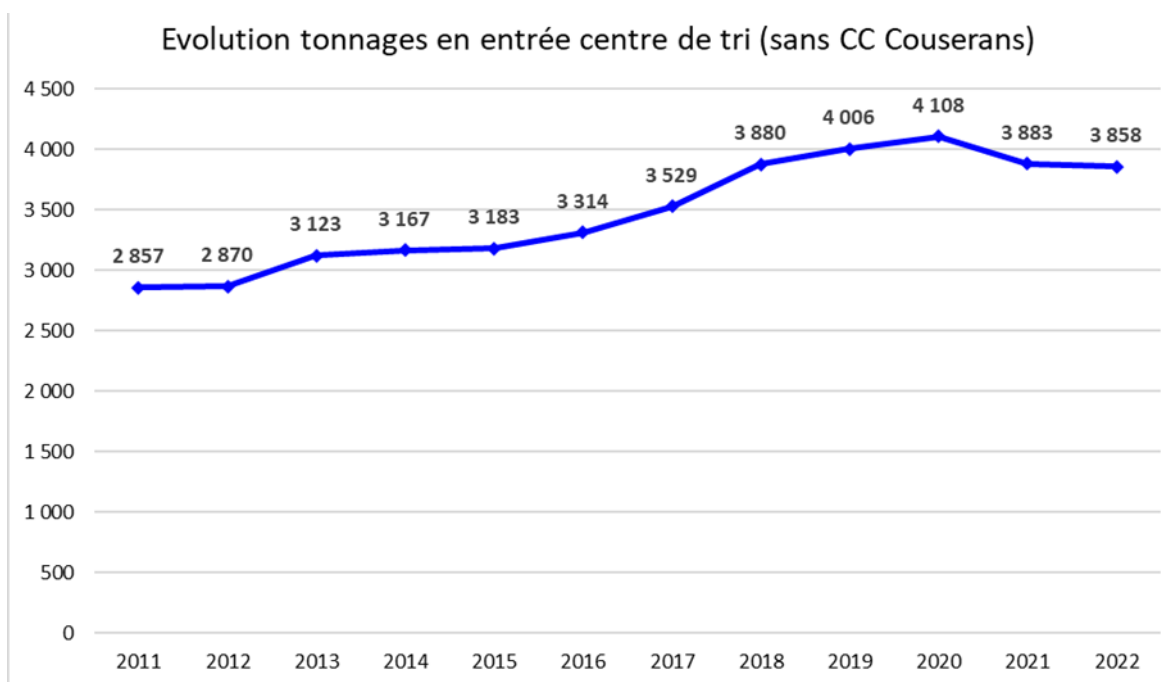
Ainsi ce tonnage ne représente pas la totalité des tonnes d'emballages produites par les usagers du territoire car le nouveau centre de tri n'a redémarré son process que début mai 2022 (la production de collecte sélective a été mise en balle et stockée en vue d'un tri ultérieur).

Au 31/12/2022, le stock d'emballages non triés était de 634 tonnes.

Avec un stock à trier résiduel d'habituellement une trentaine de tonnes en fin d'année, cela porte la production totale d'emballages à plus de 4 450 tonnes, **soit une progression de + 15.4% par rapport à 2021 (près de 600 tonnes de différence).**

Par ailleurs depuis mi-juillet, les emballages de la CC Couserans Pyrénées sont également triés (217 tonnes en 2022).

**D'où un total trié par le centre de tri en 2022 de 4 057 tonnes.**



Parallèlement à l'évolution des quantités d'emballages en entrée du centre de tri, il convient d'examiner le taux de refus à l'issue des opérations de tri des emballages, ce qui donne les quantités effectivement recyclables.

Depuis plusieurs années en augmentation, le taux de refus (toutes collectivités) **qui avait baissé en 2019, est remonté à 28.5% en 2020 (le plus important jamais atteint). Il est redescendu à 25.8% en 2021 et remonte à 28.3% en 2022.** Plusieurs explications :

- Collecte sélective stockée en balles plusieurs mois
- Nouveau process du centre de tri à caler
- Extension des consignes de tri qui peut générer plus d'intrus

## Évolution du taux de refus

Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	Progression 2020/2021	Progression 2021/2022
Quantités triées en tonne	4 006	4 108	3 883	3 858	-5,48%	-0,65%
Quantités recyclées en tonne	2 952	2 939	2 880	2 765	-2,01%	-3,98%
Taux de refus	26,3%	28,5%	25,8%	28,3%	-9,23%	9,62%

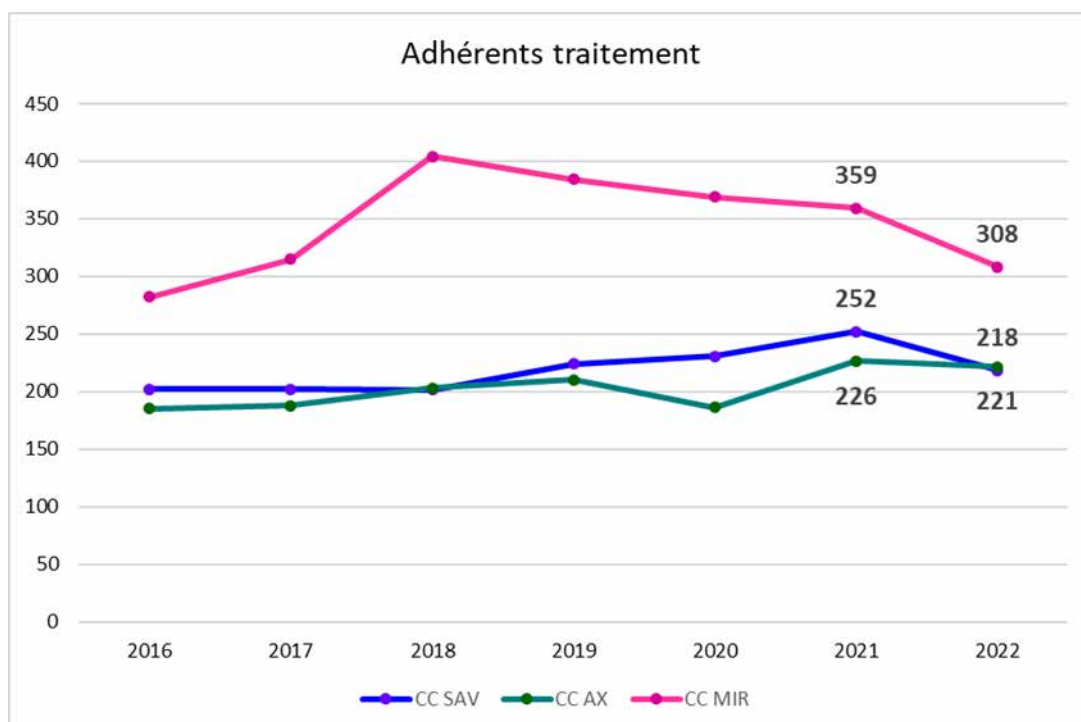
L'année 2023 comprendra encore le tri de balles d'emballages de 2022. Ce n'est donc qu'en 2024 que le taux de refus sera stabilisé et pourra être analysé.



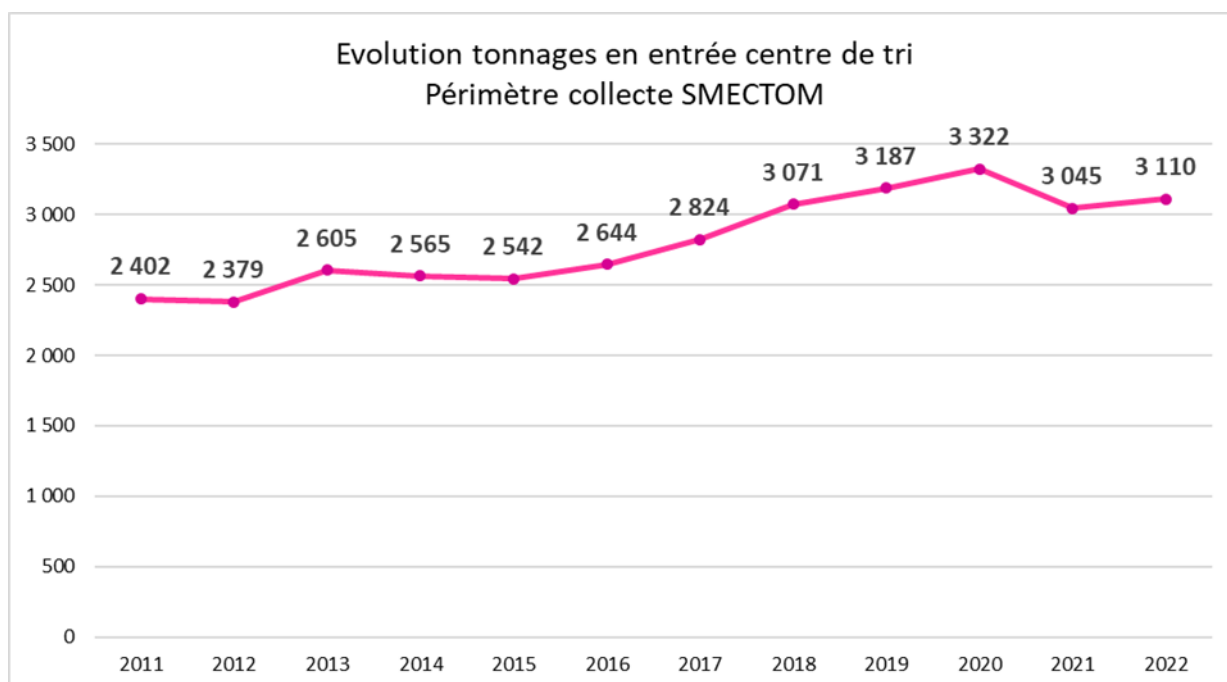
## Evolution des tonnages triés pour les 4 «compétences collective»

Entrée centre de tri

Le graphique ci-dessous montre l'évolution sur 7 ans, des tonnages triés de 2016 à 2022 pour les adhérents traitement (entrée centre de tri, hors cartons booster).



Le graphique ci-dessous montre l'évolution sur 12 ans, des tonnages triés de 2011 à 2022 pour le périmètre collecte du SMECTOM (entrée centre de tri, hors cartons booster).



Malgré les balles d'emballages restant à trier (529 tonnes, soit 16.5% des quantités collectées en 2022), l'évolution à la hausse des tonnages est enclenchée.

## Evolution 2018-2022 des quantités triées (entrée centre de tri) et des quantités recyclées

### Quantités triées et recyclées en 2022, par compétence collecte

Performance	SMECTOM	CC SAVERDUN	CC AX	CCPM	Toutes collectivités
EMB entrants	3 110	218	221	308	3 858
EMB valorisés	2 224	168	153	220	2 765
Refus de tri	886	50	69	88	1 093
Taux refus 2022	28,5%	22,9%	31%	28,7%	28,3%
Taux refus 2021	25,3%	24,8%	30,4%	28,6%	25,8%

### Evolution des quantités triées par compétence collecte

	SMECTOM	SAVERDUN	AX	MIREPOIX
évolution 2018/2019	3,8%	11,3%	3,6%	- 4,9%
évolution 2019/2020	4,2%	3%	-11,4%	- 4%
évolution 2020/2021	-8,3%	9,4%	21,4%	- 2,7%
évolution 2021/2022	2,1%	-13,5%	-2,2%	- 14,2%

### Evolution des quantités effectivement recyclables (hors refus), par compétence collecte

	SMECTOM	SAVERDUN	AX	MIREPOIX
évolution 2018/2019	4,3%	11,7%	5,5%	- 2,6%
évolution 2019/2020	0,6%	3,6%	-12,9%	- 5%
évolution 2020/2021	-4%	5,3%	20,6%	- 0,7%
évolution 2021/2022	-2,3%	-11,2%	-3%	- 14,3%

Le tableau suivant ramène les quantités à l'habitant (population INSEE 2022 – 123 285 hab.)

Performance	SMECTOM	CC SAVERDUN	CC AX	CC Mirepoix	Toutes collectivités
<b>2019</b>					
Refus	8,6	4,7	10,4	10,7	8,6
EMB valorisés	23,6	14,8	24,3	26,7	23,1
<b>2020</b>					
Refus	9,9	4,7	9,6	10,5	9,5
EMB valorisés	24,6	16,8	22,4	24,5	23,8
<b>2021</b>					
Refus	8	5,9	11,8	9,8	8,1
EMB valorisés	23,7	17,7	26,9	24,4	23,4
<b>2022</b>					
Refus	9,2	4,7	11,7	8,4	8,9
EMB valorisés	23,1	15,8	26,1	20,9	22,4

Toutes collectivités confondues, déduction faite des refus, **en moyenne 22.4 kg/hab. sont effectivement recyclables** (plus de 23 kg en 2019, 2020 et 2021). Et **8.9 kg/hab. sont des erreurs de tri** (ou pour cette année atypique quelques pertes en matériaux dues au stockage et au démarrage du process).

## 4.3 > Les déchets végétaux collectés et évolution des tonnages

### Territoire «traitement»

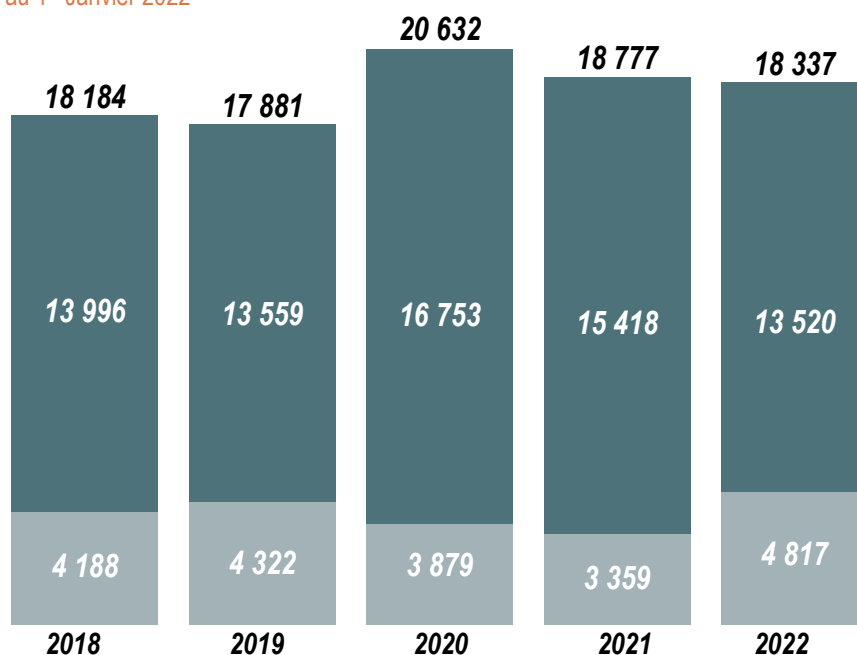
123 285 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

Quantités de déchets végétaux traitées par le syndicat

■ Territoire «traitement»

■ Territoire «collecte et traitement»

Plus de **18 000 tonnes** sont transformées en compost chaque année, ce qui correspond à plus de 148 kg/ hab. en 2022.



## Tableau de répartition par compétence collecte

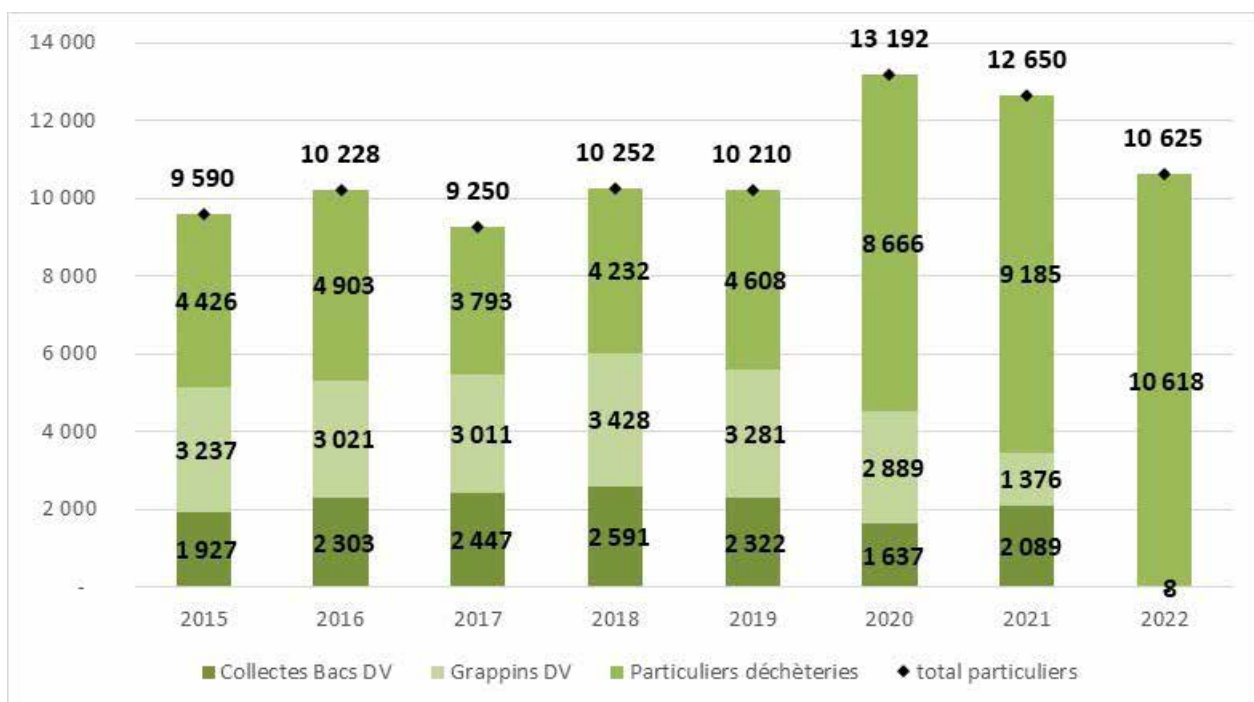
	2018	2019	2020	2021	2022
Territoire collecte Smectom	77%	76%	81%	82,1%	73,7%
Ex. CC de Saverdun	13%	13%	10%	4,9%	14,4%
CC Pays de Mirepoix	6%	7%	6%	7,4%	6,5%
Ex. CC Vallées d'Ax	4%	4%	3%	5,6%	5,4%

En 2022 les tonnages de déchets végétaux du territoire collecte du SMECTOM représentent **74% du total (82% en 2021)**.

## Territoire «collecte et traitement»

96 243 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

### Quantités de déchets végétaux produites par les ménages



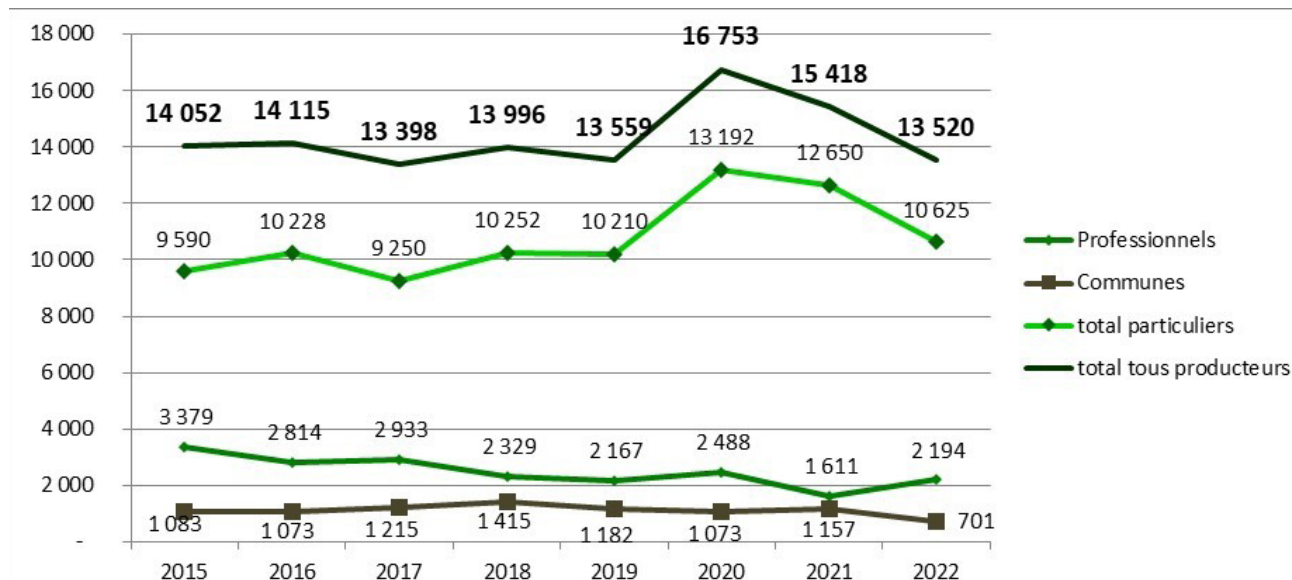
Depuis 2015, le tonnage de végétaux produit par le périmètre collecte se situait aux alentours de 10 000 tonnes, avec 2 pics en 2020 et en 2021.

L'explosion des tonnages déposés en 2020 semble due à l'arrêt des collectes durant la période de confinement du printemps, période lors de laquelle une belle météo a favorisé la croissance des végétaux. En 2021, la production des ménages du périmètre collecte du SMECTOM a baissé de 4.1% (moins 540 tonnes).

En 2022, la suppression des 2 services de collecte porte à porte des végétaux (bacs et encombrants) a généré une réelle baisse des végétaux pris en charge par le SMECTOM : moins 2 025 tonnes soit moins 16%. Ce qui laisse entendre que la suppression des services a été compensée par une meilleure autonomie des usagers vis-à-vis de la gestion de leurs végétaux.

## Quantités de déchets végétaux produites par les ménages, les professionnels et les services communaux en 2022

Le graphique ci-dessous présente les quantités de déchets végétaux produites par les ménages, les professionnels et les services communaux, sur le périmètre collecte du SMECTOM.



Depuis 2017, le tonnage des professionnels était à la baisse, suite à une politique de tarification des apports. Après une remontée non négligeable en 2020, la part des professionnels en 2022 représente 16.2% des végétaux collectés par le SMECTOM (10.4% en 2022, 14.9% en 2020 et 16% en 2019).

Les apports des communes varient d'une année à l'autre et représentent 5.2% des végétaux en 2022 (7.5% en 2021, 6.4% en 2020 et 8.7% en 2019).

Les apports globaux des particuliers qui étaient relativement constants depuis 4 ans (autour de 10 200 tonnes), ont vu une augmentation significative en 2020 (+29%), puis une légère baisse (-4.1%) en 2021, avant de revenir au niveau des années 2018-2019.

En 2022, ils représentent 78.6% des végétaux traités par le SMECTOM pour le périmètre collecte.

## 4.4 > Les déchets occasionnels collectés en déchèteries et évolution des tonnages

### Territoire «traitement»

123 285 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

#### Evolution des tonnages annuels par catégorie de déchets

**DO** = déchets occasionnels (*apportés en déchèteries*)

**DNDI** = déchets non dangereux inertes

**DEA** = déchets d'éléments d'ameublement

**DND** = déchets non dangereux

**DD** = déchets dangereux

**D3E** = déchets d'équipements électriques et électroniques

			2021 en tonnes	2022 en tonnes	kg / hab. / an 2021	kg / hab. / an 2022
OMA	OMR	OMR	32 353	28 922	262,7	234,6
		Refus	1 003	994	8,1	8,1
	RSOM	EMB légers	2 742	2 734	22,3	22,2
		Papiers-JRM	2 163	2 051	17,6	16,6
		Verres	4 876	4 881	39,6	39,6
	<b>TOTAL OMA</b>		<b>43 137</b>	<b>39 581</b>	<b>350,3</b>	<b>321,1</b>
Déchèteries (DO)	DND	Tout-venant	10 117	10 839	82,2	87,9
		Métaux	1 793	1 742	14,6	14,1
		Textiles	344	379	2,8	3,1
		Déchets verts	18 777	18 390	152,5	149,2
		Cartons déchèteries	1 336	1 597	10,8	13
		Bois cat.1	1 634	1 302	13,3	10,6
		Bois cat.2	4 647	4 247	37,7	34,4
		Bois souillé / souche	576	886	4,7	7,2
		DEA	3 438	3 554	27,9	28,8
		D3E	1 615	1 466	13,1	11,9
		Pneus	117	157	0,9	1,3
	<b>Total DND</b>		<b>44 392</b>	<b>44 559</b>	<b>360,5</b>	<b>361,4</b>
	DNDI	Gravats	15 577	15 162	126,5	123
	DD	Batteries	46	37	0,4	0,3
		Huiles de vidanges	6	1	0,0	0,0
		Huiles alimentaires	0	0	0,0	0,0
		Autres toxiques	161	145	1,3	1,2
Piles		10	11	0,1	0,1	
<b>Total DD</b>		<b>223</b>	<b>195</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	
<b>Total DO</b>		<b>60 191</b>	<b>59 915</b>	<b>488,8</b>	<b>486</b>	
<b>TOTAL DMA</b>		<b>103 328</b>	<b>99 497</b>	<b>839,1</b>	<b>807</b>	
<b>Hors gravats</b>		<b>87 751</b>	<b>84 335</b>	<b>712,6</b>	<b>684,1</b>	

L'évolution des DMA est fluctuante et difficile à maîtriser car les tonnages sont très importants :

- Déchets végétaux qui représentent plus de 145 kg par habitant-e en 2019, 168 kg en 2020, 152 kg en 2021, 149.2 kg en 2022.
- Gravats : une variabilité fonction des travaux sur le territoire 100 kg/hab. à 130 kg
- Tout-venant, qui est en baisse depuis 2018, pèse pour près de 88 kg/hab.

## Territoire «collecte et traitement»

96 243 hab. population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

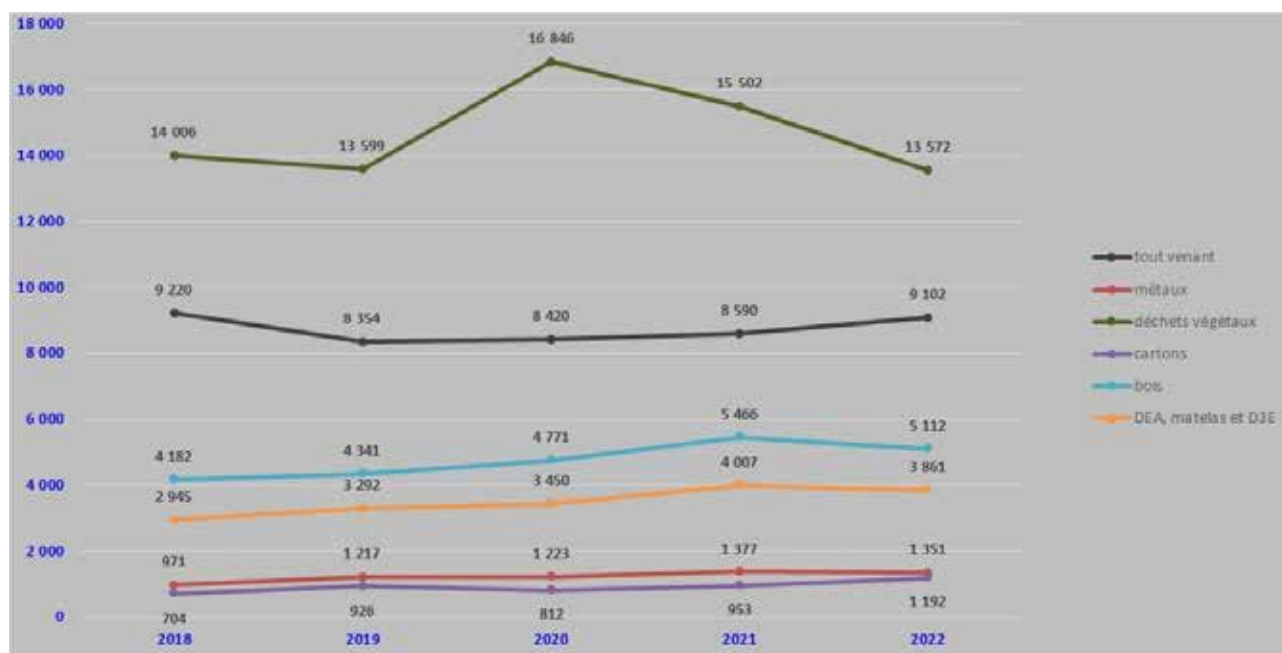
### Evolution des tonnages annuels par catégorie de déchets

			2021 en tonnes	2022 en tonnes	kg / hab. / an 2021	kg / hab. / an 2022	
OMA	OMR	OMR	23 665	20 293	246,4	210,9	
		Refus	769	787	8	8,2	
	RSOM	EMB légers	2 166	2 162	22,5	22,5	
		Papiers-JRM	1 721	1 654	17,9	17,2	
		Verres	3 616	3 597	37,6	37,4	
<b>TOTAL OMA</b>			<b>31 936</b>	<b>28 493</b>	<b>332,5</b>	<b>296,1</b>	
Déchèteries (DO)	DND	Tout-venant	8 590	9 102	89,4	94,6	
		Métaux	1 377	1 351	14,3	14	
		Textiles	0	321	0	3,3	
		Déchets verts	15 502	13 572	161,4	141	
		Cartons déchèteries	953	1 192	9,9	12,4	
		Bois cat.1	1 609	1 281	16,7	13,3	
		Bois cat.2	3 306	2 974	34,4	30,9	
		Bois souillé / souche	551	857	5,7	8,9	
		DEA	2 738	2 717	28,5	28,2	
		D3E	1 269	1 144	13,2	11,9	
		Pneus	98	127	1	1,3	
		<b>Total DND</b>			<b>35 993</b>	<b>34 638</b>	<b>374,7</b>
	DNDI	Gravats	10 716	9 697	111,5	100,8	
	DD	Batteries	46	37	0,5	0,4	
		Huiles de vidanges	6	1	0,1	0,0	
Huiles alimentaires		0	0	0,0	0,0		
Autres toxiques		161	145	1,7	1,5		
Piles		8	9	0,1	0,1		
<b>Total DD</b>			<b>220</b>	<b>193</b>	<b>2,3</b>	<b>2</b>	
<b>Total DO</b>			<b>46 929</b>	<b>44 528</b>	<b>488,5</b>	<b>462,7</b>	
<b>TOTAL DMA</b>			<b>78 865</b>	<b>73 021</b>	<b>821</b>	<b>758,7</b>	
<b>Hors gravats</b>			<b>68 150</b>	<b>63 324</b>	<b>709,4</b>	<b>658</b>	



# Evolution des principaux déchets de déchèteries

Représentant plus de 98% du tonnage des déchets non dangereux



Les déchets végétaux représentaient **161 kg/hab. en 2021 et 141 kg/hab. en 2022.**

Le tout-venant qui était en 2019 à son niveau le plus bas depuis 2016, remonte progressivement. Il représente plus de 94 kg/hab. en 2022 (89 kg en 2021, 88 kg en 2020 et 87 kg en 2019).

La part des biens d'équipements récupérés accuse une légère baisse (mobilier usagé, matelas, déchets électriques et électroniques), ainsi que celle des déchets de bois.

Remarque : ces tonnages ne tiennent pas compte des biens détournés par les conteneurs de réemploi.

## 4.5 > Performance de collecte globale

Les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 sont :

### Réduction des DMA par rapport à 2010 (voir chapitre 2)

- de 10 % en 2020
- de 13 % en 2025 (région Occitanie)

### Réduction des déchets non dangereux non inertes en ISDND par rapport à 2010 (voir chapitre 6)

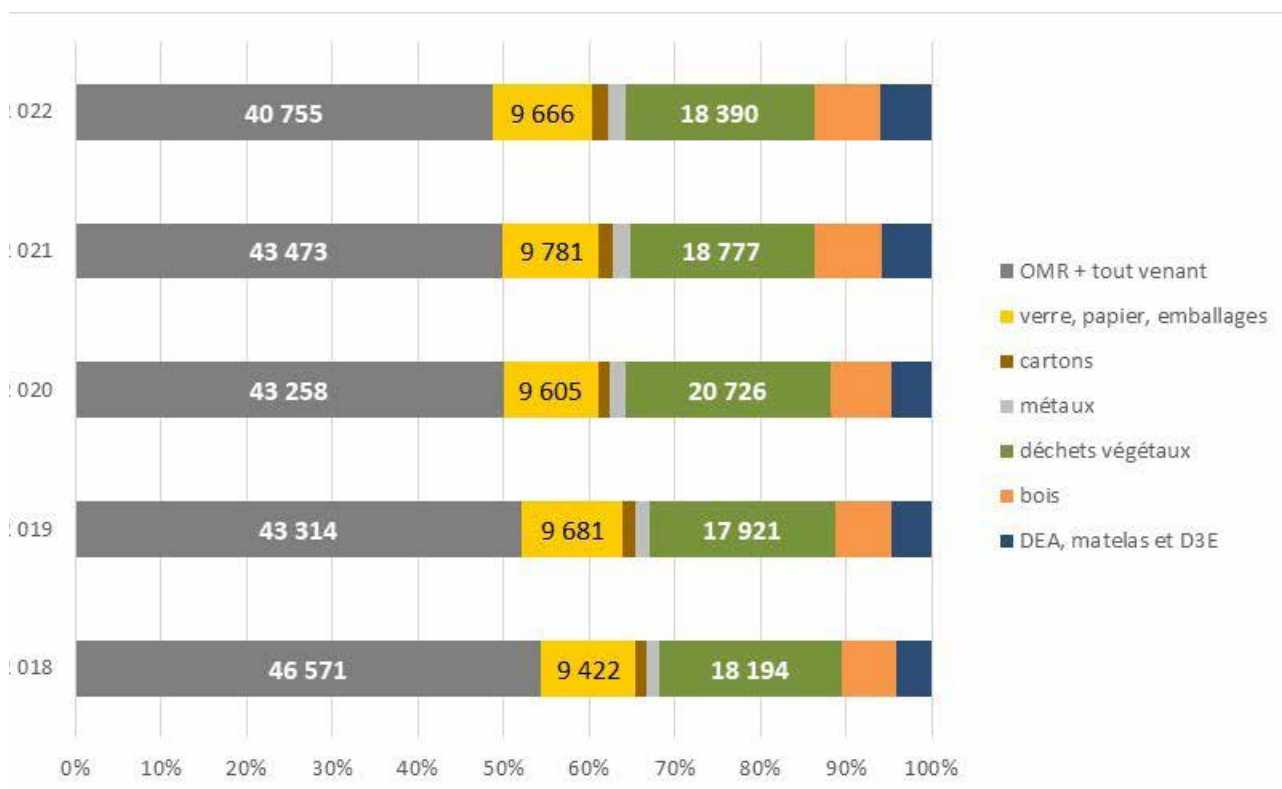
- de 30 % en 2020
- de 50 % en 2025

### Valorisation matière (dont organique) des déchets non dangereux, non inertes (ci-dessous)

- 55 % en 2020
- 65 % en 2025

## Evolution de la composition des déchets non dangereux non inertes

(périmètre territoire « traitement »)

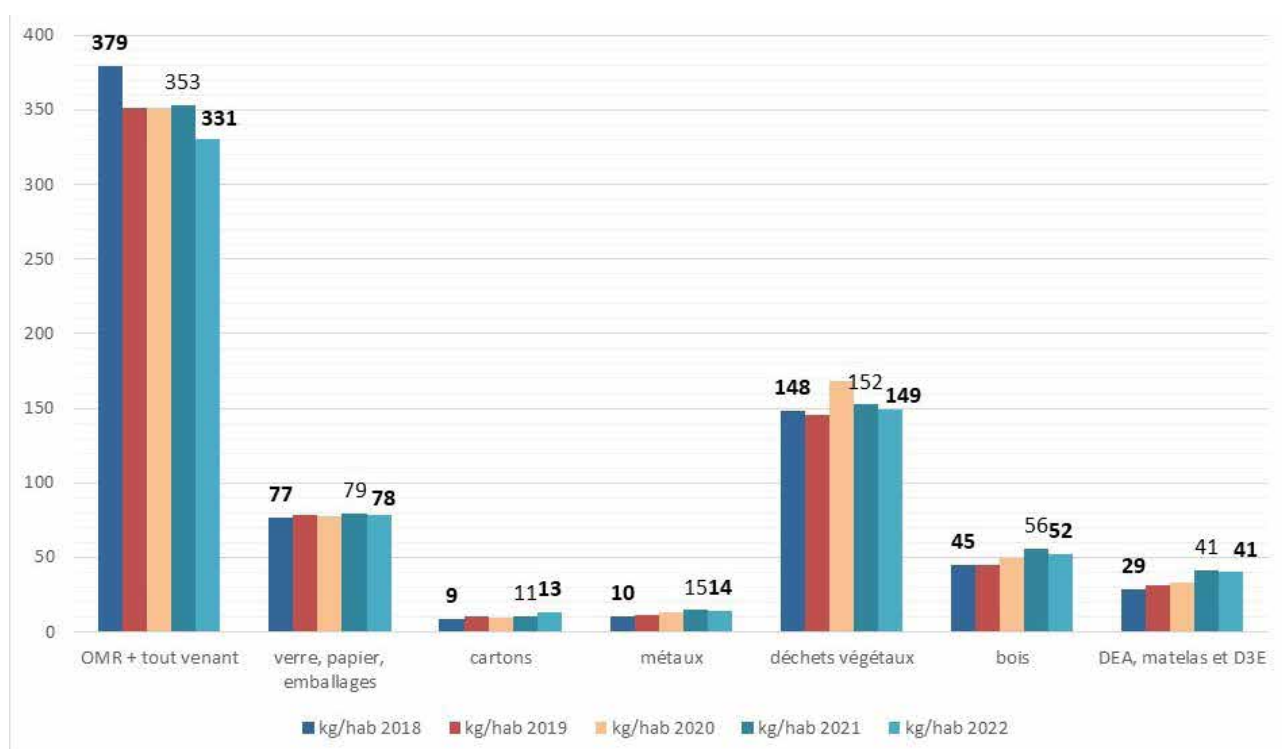


La part des déchets mise en stockage sur l'ISDND de Berbiac se réduit chaque année, passant de 58% en 2016 à 50% en 2020, 49.9% en 2021 (pour la première fois à moins de 50%) et 48.7% en 2022.

En 2022, la part de valorisation matière est de 51.3 % soit en progression (50.1 % en 2021 et 50% en 2020). L'objectif de 2020 de 55% de valorisation matière, n'est toutefois pas encore atteint.

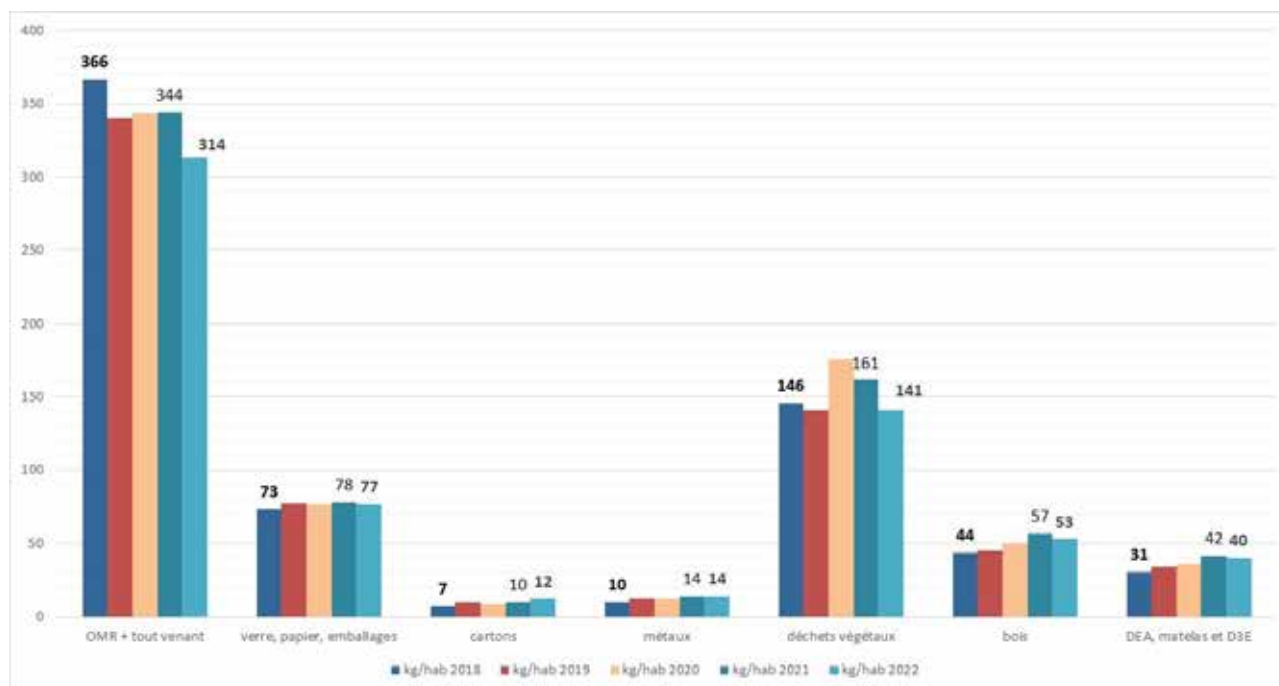
## Performance du territoire « traitement »

en kg/habitant et par an (123 285 habitants en 2022)



## Performance du territoire « collecte et traitement »

en kg/habitant et par an (96 243 habitants en 2022)



Bien que pesant 78 % des habitants du périmètre traitement, la compétence collecte du SMECTOM génère moins de déchets ultimes à l'habitant (OMR + tout venant) que le total de ses adhérents de la seule compétence traitement. En 2022 : 314 kg/hab. pour le Smectom contre 391 kg/hab. pour les 3 autres compétences collecte réunies.

Les efforts faits pour mieux trier en déchèteries et la dotation en bacs individuels OMR (avec sa communication et ses actions associées) sont les 2 leviers qui génèrent ces résultats.

### Détails des déchets ultimes (en kg/hab.) :

2022	Périmètre collecte SMECTOM	Adhérents traitements seuls
OMR	246,4	325,1
Refus de tri	8,0	8,8
Tout-venant	89,4	76,6
<b>TOTAL</b>	<b>343,8</b>	<b>410,5</b>

# Chapitre 5 / Le traitement des déchets : Organisation

## 5.1 > Origine des déchets

### Origine des déchets et tonnages 2022

		Déchets verts					Bois		
		Vers ISDND	Vers CTE	Plateforme compostage de Varilhes	Plateforme compostage d'Unac	Destination finale compostage	Détails	Cat. 1	Cat. 2
Territoire «collecte» Smectom	CC Arize-Lèze	3 119	3061			1 648	Broyage sur site ( <i>en partie</i> ) avant prise en charge par FUMECO Lèze ( <i>plateforme de compostage</i> )		
	CC Pays d'Olmes	5 320	3061			1 618	Compostage avec boues de STEP (SMDEA VDO)	1 281	2 974
	CC PAP secteur Pamiers	11 009	3061	7 926					
	CAFV secteur Foix	4 178	3061			2 378	Broyage sur site avant prise en charge par FUMECO Lèze ( <i>plateforme de compostage</i> )		
	CAFV secteur Varilhes	3 076	3061	7 926					
	CC Pays de Tarascon	2 655	3061	7 926					
	CCHA secteur Auzat	857	3061	7 926					
	CCHA Vallées Ax	2 839	256		997				
	CCHA Donezan	240	3061	7926					
	CC Pays de Mirepoix	3 397	304			1 184	Broyage sur site avant prise en charge par FUMECO Lèze ( <i>plateforme de compostage</i> )	10	290
	CCPAP secteur Saverdun	4 065	238			1 635		11	624
	<b>Totaux</b>	<b>40 755</b>	<b>3 859</b>	<b>7 926</b>	<b>666</b>	<b>9 603</b>		<b>1 302</b>	<b>4 247</b>

## 5.2 > Localisation des unités de traitement existantes

### Les installations locales de traitement des déchets :

- ISDND de Berbiac
- Centre de tri du Plantaurel
- Plateforme compostage déchets verts de Varilhes
- Plateforme compostage déchets verts de Unac

### Entreprises privées :

- Chaudière à bois BARBE à Saint Paul-de-Jarrat (*bois cat 1*)
- FUMECO à Artigat
- VERTEX
- EGGER à Rion des Landes

### Les installations environnantes de traitement des déchets :

- La Verrerie ouvrière d'Albi (VOA),
- Le Relais 81 à Bout-du-Pont-de-l'Arn
- DROHE Recyclage à Labarthe Inard (31)
- EGGER à Rion des Landes (Bois cat. 2)
- SAICA Natur Sud à Lorp-Sentaraille (09)

## 5.3 > Nature des traitements en 2022

Le Smectom du Plantaurel assure les investissements et l'exploitation en régie de l'ISDND de Berbiac. Le centre de tri des emballages est un investissement de la collectivité, le fonctionnement étant assuré par la SCIC du Plantaurel dont le SMECTOM est gérant.

Pour tous les déchets triés, le Smectom du Plantaurel recherche des modes de traitement où la valorisation matière et la proximité sont favorisées, dans le respect des règles des marchés publics.

Types de déchets	Filière de traitement	Mode de valorisation
Gravats	BGO & SECAM Antoniotti	Valorisation matière Réaménagement de carrières
Déchets verts	FUMECO Plateforme de compostage Smectom du Plantaurel	Compostage
Bois	CLER VERTS EGGER Ariège Biomasse Cogénération	Valorisation matière / Valorisation thermique
Papiers / Cartons	Delta recyclage Paprec France SAICA Nature Véolia European Production Recycling Europac Recicla SAU	Valorisation matière
Textiles	Relais 81 Vertex	Valorisation matière
Métaux	SO.R.AR SA EDICIMO Récupération Fauré ETS DS RECYCLAGE	Valorisation matière
Verre	Verrerie Ouvrière d'Albi	Valorisation matière
Huiles végétales	Oleo Recycling	Traitement spécifique
Pneus	DROHE	Valorisation matière
Piles	COREPILE ACCOR Environnement	Valorisation matière
Ampoules basse consommation	Recylum	Traitement spécifique
Huiles minérales	CHIMIREC SOCODELLI	Traitement spécifique
Batteries	SO.R.AR	Traitement spécifique
D3E*	EcoSystem	Traitement spécifique, réemploi, recyclage
DEA**	EcoMobilier	Traitement spécifique, réemploi, recyclage
Matériel informatique	Éco-ordi 09	Traitement spécifique, réemploi, recyclage
Déchets d'activités de soins	DASTRI	Traitement spécifique
Déchets toxiques	EOVAL (périètre ECODDS) CHIMIREC SOCODELLI (hors périètre)	Traitement spécifique

\*DEEE : Déchets Équipements Électriques et Électroniques

\*\*DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement

### 5.3.1 > Installation de stockage des déchets non dangereux

Le SMECTOM du Plantaurel assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de sa zone de compétence, soit la Zone Est du département de l'Ariège telle qu'elle est définie par le Plan Régional de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Au service de la population, le syndicat exerce une double mission ou compétence :

- la collecte des déchets : pour 144 communes ;
- le traitement des déchets : pour 237 communes, soit environ 127 000 habitants.

Les déchets collectés et traités sont principalement ceux des particuliers ou « ménages », mais aussi, dans certaines limites et sous certaines conditions, d'autres déchets, appelés déchets « assimilés », provenant d'activités économiques (commerce, artisanat, entreprises...) ou autres (administrations, collectivités, associations...).

Les ordures ménagères résiduelles, le tout-venant issu des déchèteries ainsi que les refus du centre de tri sont traités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Berbiac. Le site peut réceptionner et stocker jusqu'à **46 000 tonnes/an sur la période 2019-2022, 42 000 tonnes/an sur la période 2023-2027, 40 000 tonnes/an sur la période 2028-2032 puis 36 650 tonnes/an jusqu'en 2039**



### 5.3.2 > La plateforme de compostage

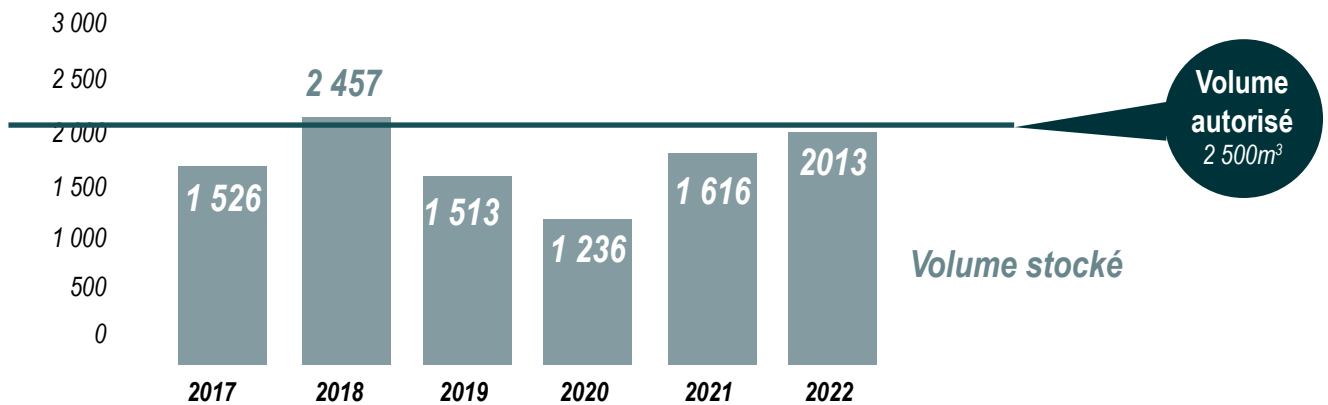
Le SMECTOM du Plantaurel a également en charge la gestion des déchets verts reçus sur toutes les installations du périmètre sa de compétence. La totalité des déchets verts fait l'objet d'une valorisation organique, dont 52% (9573 tonnes) sur notre la plateforme de compostage du site de Varilhes.



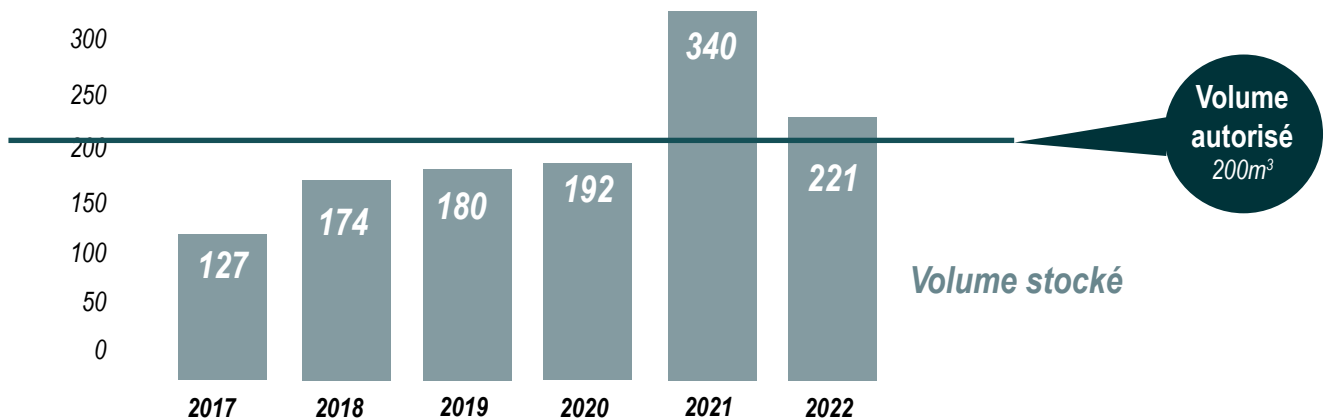
### 5.3.3 > Installation de stockage de déchets inertes

Le Smectom du Plantaurel exploite également trois installations de stockage de déchets inertes « ISDI », recevant des déchets inertes en vue de les traiter par comblement sur site. Les tonnages réceptionnés sont détaillés ci-après :

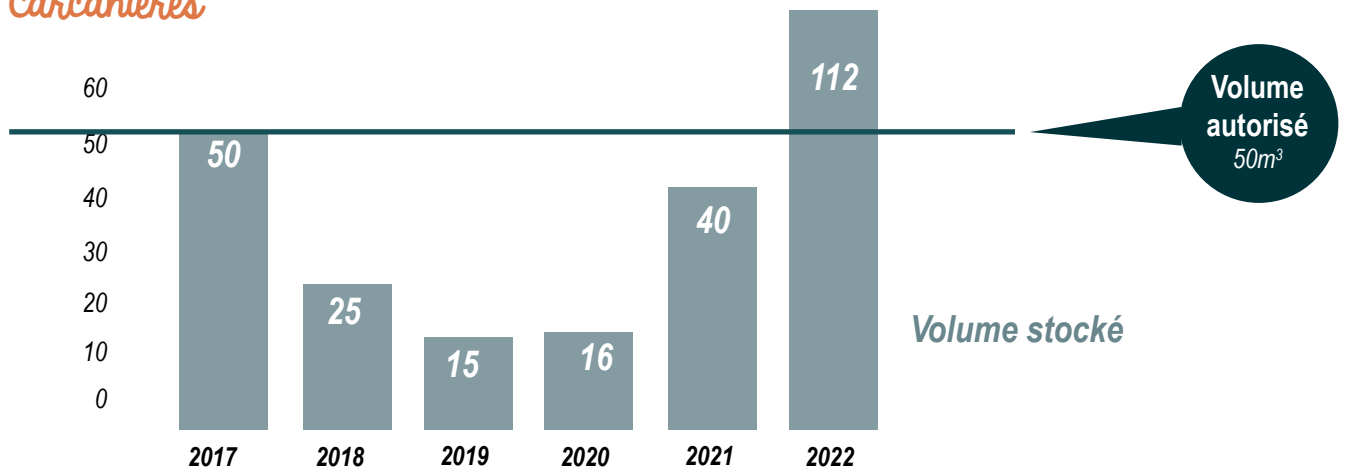
#### Unac



#### Daumazan



#### Carcanières





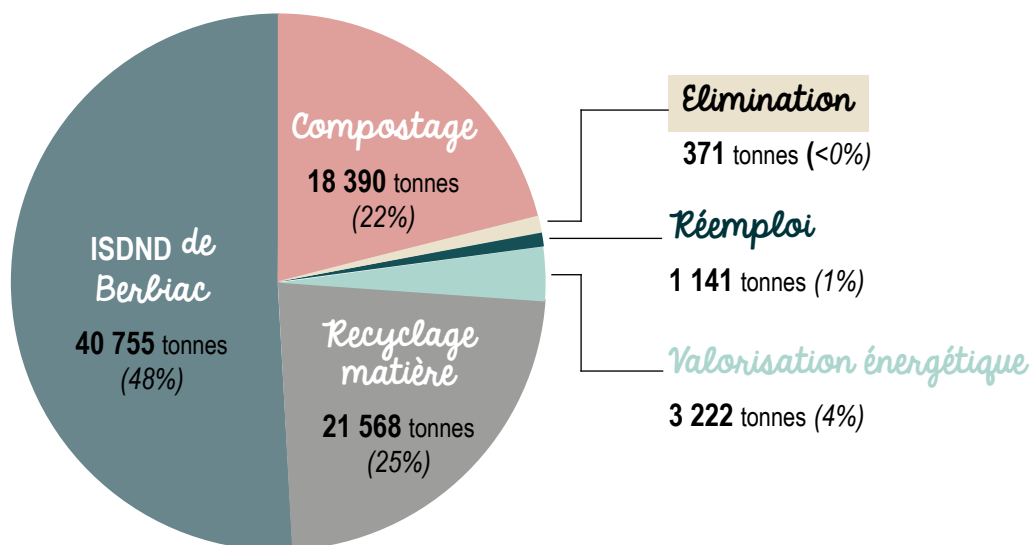
# Chapitre 6 / Le traitement des déchets : Bilan

## 6.1 > Capacités des installations et tonnages traités

### 6.1.1 > Taux global de valorisation

#### Part des différents modes de traitement

Hors gravats - Territoire «traitement»



En 2022 le taux global de valorisation est de 51,9% : compostage + réemploi + valorisation énergétique + recyclage matière (50,6% en 2021).

A contrario, les déchets non valorisés représentent 48%, soit 40 755 tonnes en 2022 (49,4% en 2021).

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 (LTECV) donne l'objectif de 55% de valorisation matière en 2020, 65% en 2025. En 2022, nous n'en sommes qu'à 46,8% (compostage + recyclage matière) contre 45,7% en 2021.

### 6.1.2 > Capacité de stockage de l'ISDND de Berbiac

La capacité d'accueil autorisée du deuxième vallon en cours d'exploitation est de 963 480 tonnes.

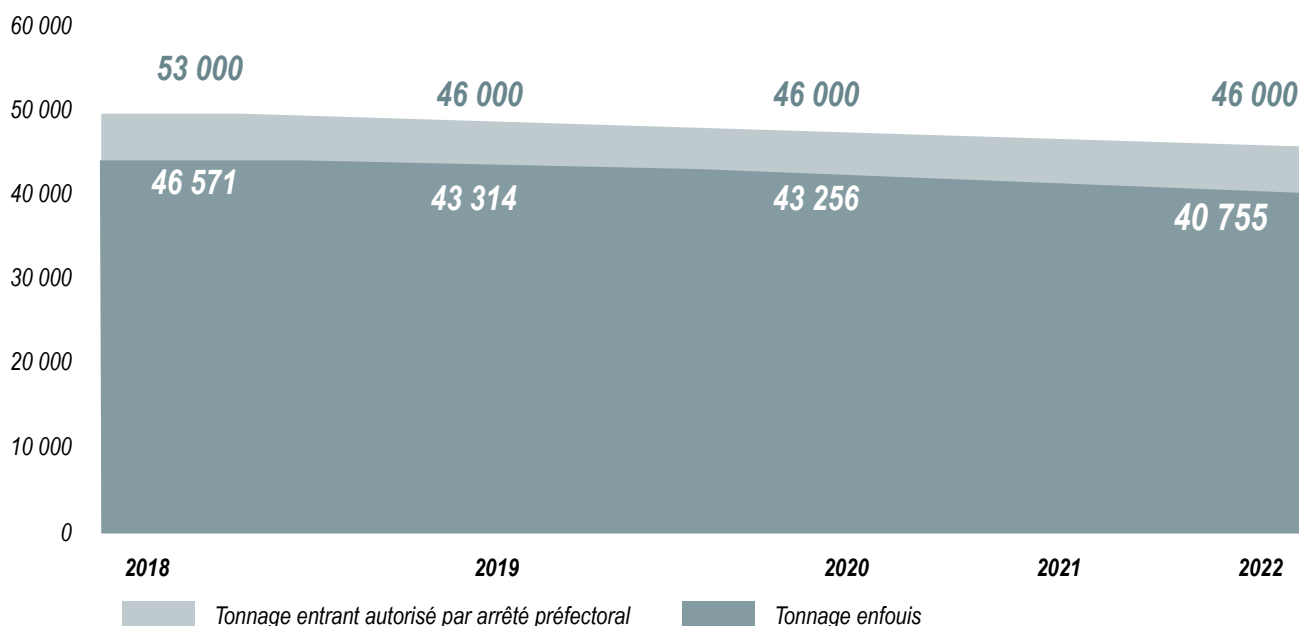
En fin d'année 2022, le tonnage disponible est de 649 148 tonnes permettant une exploitation jusqu'en 2039.

Le site a fonctionné normalement durant l'année 2022 au cours de laquelle 40755 tonnes ont été stockées.

Les ordures ménagères, le tout venant de déchèterie et les refus du centre de tri sont stockés sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac.

## Tonnages entrants et stockés sur l'ISDND de Berbiac

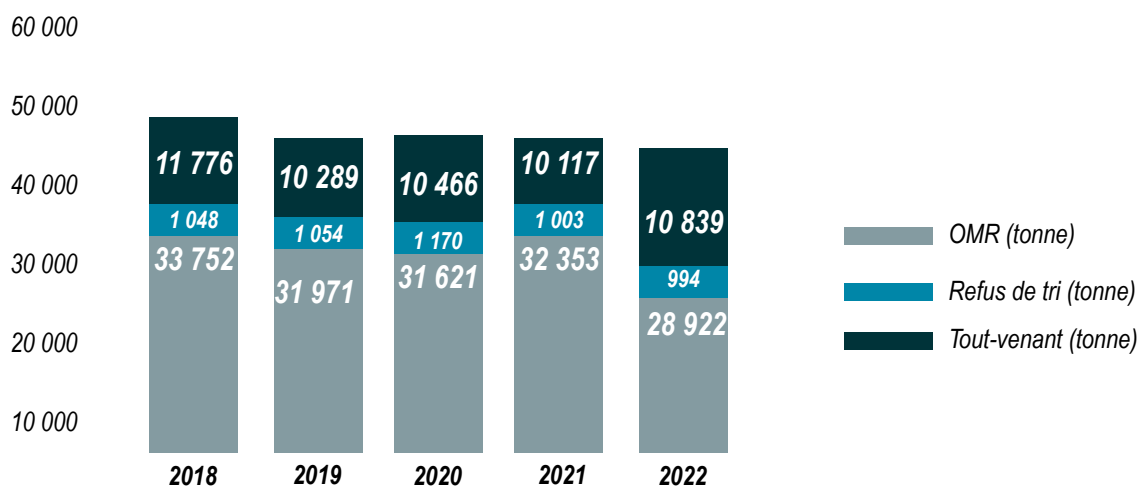
Depuis 2018 - en tonne



En 2022, la proportion des déchets ménagers diminue de 3% par rapport à l'année précédente, le taux de refus issu du tri des emballages reste stable. En revanche, le tout-venant issu des déchèteries augmente de 4%. Le tonnage annuel autorisé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 est de 46 000 tonnes.

### 6.1.3 > Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage - ISDND de Berbiac

#### Evolution des quantités de déchets stockés sur l'ISDND de Berbiac



**Les déchets stockés diminuent de 6.2% entre 2021 et 2022.**

Les ordures ménagères, le tout venant de déchèterie et les refus du centre de tri sont stockés sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac.

## 6.2 > Capacité des installations

### 6.2.1 Installations de stockage des déchets non dangereux



La capacité d'accueil autorisée du deuxième vallon en cours d'exploitation est de 963 480 tonnes. En fin d'année 2022, le tonnage disponible est de 649 148 tonnes permettant une exploitation jusqu'en 2039.

### Fonctionnement

Des casiers permettent de confiner les déchets dans des espaces spécialement aménagés, afin de collecter tous les effluents issus de leur dégradation naturelle : les lixiviats et le biogaz. Ils sont conçus selon des schémas propres, en respects des prescriptions de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), en respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 20 décembre 2019 mais aussi des exigences environnementales de notre Syndicat.

Le biogaz produit par la décomposition des déchets est systématiquement capté puis dirigé vers des équipements de valorisation énergétique, permettant la production d'électricité.

Le principe de valorisation énergétique des déchets résiduels par bioréacteur est un procédé permettant d'aller chercher la dernière source de valorisation contenue dans les déchets résiduels. Il consiste à accélérer la dégradation en faisant re-circuler dans les casiers les lixiviats issus de la dégradation des déchets.

Le Smectom du Plantaurel s'est engagé dans la poursuite d'une politique de réduction des déchets volontariste avec la création d'un service dédié d'optimisation des Performances et Programmes de Réduction des Déchets, à la modernisation de notre Centre de tri dont les travaux se sont achevés en 2022 pour permettre le passage à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques. Cette orientation nationale, en simplifiant les gestes de tri, permet de récupérer une bonne part des emballages recyclables qui sont encore laissés par les usager-es dans le flux des OMR ainsi que de multiples actions permettant la réduction des déchets à la source tel que le compostage individuel et collectif, des actions visant à sensibiliser au gaspillage alimentaire dans la restauration collective, pour renforcer la collecte des textiles, pour sensibiliser les écoles, ainsi que les acteurs et actrices des fêtes et manifestations (disparition de la vaisselle jetable en 2020), ... Les actions de communication et le site Internet du SMECTOM du Plantaurel œuvrent aussi dans ce sens.

## Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a été instituée par l'article 45 de la loi de finances pour 1999. Elle porte, en matière de déchets, sur les tonnages enfouis ou incinérés. Elle doit, en particulier, contribuer au respect de la « hiérarchie de traitement des déchets » en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets.

Cette taxe vise également à inciter les acteurs économiques à investir dans des secteurs d'activité comme le recyclage des déchets, qui seront amenés à prendre une importance croissante compte tenu des pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur les matières premières.

Elle est définie par le Code des douanes (articles 266 sexies à 266 quindecies) et perçue par les douanes.

La TGAP est due par les exploitants d'installations de traitement des déchets par stockage et incinération. Le tarif est fixé annuellement et s'exprime en euros par tonne de déchets réceptionnés.

Désignation	Unité de perception	Quotité en €							à compter de 2025
		2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Réception de déchets dans une installation de stockage de déchets non dangereux non autorisée en application du titre I <sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement pour ladite réception ou transfert vers une telle installation située dans un autre Etat.	tonne	151	152	164	168	171	173	175	
Réception de déchets dans une installation de stockage de déchets non dangereux autorisée en application du titre I <sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement pour ladite réception ou transfert vers une telle installation située dans un autre Etat et autorisée en vertu d'une réglementation d'effet équivalent :									
B- Réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté.	tonne	24	25	37	45	52	59	65	
C- Dans un casier, ou une subdivision de casier, exploitée selon la méthode du bioréacteur équipé dès sa construction des équipements de captage du biogaz et de réinjection des lixiviats, la durée d'utilisation du casier ou de la subdivision du casier étant inférieure à 2 ans, l'installation réalisant une valorisation énergétique du biogaz capté.	tonne	34	35	47	53	58	61	65	
D- Relevant à la fois de B et de C.	tonne	17	18	30	40	51	58	65	
E- Autre.	tonne	41	42	54	58	61	63	65	

Le principe de fonctionnement du site permet d'obtenir la décote. En effet, le site fonctionne en mode bioréacteur et plus 75% de la production du biogaz a été valorisée.

**Au titre de l'année 2022, la TGAP est donc de 40 €/tonne au lieu de 58 € /tonne pour les ISDND ne fonctionnant pas en mode bioréacteur et sans valorisation suffisante du biogaz. Le montant de la taxe est ensuite calculé en fonction du tonnage entrant sur le site.**

## Unité de valorisation

La production optimisée de l'unité de valorisation est maintenue avec une production électrique de 7.20 GW et une production thermique 3.90GW. Le rendement de l'unité de valorisation a été de 63% en 2022 (66% en 2021 et 67% en 2020).

## Lixiviats

Les lixiviats produits par l'ISDND sont prétraités par évapo-concentration sur site. Puis, périodiquement, ces lixiviats sont pompés et acheminés vers la station d'épuration industrielle de Laroque d'Olmes par camion-citerne.

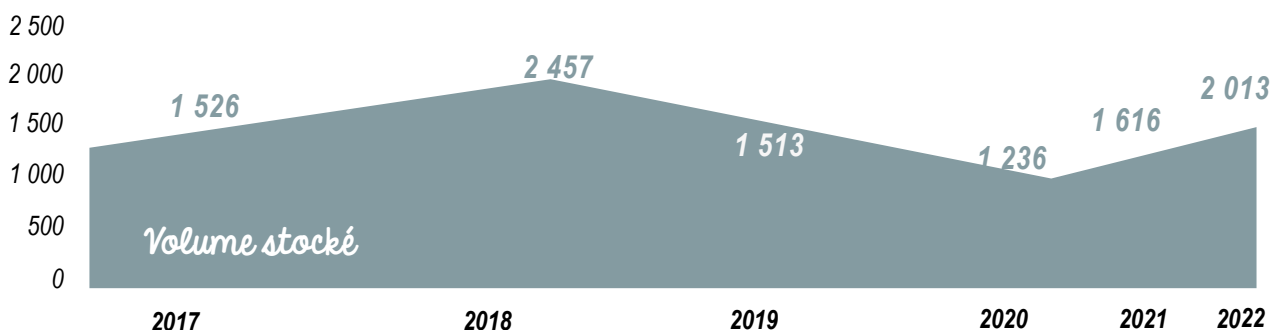
Les volumes de lixiviats envoyés sur la station d'épuration de Laroque d'Olmes sur les trois dernières années sont :

- 8 896 m<sup>3</sup> en 2020 avec une pluviométrie de 880 mm
- 5 380 m<sup>3</sup> en 2021 avec une pluviométrie de 648 mm
- 7 104 m<sup>3</sup> en 2022 avec une pluviométrie de 549 mm

## 6.2.2 Installations de stockage des déchets inertes

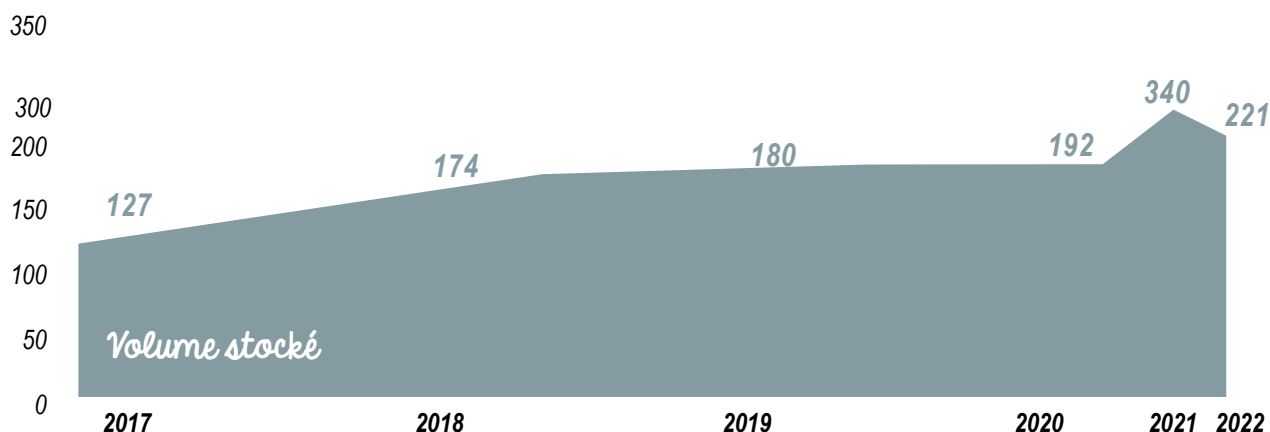
### Unac

La capacité d'accueil autorisée est 39 000m<sup>3</sup> avec une durée d'autorisation permettant l'exploitation jusqu'en 2027. En 2022, le volume stocké a été de 2 013 m<sup>3</sup>.



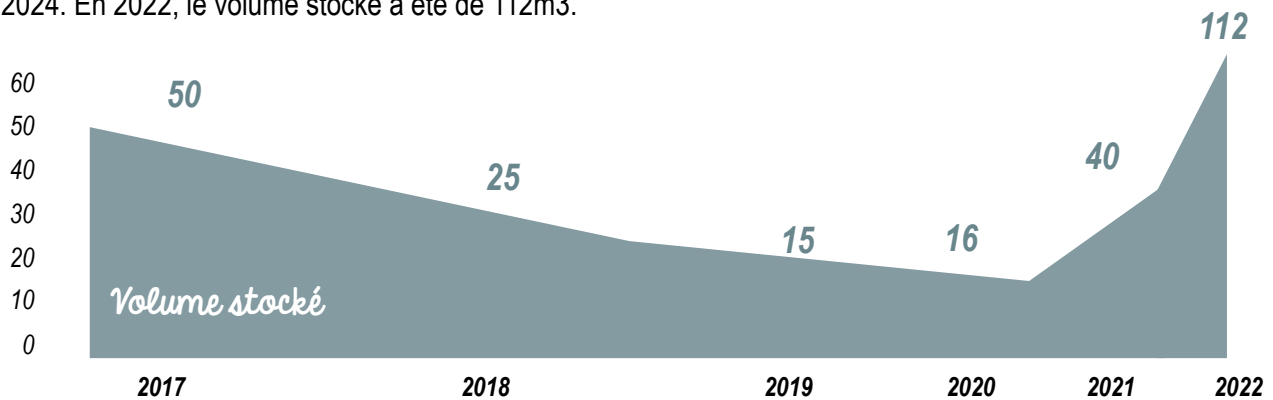
### Daumazan

La capacité d'accueil autorisée est 16 500 m<sup>3</sup> avec une durée d'autorisation permettant l'exploitation jusqu'en 2035. En 2022 le volume stocké a été de 221 m<sup>3</sup>.



## Carcanières

La capacité d'accueil autorisée est 1 100 m<sup>3</sup> avec une durée d'autorisation permettant l'exploitation jusqu'en 2024. En 2022, le volume stocké a été de 112m<sup>3</sup>.



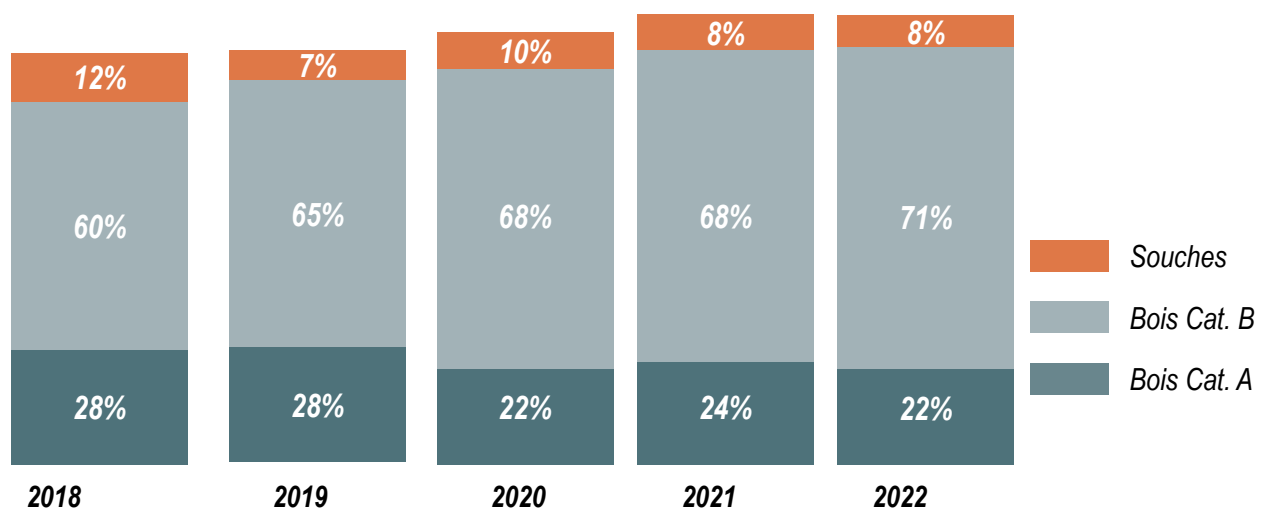
### 6.2.3 Plateforme déchets bois

Nous réceptionnons la totalité des déchets bois collectés dans les déchèteries sur le site de Varilhes. Le traitement est effectué par valorisation thermique locale pour le bois de catégorie A chez Ariège Biomasse Cogénération et par valorisation matière pour le bois de catégorie B chez Egger dans les Landes.

Ci-dessous le tableau des tonnages.

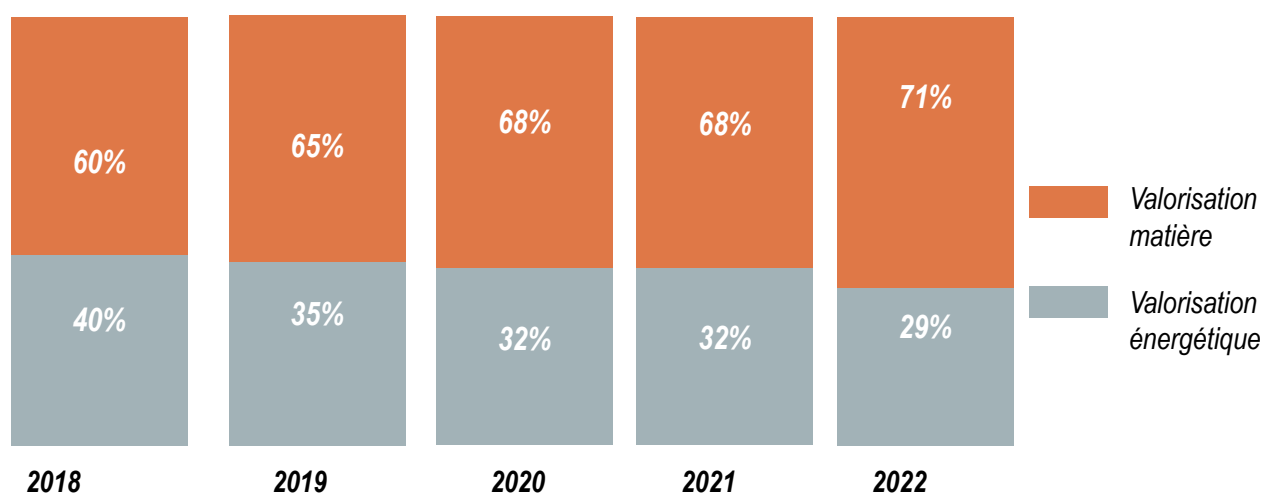
	2018	2019	2020	2021	2022
Bois Cat. A	1 554	1 546	1 336	1 634	1 302
Bois Cat. B	3 266	3 557	4 182	4 647	4 246
Souches	676	398	631	576	461
<b>Total</b>	<b>5 497</b>	<b>5 500</b>	<b>6 149</b>	<b>6 856</b>	<b>6 009</b>

### Evolution du traitement des déchets bois





## Valorisation des déchets bois



### 6.2.4 Plateforme déchets verts

La totalité des déchets verts fait l'objet d'une valorisation organique, soit sur la plateforme de compostage du site de Varilhes ou bien chez Fuméco Lèze (le titulaire du marché).

**En 2022, nous avons réceptionné 18 386 tonnes.**

2019	2020	2021	2022
17 921	20 726	18 777	18 386
-1,5%	15,6%	-9,4%	-2,1%

Sur la plateforme de compostage de Varilhes, ces déchets verts sont broyés et mis en fermentation pendant une période de deux mois. A l'issue, ils sont criblés puis affinés pendant deux mois supplémentaires. Le compost ainsi produit est conforme à la norme NFU 44-051 et est mis à la disposition des particuliers, entreprises et agriculteurs. Les refus de broyage et criblage sont réintégrés aux déchets verts entrants ; une partie des refus de criblage est acheminée vers l'ISDND de Berbiac pour le recouvrement hebdomadaire du casier en exploitation (biofiltre).

En parallèle et afin de respecter les distances de sécurité entre andains sur la plateforme de compostage, une partie des déchets verts est envoyée vers l'installation de traitement FUMECO à Artigat (09).

Le Smectom du Plantaurel a également en charge la gestion des déchets verts reçus sur toutes les installations du périmètre sa de compétence. La totalité des déchets verts fait l'objet d'une valorisation organique, dont 7900 tonnes sur notre la plateforme de compostage du site de Varilhes.

## Plateforme de compostage Varilhes

Exutoires des déchets verts traités (en tonne)	Tonnages sortants 2019	Tonnages sortants 2020	Tonnages sortants 2021	Tonnages sortants 2022
Déchets verts broyés mis en filière hors site (FUMECO)	2 837	3 781	1 822	672
Refus de criblage (biofiltre sur ISDND de Berbiac)	1 016	359	655	424
Refus de criblage réinjecté dans les andains	392	1 481	2 206	3 263
Compost produit	3 473	4 599	3 831	3 567

En 2022, sur les 7900 tonnes de déchets verts accueillis sur notre plateforme de compostage de Varilhes, nous avons produit 3567 tonnes de compost.

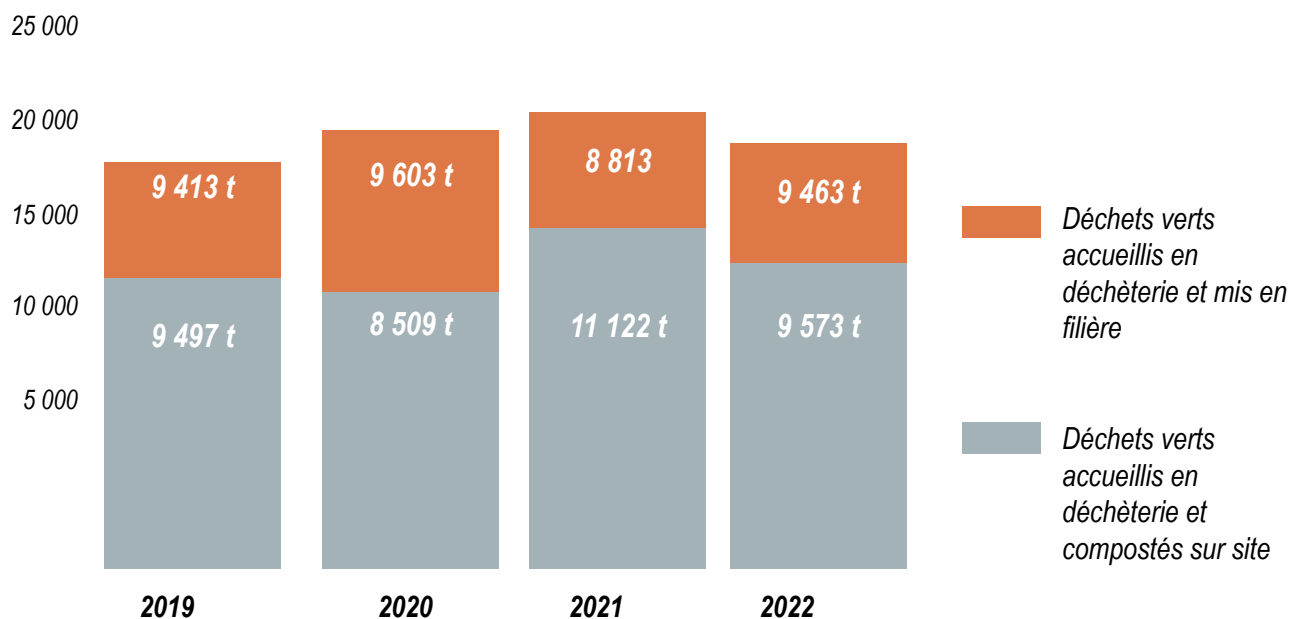
## Tableau des tonnages en déchèteries

Déchets verts	2019	2020	2021	2022
<b>Arize</b>	325,82	363,33	348	248
<b>Ax</b>	790,8	665,96	1 059	997
<b>Foix</b>	2722,78	2856,87	3 198	2 378
<b>Lèze</b>	1060,72	1301,76	1 590	1 400
<b>Mirepoix</b>	1166,62	1214,68	1 298	1 184
<b>Saverdun</b>	2364,55	1998,4	918	2 635
<b>Varilhes</b>	7717,76	10456,31	8 514	7 926
<b>VDO</b>	1772,24	1868,22	1 851	1 618
	<b>17 921</b>	<b>20 726</b>	<b>18 777</b>	<b>18 386</b>
	<b>-1,5%</b>	<b>15,6%</b>	<b>-9,4%</b>	<b>-2,1%</b>

Sur les déchèteries, les déchets verts qui sont accueillis font l'objet d'un broyage puis sont envoyés vers l'installation de traitement FUMECO à Artigat (09).

La totalité des déchets verts fait l'objet d'une valorisation organique, soit sur la plateforme de compostage du site de Varilhes ou bien chez Fuméco Lèze (le titulaire du marché).

## Evolution du traitement des déchets verts



### 6.2.5 Le Centre de tri des emballages légers



#### Travaux de modernisation process et démarrage du Centre de tri du Plantaurel

Les travaux de modernisation du centre de tri initiés en 2021 (partie bâtiment) se sont poursuivis et achevés en 2022 pour la partie « process ». Initialement prévus pour une durée de deux mois les travaux « process » ont finalement duré quatre mois de janvier à fin avril 2022.

Durant cette phase d'arrêt les emballages ont été mis en balles et stockés pour un tri ultérieur avec le nouveau centre de tri.

Le démarrage progressif s'est fait sur les mois de mai et juin, avec une équipe, jusqu'à obtention d'un taux de disponibilité du process et des taux de pureté de produits triés acceptables. Le débit nominal contractuel de 4 tonnes/heures d'emballages a également été atteint sur cette période.

Afin de faire face aux besoins de maintenance importants, une équipe dédiée a été constituée avec à sa tête un ingénieur spécialement recruté.

**A partir de mi-juillet le centre de tri a réceptionné les emballages de la Communauté de Communes Pyrénées Couserans.** Ainsi à compter de cette date c'est désormais l'ensemble des emballages du département qui sont triés, en extension des consignes de tri, au centre de tri des emballages du Plantaurel.

Mi-septembre une première campagne d'essais de performance a été réalisée.

Des marges de progression nécessaires par rapport aux performances contractuelles dues par le fournisseur du process ont été constatées. Diverses actions de réglages et d'optimisations ont donc été menées parallèlement à la production durant le dernier trimestre 2022 et même au-delà.

Il est à noter que la durée de mise au point d'un centre de tri « nouvelle génération » est généralement d'au moins un an.

Pour résorber le stock en balles en attente de tri une seconde équipe de production a été constituée à partir du 26/09/2023. Ainsi le fonctionnement a été organisé en deux postes « production » (05h00-12h00/12h00-19h00) et un poste « maintenance » (19h00-02h00), sauf périodes de vacances scolaires.

Compte tenu d'une durée de travaux et donc d'un stock en attente de tri doublé par rapport au prévisionnel l'intégralité de ce stock n'a pas pu être résorbé sur 2022 entraînant de fait un report sur 2023.

## Emballages

En 2022, le Centre de tri du Plantaurel a géré cinq contrats CITEO (SMECTOM, « Ancienne » Communauté de Communes de Saverdun, Communauté de Communes de la Haute Ariège et Communauté de Communes de Mirepoix et Communauté de Communes Pyrénées Couserans).

Le tonnage total triés pour les cinq contrats durant les **huit mois d'exploitation est de 4 057 tonnes (+4,5 % / 2021)**, l'évolution 2020 / 2021 était de -5,48 %. **Mais en réalité le tonnage total collecté 2022 représente une évolution de +15,4 % par rapport à 2021** (+12,6 % sans la Communauté de Communes Pyrénées Couserans).

Les produits issus de la collecte sélective sont séparés en 11 catégories. La répartition par contrat CITEO et par nature est présentée dans le tableau ci-dessous :

(Tonnes)	SMECTOM	CC SAVERDUN	CC MIREPOIX	CC HAUTE ARIEGE	CC COUSERANS	Total	Répartition
Acier	209	18	21	10	24	283	7,0%
Alu CS	30	3	2	2	2	39	1,0%
PCC (ELA)	77	6	9	5	8	106	2,6%
PCNC (EMR)	1 017	80	103	84	55	1 340	33,0%
PCM (gros de magasin)	33	0	0	0	0	33	0,8%
Papiers (JRM)	118	4	6	8	3	140	3,5%
Films plastiques	169	11	16	14	7	217	5,3%
PET clair	180	15	20	10	21	245	6,0%
Flux Développement	201	16	25	8	15	265	6,5%
Mix PE/PP	190	13	18	11	15	247	6,1%
Refus	886	50	88	69	49	1 141	28,1%
<b>TOTAL</b>	<b>3 110</b>	<b>218</b>	<b>308</b>	<b>221</b>	<b>199</b>	<b>4 057</b>	<b>100,0%</b>

**Tableau** : Tonnages 2022 triés par produit et par contrat CITEO.

Le taux de refus global est impacté à la hausse par le traitement des produits stockés en balles qui se sont pour certains sensiblement dégradés pendant la période de stockage.

## Déchets d'Activités Économiques (carton d'origine professionnelle)

En parallèle de l'activité de tri des emballages ménagers, le centre de tri produit des balles de carton d'origine professionnelle. Le tonnage total trié et mis en filière pour l'année 2022 représente 1 877 tonnes (+2,77 % / 2021).

## Papier des Points d'Apport Volontaire

Depuis 2018 une partie du papier des Points d'Apport Volontaire est mis en balles afin de mieux le valoriser. Le tonnage total trié et mis en filière pour l'année 2022 représente 270 T contre 1 098 tonnes en 2021 (-75,4 %). Cette forte baisse s'explique par l'arrêt de cette activité depuis le début des travaux.

## Rendements et performances

Le centre de tri modernisé produit quatre tonnes d'emballages triés par heure soit environ 6 000 tonnes par poste (équipe). La capacité théorique maximale en deux postes est donc de 12 000 T.

Cette capacité permet à l'heure actuelle de traiter l'ensemble des emballages du département sur une équipe et d'avoir la réserve nécessaire pour les évolutions de tonnage attendues sur les prochaines années et/ou de traiter des collectivités externes au département.

### 6.2.6 L'activité d'Éco-Ordi 09



Éco-Ordi 09 est une activité de collecte de tri, reconditionnement, démantèlement et revente de matériel informatique. Fin 2022 le site web a été refondu et comporte désormais la vente en ligne des produits reconditionnés à l'atelier de Varilhes.

### Flux de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) 2022

Produits	Fflux entrants (t)	Flux sortants (t)
DEEE collectés	25,09	
Stock au 31/12/2021	5,72	
DEEE démantelés pour mise en filière		5,99
DEEE reconditionnés		4,77
DEEE en transit vers éco-organisme		10
Refus		0,2
Stock en attente de traitement au 31/12/2022		9,85
<b>TOTAL</b>	<b>30,81</b>	<b>30,81</b>



## 6.3 > Travaux réalisés sur nos installations

### 6.3.1 Travaux issus des contrôles ICPE sur nos installations - Bilan 2022

Des contrôles inopinés de nos déchèteries ont été effectués, dès l'été 2019, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) mettant à jour des non-conformités au regard de la réglementation sur les installations classées. Un programme de contrôle périodique des déchèteries a ainsi été mis en place en concertation avec les services de l'Etat. Ce programme est inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de 2020 à 2024.

Afin de respecter les prescriptions générales des rubriques ICPE de leurs arrêtés préfectoraux, la mise en conformité des installations s'est poursuivie en 2022 avec la réalisation des travaux suivants :

#### Déchèterie de Lézat sur Lèze

**Création d'un local de déchets dangereux et d'une zone de réemploi, et l'installation d'une réserve incendie de 120 m3.**

- Livraison des travaux : mars 2022
- Montant total des travaux : 110 404 € HT
- Temps de maîtrise d'œuvre en régie : 235 heures



#### Déchèterie de Les Bordes sur Arize

**Réfection totale de la déchèterie sur la base d'une installation dite « à plat », et qui s'étend dorénavant sur 2 633 m2.**

- Livraison des travaux : mars 2022
- Montant total des travaux : 325 369 € HT
- Temps de maîtrise d'œuvre en régie : 560 heures



## Déchèterie de Saverdun

### Extension avec :

- Création d'une plateforme de traitement des déchets verts et de tri des déchets inertes. Cette extension de conception « semi à plat » s'étend sur 4 500 m<sup>2</sup>, elle permet l'accueil et le dépotage des déchets par les particuliers sur un espace modulable. En partie basse de l'extension, la zone de traitement des déchets verts par broyage accueille également le traitement complet des eaux du site.
- Création d'un quai de transfert à deux positions et ses équipements.

**Le projet est le fruit d'une collaboration entre le SMECTOM et la CCPAP débutée fin 2019 suite à une inspection de la DREAL.**

- Livraison des travaux : juillet 2022
- Montant total des travaux : 858 314 € HT
- Temps de maîtrise d'œuvre en régie : 1 200 heures



## Déchèterie de Villeneuve d'Olmes

**Mise en conformité suite au passage sous le régime ICPE de l'enregistrement, avec notamment la création d'un système complet de traitement des eaux, l'installation d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>, la création d'une zone de réemploi et d'un local D3E.**

- Livraison des travaux : septembre 2022
- Montant total des travaux : 178 196 € HT
- Temps de maîtrise d'œuvre en régie : 280 heures





### 6.3.2 > Autres travaux, études préalables et perspectives 2023

En 2022, le pôle Ingénierie a également travaillé sur les dossiers suivants :

- **Site de FOIX** : le site actuel connaît de multiples non-conformités et fait l'objet d'une mise en demeure. 2022 a donc vu le lancement des études préalables et la réalisation des premières esquisses pour une nouvelle déchèterie.

En 2023, les dossiers ICPE et de demande d'urbanisme seront déposés, les études techniques et le dossier de consultation des entreprises seront lancés en vue d'une réalisation des travaux en 2024.

- **Sites de UNAC et CARCANIERES** : le pôle Ingénierie a été retenu par la CCHA sur les missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et de Maitrise d'Œuvre dans le cadre de la mise en conformité de ces 2 sites.

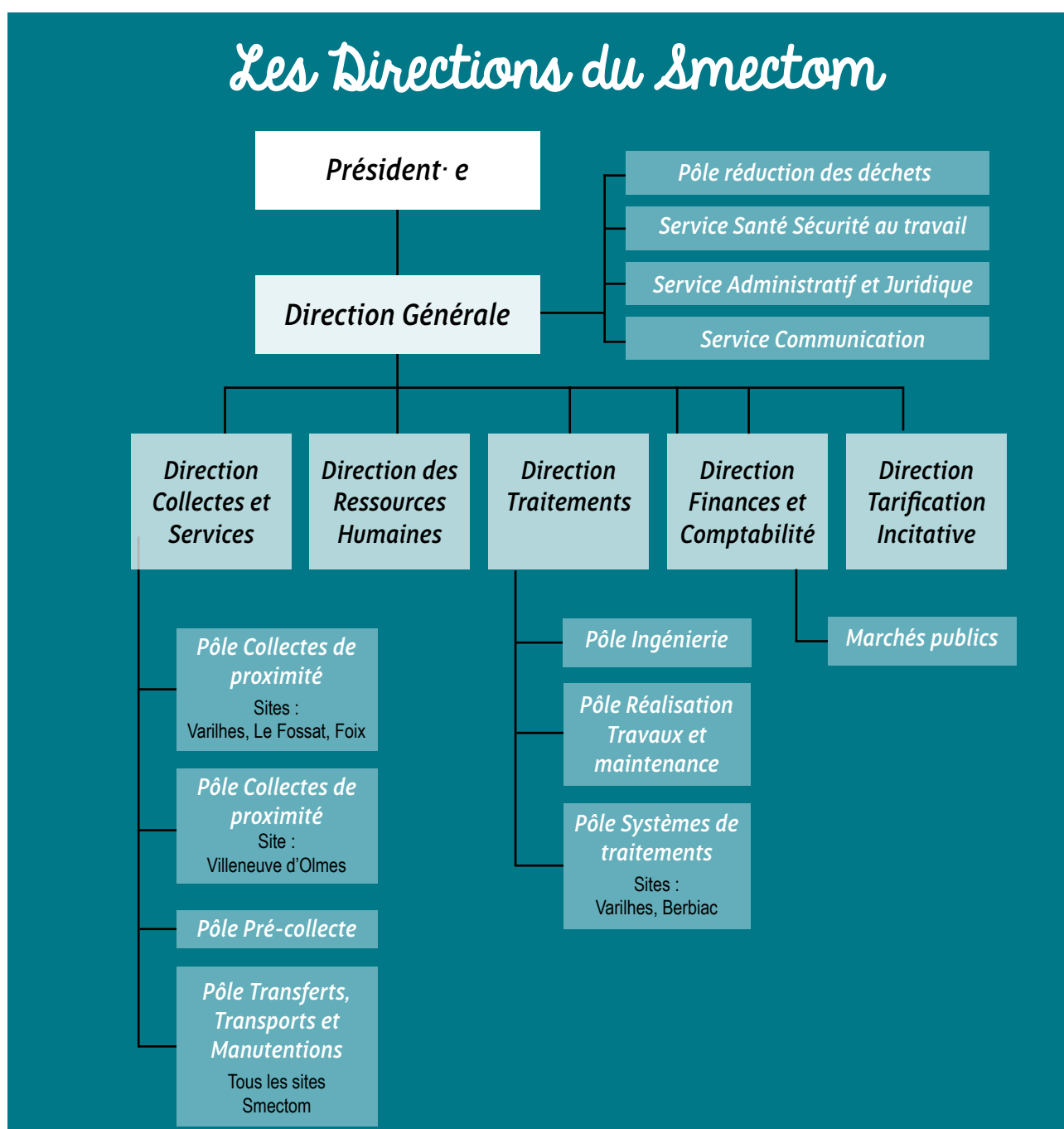
Les missions temporairement suspendues en 2023 faute d'effectifs suffisants, reprendront courant 2023 suite au recrutement de sa chargée d'études.

- **Déchèterie de LE FOSSAT** : 2023 verra la poursuite et fin des études préalables pour la création d'un local de déchets dangereux, avec des travaux prévus en fin 2023 / début 2024.

# Chapitre 7 / L'emploi au Smectom du Plantaurel

## 7.1 > Description de l'emploi au Smectom du Plantaurel

L'effectif du Smectom du Plantaurel, se compose de 209 agent-es titulaires et stagiaires (dont 15 en position de disponibilité) auxquelles viennent se rajouter 80 agent-es non titulaires en équivalents temps plein (recrutement sous CDI, recrutement sur la base d'un motif de remplacement de personnel absent, de surcroît d'activité ou de d'activité ou de vacance d'emploi).



Si nous mettons en lumière les missions de collecte, transferts, transport et traitement, la répartition des emplois opérationnels, qui représentent près de 70 % de l'effectif, s'opère essentiellement autour des emplois suivants : chauffeur ripeur, ripeurs, chauffeurs grappin, agents gardiens valoristes (déchèteries), chauffeurs polybennes, agents d'exploitation.

Si l'on se concentre sur les emplois d'interface avec l'utilisateur, il convient de souligner notamment l'existence d'un pôle réduction des déchets (jusqu'alors dénommé service Optimisation des Performances et Programmes de Réduction des Déchets). Comptant 9 collaborateurs et structuré en deux services (sensibilisation de terrain et gestion de proximité des biodéchets) ce pôle est résolument tourné vers les citoyens et structures, au travers de différentes interventions de proximité, de créations de supports, de prêts de matériel (broyeurs), d'actions de sensibilisation menées en étroite collaboration avec le service communication et les directions opérationnelles.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la tarification incitative, la direction tarification incitative est composée de 12 collaborateurs dont 3 agents recrutés dans le cadre d'un surcroît d'activité dans le cadre de la saisie des données au sein de la direction tarification incitative.

#### **Au niveau structurel, notre effectif présente par ailleurs les caractéristiques suivantes :**

- Plus de 92% de nos agents relèvent de la catégorie C.
- Le taux de féminisation de l'effectif progresse légèrement (20%).
- L'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap est respectée.
- La structure de la pyramide des âges laisse apparaître une population vieillissante. La moyenne d'âge se situe à 46 ans et 4 mois au 31 décembre 2022 pour le personnel fonctionnaire. Si l'on prend en considération le personnel contractuel, dont la moyenne d'âge est de 41 ans et 4 mois, la moyenne d'âge des agents du Smectom se situe alors à 43 ans et 9 mois. Le vieillissement de la population des agents induit des conséquences humaines et financières importantes, que le Smectom du Plantaurel essaie de prévenir en mettant notamment en œuvre des mesures proactives, et réactives, dans le domaine de la santé/ sécurité au travail.

#### **Au niveau des éléments financiers rattachés au chapitre 012-charges de personnel, il apparaît intéressant de mettre en exergue les éléments suivants :**

- Les charges de personnel s'élèvent à 10 941 500€ (10 791 500 € +150 000 € de DM).
- Un compte administratif qui s'élève en 2022 à 10 628 000€.
- Elles représentent 55.5% des charges réelles de fonctionnement.
- 

## **7.2 > Perspectives d'évolution pour l'emploi**

Les mutations qui impactent le secteur public sont nombreuses : allongement des carrières, usure professionnelle, dématérialisation, modifications des compétences et des connaissances attendues, accroissement du niveau d'exigence des utilisateurs, budget contraint...

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences constitue ainsi un projet de développement collectif. Porté par la direction générale et la direction des ressources humaines, il devrait permettre de continuer d'interroger les pratiques du Smectom en matière de politique ressources humaines, la mise à jour des compétences, le rôle des encadrants, l'organisation du travail et la préservation de la santé. La GPEEC est en lien direct avec la politique Qualité Sécurité Environnement (QSE) de notre établissement.

## 7.3 > Politique sociale du Smectom

Les mutations qui impactent le secteur public sont nombreuses : allongement des carrières, usure professionnelle, dématérialisation, modifications des compétences et des connaissances attendues, accroissement du niveau d'exigence des usager·es, budget contraint.

## 7.4 > L'emploi au Centre de tri du Plantaurel

Le Centre de tri du Plantaurel est exploité par une entreprise d'insertion. Elle emploie, à ce titre, des personnes cumulant diverses difficultés les empêchant de retrouver un travail en entreprise « classique ». Ses effectifs sont composés à 50 % d'allocataires du RSA.

Les salarié·es bénéficient en interne d'un suivi social et professionnel pour concrétiser un projet d'emploi ou de formation et repartir redynamisés vers un avenir plus ouvert.

L'entreprise met en place des actions d'accompagnement et de formation (entretiens individuels réguliers, formation savoirs de base, formation sécurité, CACES, gestion de budget, groupe de parole, santé...).

Les employé·es sont des salarié·es de droit commun en CDD pour une durée maximale de 24 mois, l'objectif étant qu'ils ou elles retrouvent du travail durant cette période.

Avec la modernisation du centre de tri une équipe de production a été supprimé en revanche de nouveaux besoins sont apparus au niveau de la maintenance.

**Pour son fonctionnement 2023, la SCIC du Plantaurel a nécessité :**

- 14 permanent·es
- 23 CDD I (salarié·es en contrat à durée déterminée d'insertion)
- 17 CDD (valoristes et conducteurs polyvalents, à partir de fin septembre)

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022, 40 CDD I ont été suivis par la Conseillère en insertion (69 en 2021), on compte 11 « sorties » :**

- 1 CDI
- 5 CDD
- 1 « formation qualifiante »
- 4 « recherche d'emploi »

Avec 55% de sorties emploi et 9% de sorties en formation qualifiante, nous obtenons un total de **64% de « sorties dynamiques » pour une durée moyenne des parcours de 14,60 mois.**



## 7.5 > Hygiène et sécurité

Préserver la santé sécurité de nos collaborateurs.rices demeure une priorité.

Les moyens humains dont dispose le Smectom pour assurer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sont entre autres : une conseillère de prévention, deux assistants de prévention, un apprenti (pôle comprenant 2.3 ETP), un service de médecine de prévention placé auprès du Centre de Gestion de l'Ariège mais également l'ensemble de la chaîne managériale, sensibilisée de façon régulière à la problématique et aux enjeux de santé sécurité au travail.

Les principales actions mises en place par le pôle santé sécurité au travail sont les suivantes : visites sécurité sur sites, comité santé sécurité mensuel, réalisation et actualisation du document unique, réalisation des enquêtes accidents, procédure de signalement des risques psycho-sociaux, études de postes.

### 7.5.1 Indicateurs liés aux accidents sur les installations

Comme les années précédentes, l'action du service Santé Sécurité au Travail a été guidée par un double objectif :

- L'amélioration des conditions de travail des agent-es, en vue de préserver leur santé et d'assurer leur sécurité
- Le renforcement de la sécurité de nos usager-es accueilli-es sur nos installations, et dans l'ensemble de nos missions accomplies à leur contact, sur le terrain.

A cette fin, outre les actions rendues nécessaires par la réglementation en vigueur (règlement de collecte et des déchèteries, évaluation des risques professionnels via le Document Unique, mise aux normes de nos installations ...), la collectivité a mis en œuvre et soldé 29 actions de prévention en 2022.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents constituent des indicateurs de suivi objectifs des accidents de service.

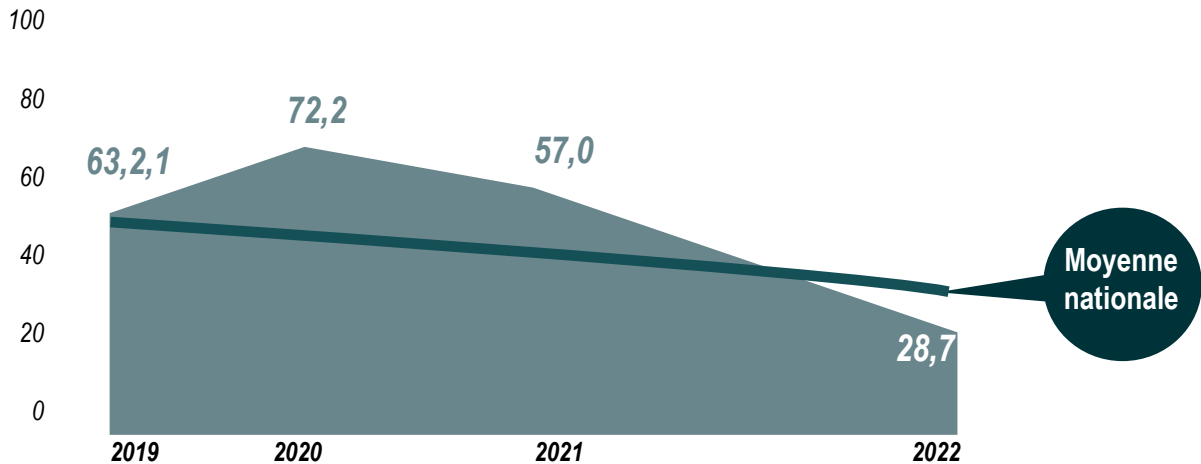


## 7.5.2 Taux de fréquence et de gravité des accidents de service et de travail

Le taux de fréquence, qui rapporte le nombre d'accidents du travail avec arrêt au nombre d'heures travaillées, mesure le degré d'exposition des agent-es aux risques, en neutralisant l'effet de l'évolution de la durée du travail et du nombre d'agent-es. Son évolution et sa comparaison à la moyenne nationale (source : CNAMTS – données 2021) est présentée ci-dessous :

### Evolution du taux de fréquence des accidents de service et de travail

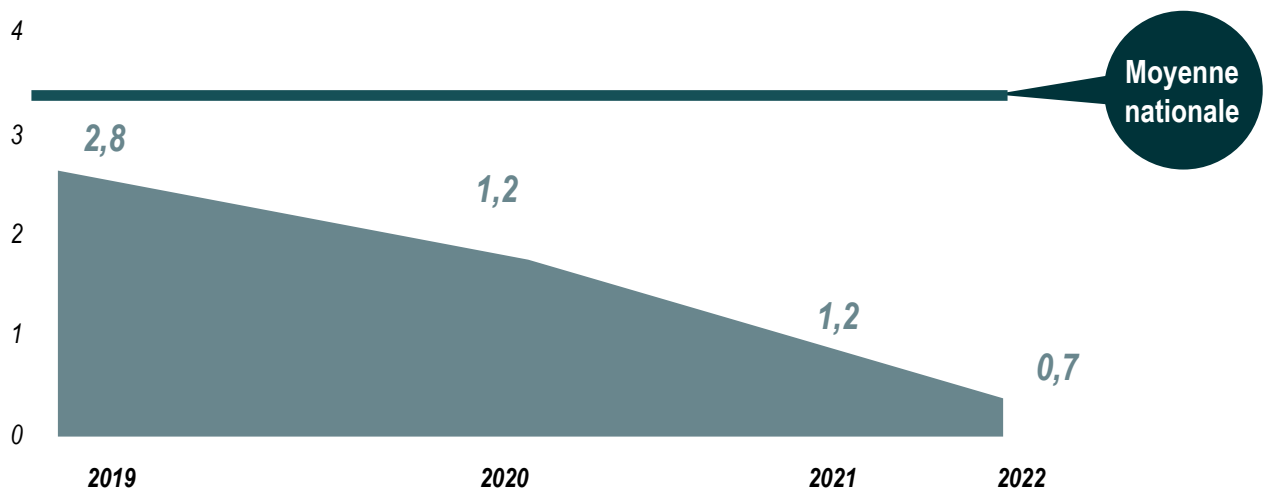
Comparé à la moyenne nationale (source : CNAMTS – données 2021)



Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'arrêt de travail par milliers d'heures travaillées. Il vise principalement à exprimer la gravité des accidents en fonction de la durée de l'arrêt de travail. Son évolution et sa comparaison à la moyenne nationale (source : CNAMTS – données 2021) est présentée ci-dessous :

### Evolution du taux de fréquence de gravité de service et de travail

Comparé à la moyenne nationale (source : CNAMTS – données 2021)



Les accidents entraînant un arrêt de travail sont moins fréquents en 2022 qu'en 2021 (-49% pour le taux de fréquence), et moins graves en nombre de jours d'arrêt (diminution de 44% du taux de gravité), en prenant en compte le nombre d'agent-es et le nombre d'heures travaillées sur l'année 2021.

En 2023, comme en 2022, une attention particulière sera portée en 2022 sur le strict respect des consignes de sécurité par les agent-es, gage de la préservation de leur santé et de leur sécurité, mais également sur les actions visant à améliorer les conditions de travail des agent-es.

### 7.5.3 Taux de fréquence et de gravité des accidents de service et de travail

La Collectivité a adapté tout au long de l'année 2022 son fonctionnement aux conditions sanitaires, en assurant ses missions de service public, tout en protégeant la santé de ses agent·es et des usager·ères, dans le respect des directives des autorités sanitaires, en constante évolution au fil des mois.

Ainsi, diverses actions ont été menées en 2022 :

- Le suivi des agent·es en lien avec le médecin de prévention,
- La gestion des cas COVID et cas contacts (70 cas contacts et 111 cas positifs, avec reprise des agent·es en présentiel présentiel à J+7 (ou J+5 sur présentation d'un test négatif pour les agent·es vacciné·es) et à J+10 (ou J+7 sur présentation d'un test négatif pour les agent·es non vacciné·es)
- Le dialogue continu avec les organisations syndicales par les réunions du CHSCT,
- Les rappels réguliers aux agent·es de consignes sanitaires, en constante évolution, par 8 notes de services,
- La gestion des dépenses liées au COVID-19, soit 2 142 € TTC sur 2022 (masques, désinfectants, entretien et
- aménagement des locaux ...).

Par ailleurs, une large communication auprès des usagers·ères a été mise en œuvre : rappels des consignes de tri (masques, mouchoirs ... potentiellement infectés) et des consignes sanitaires applicables à nos installations (port du masque...).

### 7.5.4 Gestion des signalements de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Le SMECTOM du PLANTAUREL recense depuis de trop nombreuses années des erreurs de tri sur les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Des signalements émanent tout à la fois des équipes de collecte, mais également du Centre de tri des emballages ménagers.

Ces DASRI, composés de déchets de soins mous (compresses, pansements) ou piquants (seringues, parfois nues) entraînent par leur présence dans les sacs jaunes un risque de contamination infectieuse pour les agents de collecte et du centre de tri, qui manipulent ce type de déchets à la main.

Devant la recrudescence de ce type de déchets lors de la collecte ou du tri des emballages recyclables, et les risques associés pour les agent·es, le service SST a poursuivi en 2021 la gestion des signalements opérés par les services. Dès que l'usager·ère est identifiable, un courrier lui est systématiquement adressé. 36 signalements ont été traités en 2021, assortis de l'envoi de 22 courriers, avec copie adressée aux maires et Présidents d'EPCI.

Une communication ciblée auprès de 45 pharmacies d'officine et 28 entreprises d'aide à la personne a également été réalisée en mars 2021 (rappels des consignes de tri des DASRI pour les patient·es en auto-traitement).

En 2022, nous constatons une baisse significative du nombre de signalements : sur 6 signalements réalisés, 5 usagers·ères ont été identifié·es et destinataires d'un courrier de rappel des consignes de tri de ce type de déchet.

Les DASRI mous doivent être déposés dans le bac d'ordures ménagères résiduelles, dans un double sac fermé ; les DASRI composés de piquants / tranchants sont à ramener par les patients en auto-traitement à la pharmacie, ou à re- prendre par les infirmiers·ères libéraux en cas de soins à domicile.



# LES INDICATEURS FINANCIERS

## Chapitre 8 / Budget, coût du service et financement

### 8.1 > Le coût aidé du service public

Le coût complet de gestion des déchets représente l'ensemble des coûts de collecte, de transport, de traitement, de communication... et les frais de structure du syndicat.

**Le coût aidé est le coût complet duquel sont déduits :**

- Les ventes de matériaux, d'énergie, de compost
- Les aides diverses et soutiens des éco-organismes
- Autres recettes diverses

#### Coût aidé - Territoire «Collecte et traitement»

(96 243 hab. en 2021)

**Le coût aidé pour 2022 est de 15 918 782 € TTC, soit 165,4 € / habitant·e (160.43 en 2021).**

#### Coût aidé - Territoire «traitement ayant gardé la compétence collecte »

(27 042 hab. en 2022 regroupant les territoires de Ax les Thermes, Saverdun et Mirepoix)

**Le coût aidé pour 2022 est de 2 199 958 € TTC, soit 81,4 € / habitant·e (69.71 en 2021).**

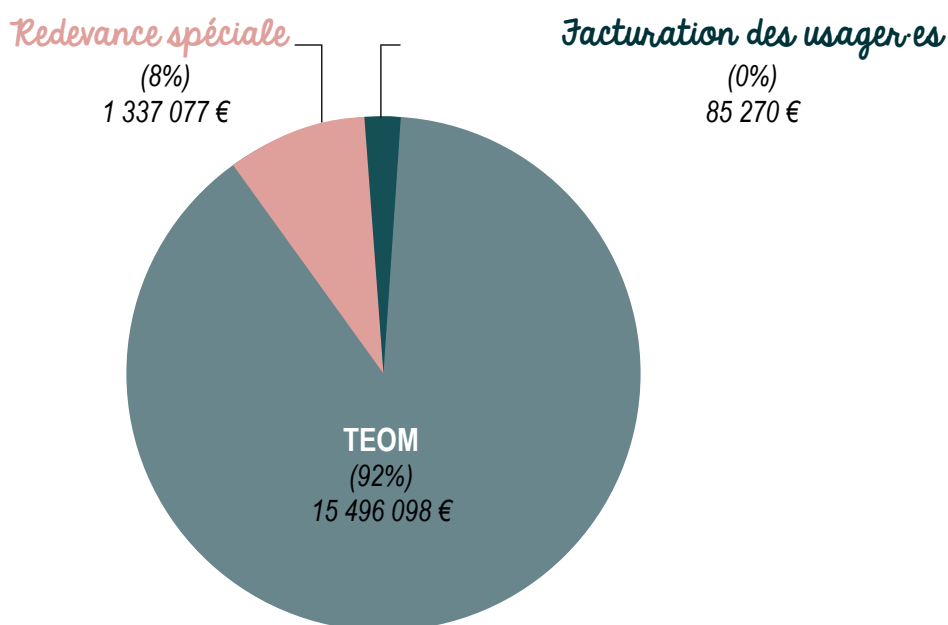
**Au global, le coût aidé en 2022 est de :**

**18 118 740 € TTC soit 147€ / habitant·e (en 2021, 17 298 519 € TTC soit 140.48 € / habitant·e).**

## 8.2 > Le financement du service public

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par la contribution des usagers·es, laquelle se décompose en :

- **La TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dont le montant est assis sur la valeur locative du logement. Il s'agit d'un impôt local qui apparait en parallèle de la taxe foncière
- **La redevance spéciale** réglée par les professionnel·les, ainsi que le paiement de leurs apports en déchèteries
- **La facturation des usager·es** qui comprend :
  - Vente de compost (53 300 €)
  - La location de bennes, quelques enlèvements d'encombrants
  - La vente des composteurs individuels (41 840 € en 2022)



En 2022, la part de TEOM représente 92% de la contribution des usager·es (Territoire «collecte et traitement»).

La contribution totale des usager·es a généré 16 918 445 € de recettes, soit 175.80 €/habitant·e (Territoire «collecte et traitement») et à l'échelle globale du syndicat 19 307 093 €, soit 156.60 €/habitant·e.

## 8.3 > Dépenses et recettes 2022

### 8.3.1 > Dépenses de fonctionnement 2022

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	CA 2022
Charges à caractère général (011)	9 196 633€	8 106 310€
Charges de personnel (012)	10 941 500€	10 628 958,48€
Autres charges de gestion courante (65)	309 686€	251 110,89€
Charges financières (66)	274 000€	154 199,51€
Charges exceptionnelles (67)	18 000€	7 123,29€
Dotations aux provisions (68)	15 000€	3 982€
Opér.d'ordre transf. et sections (amort.) (042)	2 500 000€	1 878 537,62€
Virement section inbestissement (023)	179 656,34€	
<b>TOTAL DÉPENSES FONCT.</b>	<b>23 434 475€</b>	<b>21 030 222€</b>

### Charges à caractère général

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de gestion : **8 106 310 €** et représente **42,3 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

- **2 604 621€ de contrats de prestations de services** en 2022 dont :

Tri et mise en balle des emballages : 1 386 575€, assurés par le centre de tri, (Scic du plantaurel)

Mise en filière du bois et déchets verts : 502 906€,

Traitement des lixiviats : 125 920€,

Indemnisation conventionnelle des communes de Manses et Mirepoix : 91 988€

Traitement des gravats :55 658€

- **Le montant de la TGAP payée est de 1 745 369€ en 2022** (contre 1 296 719€ en 2021).
- **1 138 472€ de carburant** (budget principal et annexe)
- **Marériel roulant : 322 744€**
- **Maintenance : 424 384€**
- **Électricité : 157 213€**

**Fourniture de petit équipement : 719 077€** (essentiellement pièces des Ateliers pour la réparation du parc de véhicules de collecte et de transport).

## Charges de personnel

Représentant 55,5 % des charges réelles de fonctionnement, elles constituent le premier poste de dépenses de cette section.

- **En 2022, ont eu lieu les recrutements suivants :**

- DTI : conseillères aux usagers : 2.33 ETP (titulaires et contractuels)

- DF : directrice financière et gestionnaire marchés/assurances (neutre, car remplacements départs)

- Réduction des déchets : chef de pôle, opérateur broyage et opérateur sensibilisation (1,5 ETP)

- DCS : Renforts ponctuels implantation bacs individuels

- SST : assistante de prévention (neutre, car remplacement départ en disponibilité)

L'impact de ces recrutements a été fortement minoré en raison de la difficulté, grandissante, de pourvoir les postes vacants (DGA, directeur traitement, etc.).

## Autres charges de gestion courante

- **Total 2022 : 251 111€**

- Indemnités des élus : 84 152€

- Droits d'utilisation d'informatique en nuage : 126 322€

- Subventions versées aux associations : 18 200€

- Indemnisation des associations de chasseurs à Manses : 4 347€

- Créances éteintes : 10 385€

Le chapitre 65 est en hausse de 115 331€, soit +85% par rapport à 2021 : intégration de l'informatique en nuage.

## Charges financières

- **Total 2022 : 154 200€**

La dette du SPECTOM est composée à présent de 97.6 % d'emprunts à taux fixe, les emprunts à taux variable ayant été progressivement remboursés.

## Charges exceptionnelles

- **Total 2022 : 7 123€** correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

## Amortissements

- **Opérations d'ordre budgétaires (amortissements et écritures cessions) : 1 878 538€** (+249 236 € soit +15%), correspondant à la hausse des investissements.

- **Dépenses réelles de fonctionnement** : 19 151 608 €

- **Dépenses totales de fonctionnement** : 21 030 222 €

## 8.3.2 > Recettes de fonctionnement 2022

Recettes de fonctionnement	BP 2022	CA 2022
Atténuation des charges (013)	250 000€	290 739,64€
Produits des services (70)	20 296 306€	21 185 878,01€
Impôts et taxes		
Dotations, subventions et participations (74)	158 250€	40 308,37€
Autres produits de gestion courante (75)	1 280 485€	1 477 358,75€
Excédent budget annexe (dont 7551)	565,11€	565,11€
Produits exceptionnels (77)	10 000€	116 244,91€
Reprises sur amortissements et provisions (78)	10 386€	10 385,30€
Opér.d'ordre transf.et section (dont régie) (042)	525 000€	327 303,38€
<b>TOTAL RECTTES FONCT.</b>	<b>22 530 427,11€</b>	<b>23 448 218,36€</b>

### Atténuation de charges

- **Total 2022 : 290 740€**

Il correspond essentiellement aux reversements de rémunérations liées aux mises à disposition de personnel, aux remboursements par les organismes sociaux ou assurances des indemnités journalières pour maladie ou accidents de travail.

**Augmentation : 13 % par rapport à 2021 (+33 084 €).**

### Produits des services, du domaine et ventes diverses

- **Ce chapitre de recettes de fonctionnement est le plus important : 21 185 878€**

**Contributions des adhérents : 17 943 815€** dont adhérents collecte et traitement 15 527 695€ et adhérents traitement 2 416 120€

**Revente de matériaux du tri des déchèteries : 1 312 464€.** A noter que ce poste est très fluctuant, après une baisse continue pendant 10 ans et une chute des recettes de 39,50% en 2021 par rapport à 2020, cette augmentation en 2022 revêt un caractère exceptionnel

**Vente d'électricité produite à Berbiac : 757 094€**

**Redevance spéciale payée par les entreprises : 1 130 663€**

**Mise à disposition de bacs pour déchets verts : 41 841€**

## Dotations, subventions et participations

- **Le montant encaissé sur ce chapitre s'élève à 40 308€.**

Il s'agit des remboursements de l'Etat pour les représentants syndicaux

## Autres produits de gestion courante

**Aides des éco organismes : 1 356 794€** - Eco emballages et Eco folio devenus CITEO, OCAD3E, Eco DDS, Eco Mobilier pour

**Excédent du Budget annexe : 565€.**

**Vente d'électricité produite à Berbiac : 757 094€**

**Loyer facturé à la SCIC du Plantaurel : 120 000€**

Ce chapitre comptabilise **1 477 359 en 2022** contre 1 368 039 € soit une hausse de 109 310 €.

Le loyer suite à la modernisation du Centre de tri est a été augmenté à 120 000 €.

## Produits exceptionnels

Ce chapitre regroupe les mandats annulés sur exercices antérieurs, les cessions et les produits exceptionnels divers tels que les remboursements des assurances.

En 2022, ce chapitre a enregistré 116 245 € de recettes. Parmi celles-ci, 59 583 € ont été reçus au titre de cessions d'immobilisations (matériels roulants vendus).

39 644 € ont été enregistré au titre de l'affaire Smectom / Valérian.

Les recettes d'ordre budgétaires correspondent aux travaux en régie, reprises de subventions transférables et écritures liées aux cessions et s'élèvent à 327 303 €.

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 23 448 218 € (+ 1 041 381 €) sont en hausse de 4,6 % par rapport à 2021.**

### 8.3.3 > Résultats de fonctionnement 2022

Dépenses de fonctionnement	21 030 221,89€
Recettes de fonctionnement	23 448 218,36€
Résultat brut de fonctionnement 2022	2 417 996,47€
Excédent reporté de 2021	904 048,23€
Excédent global de fonctionnement 2022	<b>3 322 044,70€</b>

### 8.3.4 > Dépenses d'investissement 2022

Dépenses d'investissement	BP 2022	CA 2022
Remboursement d'emprunts (16)	1 800 000€	155 098,61€
Immobilisations incorporelles (20)	206 717,60€	73 173€
Subvention d'équipement versée (204)		
Immobilisations corporelles (21)	4 623 318,25€	3 262 472,47€
Immobilisation en cours (23)	68 648,82€	7 431,96€
Participations et créances (26)	4 000€	4 000€
Varilhes 1 (170001)	4 606 492,07€	3 522 024,36€
Réfection des déchèteries (170003)	1 641 258,38€	1 315 743,98€
Réfection des quais de transfert (170004)	65 037,14€	65 037,14€
Installations de Berbiac (170005)	1 104 764,08€	126 498,58€
Opé.d'ordre transf.et sections (040)	525 000€	327 303,38€
Opérations patrimoniales (041)	300 000€	77 343,24€
<b>Total dépenses inv (réalisations de l'exercice)</b>	<b>14 945 236,34€</b>	<b>10 336 126,72€</b>

#### **Total des dépenses d'investissement : 10 336 127€**

- Remboursement de la dette : 1 555 099 €
- Dépenses d'équipements : 8 376 381 €
- Dépenses d'ordre budgétaires (travaux en régie, reprises de subventions reçues, réintégration des frais d'études et frais d'insertion) : 404 647€
- 

#### **Les 8 376 381 € de dépenses d'équipements réalisées en 2022 peuvent être présentées par compétence de la manière suivante, pour la majorité :**

- 3 522 K€ pour les travaux de modernisation du centre de tri
- 126 K€ de travaux sur le site de Berbiac
- 1 316 K€ de travaux sur les déchèteries
- 325 K€ de véhicules de collecte
- 1 671 K€ de matériel de pré collecte : bacs, PAV, bornes enterrées, composteurs



Les restes à réaliser 2022, c'est dire les dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31/12/2022, s'élèvent à 3 743 995 €, inscrits au BP 2023, correspondent, pour l'essentiel, à :

- 441 K€ pour les travaux du centre de tri
- 634 K€ de bacs individuels, bacs 660L, PAV 800 L et bornes OMR
- 1 265 K€ de véhicules (un camion 19T, une BOM et un camion grue)
- 228 K€ de travaux dans les déchèteries
- 280 K€ sur le site de Berbiac

Le taux de mandatement des dépenses d'équipement est de 68%. En intégrant les dépenses engagées au 31/12/2022, **le taux de réalisation est de 98.4% des crédits inscrits au BP 2022.**

### 8.3.5 > Recettes d'investissement 2022

Recettes d'investissement	BP 2022	CA 2022
Dotation FCTVA (10)	1 000 000€	1 241 034€
Dotations, fonds divers et réserves (1068)	2 660 109€	2 660 109€
Subvention d'invest.reçues (13)	2 027 186€	1 972 942
Emprunts et dettes assimilées (16)	3 121 569€	2 000 000€
Opér. d'ordre transf. et sections (040)	2 500 000€	1 878 538€
Opér. patrimoniales (041)	300 000€	77 343€
Virement de la section de fonctionnement (021)	179 656€	
<b>TOTAL recettes invest.</b>	<b>11 788 520€</b>	<b>9 829 965€</b>

### Dotations, subventions et participations

- Dotation (FCTVA) : 1 241 034€
- Dotation au compte 1068 liée à l'affectation du résultat 2021 : 2 660 109€

### Subventions d'investissement

- **En 2022, le Smectom a perçu : 1 972 942€**

Aides du conseil départemental de l'Ariège : 736 850€ (travaux du centre de tri de Berbiac, optimisation des déchèteries, compostage, BOM)

ADEME (Centre de tri) : :1 096 091€

CITEO : 140 000€

## Emprunts et dettes assimilées

- Emprunt mobilisé pour financer les dépenses d'investissement et les Restes à réaliser 2022 : 2 000 000€  
Cette somme correspond à l'emprunt de 3 000 000 € souscrit avec le Crédit Mutuel à un taux de 1,74% en 2022.
- Capital restant dû 31/12/2022 : 17 747 492€

## Chapitres d'ordre budgétaires 040 et 041

- **Chapitres 040 et 041 correspondent à des recettes d'ordre budgétaires : réel : 1 955 881 €**

Il s'agit des amortissements, des écritures de plus-values relatives aux cessions et d'écritures de remboursement d'avances forfaitaires.

- **Recettes totales d'investissement : 9 829 965€**

### 8.3.6 > Résultats d'investissement 2022

Dépenses d'investissement	10 336 126,72€
Recettes d'investissement	9 829 965,33€
Résultat brut d'investissement	-506 161,39€
Excédent reporté de 2021	3 156 716,12€
Résultat global d'investissement 2022	<b>2 650 554,73€</b>
Restes à réaliser dépenses	3 743 995,08€
Restes à réaliser recettes	
Résultat final d'investissement 2022	<b>-1 093 440,35€</b>

### 8.3.7 > Budget annexe - compte administratif 2022

Dépenses de fonctionnement budget annexe	Voté 2022	Réalisé 2022
Charges à caractère général (011)	260 000€	208 384€
Autres charges de gestion courante (65)	11 000€	
Charges exceptionnelles (67)	10 565€	1 942
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (68)	10 000€	3 070€
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>291 565€</b>	<b>213 395€</b>

Recette de fonctionnement budget annexe	Voté 2022	Réalisé 2022
Résultat d'exploitation reporté (002)	565€	565€
AVentes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	290 000€	206 537€
Autres produits de gestion courante (75)		1€
Produits exceptionnels (77)	1 000€	6 758€
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>291 565€</b>	<b>213 861€</b>

Le budget annexe est maintenu depuis 2010 pour les apports en déchèteries.

- Dépenses : 213 395€
- Recettes : 213 861€

### 8.3.8 > Résultat du budget annexe 2022

Dépenses de fonctionnement	213 395,43€
Recettes de fonctionnement	216 860,92€
Résultat brut de fonctionnement 2022	-99,62€
Excédent reporté de 2021	565,11€
<b>Résultat global de fonctionnement 2022</b>	<b>465,49€</b>

## 8.3.9> Liste des marchés publics conclus en 2022

(article R. 2196-1 du Code de la commande publique)

L'article R2196-1 du code de la commande publique relatif à la mise à disposition des données essentielles oblige les acheteurs à donner un accès libre, direct et complet aux données essentielles de leurs marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 40 000 euros hors taxes. Le Smectom du Plantaurel satisfait à cette obligation via son profil acheteur.

Toutefois, cet article indique que ces dispositions sont également applicables aux marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT. Dans ce cas, la satisfaction de l'obligation d'information peut se faire en publiant au cours du 1er trimestre la liste des marchés conclus l'année précédente.

Ainsi par souci de transparence de l'achat public et de complétude de l'information, le Smectom du Plantaurel publie la liste de l'ensemble des marchés publics, conclus l'année précédente.

Cette liste est établie en distinguant les marchés publics selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services. Au sein de chacune de ces catégories, les marchés publics sont regroupés en trois tranches, en fonction de leur montant :

- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée;
- marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

<b>Marchés publics</b>	<b>signés en 2022 +25 000 € HT et &lt; seuils européens</b>	<b>Signés en 2022 et &gt; seuils européens</b>	<b>Totaux</b>
Travaux	3	0	3
Fournitures	9	13	22
Services	8	2	10
<b>Totaux</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>35</b>

(hors marchés déclarés infructueux/sans suite)

## Marchés de travaux

<b>Marchés de 25 000 € à 89 999,99€ HT</b>				
Sans objet				
<b>Objet</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Attributaire(s)</b>	<b>Montant HT</b>	<b>CP</b>
TRAVAUX SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE BERBIAC - TRAVAUX DE GEOSYNTHETIQUES ET GEOMEMBRANES	20/09/2022	EGC GALOPIN	377 911,30 €	68200
TRAVAUX D'EXTENSION DU LOCAL DECHETS DANGEREUX POUR CREATION DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS DECHETERIE DE VDO LOT N°1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENTS-VRD-TRAITEMENT DES EAUX-ETANCHEITE	06/01/2022	COLAS FRANCE	123 866,00 €	09120
TRAVAUX D'EXTENSION DU LOCAL DECHETS DANGEREUX POUR CREATION DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS DECHETERIE DE VDO LOT N°2 : TRAVAUX DE MACONNERIE - GROS ŒUVRE	15/03/2022	RESPAUD SAS	46 337,07 €	09700
<b>Marchés supérieurs à 5 382 000€ HT</b>				
Sans objet				

## Marchés de fournitures

<b>Marchés - consultation de 90 000 € à 214 999,99€ HT</b>				
<b>Objet</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Attributaire(s)</b>	<b>Montant HT</b>	<b>CP</b>
FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE CHAUSSURES ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE LOT 1 : VETEMENTS DE TRAVAIL HAUTE VISIBILITE	13/07/2022	WURTH France	Minimum annuel : 5 000€ Maximum annuel : 40 000€	67158
FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE CHAUSSURES ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE LOT 2 : VETEMENTS DE TRAVAIL HORS HAUTE VISIBILITE	08/07/2022	PROTECT'HOMS	Minimum annuel : 1 000€ Maximum annuel : 8 000€	53203
FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE CHAUSSURES ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE LOT 3 : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	13/07/2022	WURTH France	Minimum annuel : 3 000€ Maximum annuel : 12 000€	67158
FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE CHAUSSURES ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE LOT 4 : CHAUSSURES DE SECURITE	08/07/2022	PROTECT'HOMS	Minimum annuel : 5 000€ Maximum annuel : 40 000€	53203
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF, 16T, ÉQUIPÉ D'UNE BENNE A ORDURES MÉNAGÈRES 12 M3 ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHASSIS CABINE	08/07/2022	MPVI SUD	110 960,00€	31120
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF, 16T, ÉQUIPÉ D'UNE BENNE A ORDURES MÉNAGÈRES 12 M3 ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 2 : FOURNITURE ET MONTAGE D'UNE GRUE DE LEVAGE ET D'UNE BENNE AVEC FILETAGE HYDRAULIQUE ET A BENNAGE ARRIERE	12/07/2022	CARROSERIE SERIGNAC	178 250 ,00 €	31075
<b>Marchés supérieurs à 215 000€ HT</b>				
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS AERIENS POUR LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRES LOT N°1 : FOURNITURE DE CONTENEURS AERIENS POUR LA COLLECTE SELECTIVE DU PAPIER, DES EMBALLAGES RECYCLABLES, DU VERRE ET DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	03/01/2022	UTPM	Min 15 000,00 € (/ 2 ans) Max 600 000,00 € (/ 2 ans)	02380

FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS AERIENS POUR LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE LOT N°2 : FOURNITURE DE CONTENEURS AERIENS PEDAGOGIQUES POUR LA COLLECTE DU VERRE, DESTINES AUX AIRES TOURISTIQUES ET AUX SALLES POLYVALENTES	03/01/2022	CONTENUR SL	Max 150 000,00 € (tous les 2 ans)	69009
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE LOT 1 : FOURNITURE DE CONTENEURS ENTERRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES, DES EMBALLAGES RECYCLABLES LEGERS, DU VERRE ET DU PAPIER	28/11/2022	ASTECH	Min 10 000,00 € (/ 2 ans) Max 1 200 000,00 € (/ 2 ans)	68190
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE LOT 2 : FOURNITURE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES, DES EMBALLAGES RECYCLABLES LEGERS, DU VERRE ET DU PAPIER	28/11/2022	ASTECH	Max 1 200 000,00 € (/ 2 ans)	68190
FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	08/06/2022	ESE France	Min 15 000,00 € (/ 2 ans) Max 1 900 000,00 € (/ 2 ans)	71530
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF, 16T, ÉQUIPÉ D'UNE BENNE A ORDURES MÉNAGÈRES 12 M3 ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHASSIS CABINE	14/06/2022	MPVI SUD	84 850,00 € Procédure en AOO	31120
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF, 16T, ÉQUIPÉ D'UNE BENNE A ORDURES MÉNAGÈRES 12 M3 ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 2 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES EQUIPEE D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES	14/06/2022	SEMAT	89 700,00 € Procédure en AOO	17000
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF 12T EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURE MENAGERE ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHASSIS CABINE	08/06/2022	MPVI SUD	83 200,00 € Procédure en AOO	31120
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF 12T EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURE MENAGERE ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 2 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES EQUIPEE D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES	08/06/2022	FAUN ENVIRONNEMENT SAS	94 500,00€ Procédure en AOO	07500



FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE CHARGEUSE NEUVE ARTICULEE SUR PNEUS	09/06/2022	MACH 10	158 580,00 € Procédure en AOO	31150
FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN COMPACTEUR A DECHETS NEUF	13/06/2022	VECTOR EQUIPEMENT	423 104,00€	47360
FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME EMBARQUE DE LECTEURS DE PUCES ET DE GEOLOCALISATION, PERMETTANT L'EXPLOITATION DES DONNEES RELEVÉES DES CAMIONS DE COLLECTES DU SYNDICAT LOT 1 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE LECTEUR DE PUCES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES	26/04/2022	SIMPLICITI	Minimum pour 4 ans : 150 000,00€ Maximum pour 4 ans : 400 000,00€	34130
FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME EMBARQUE DE LECTEURS DE PUCES ET DE GEOLOCALISATION, PERMETTANT L'EXPLOITATION DES DONNEES RELEVÉES DES CAMIONS DE COLLECTES DU SYNDICAT LOT 2 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE GEOLOCALISATION ET PRESTATIONS ASSOCIÉES	26/04/2022	ESE France	Min 15 000,00 € (/ 2 ans) Max 1 900 000,00 € (/ 2 ans)	71530

## Marchés de services

<b>Marchés de 25 000 € à 89 999,99€ HT</b>				
<b>Objet</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Attributaire(s)</b>	<b>Montant HT</b>	<b>CP</b>
LOCATION BATIMENTS MODULAIRES	29/11/2022	ALGECO	79 969,20 €	33650
TRAITEMENT DES DECHETS INERTES ISSUS DES DECHETERIES DU SMECTOM DU PLANTAUREL	20/10/2022	CMGO	Minimum : 2 000,00 € Maximum : 39 000 ,00€	09700
LAVAGE COLONNES ENTERREES ET AERIENNES	11/02/2022	SP ENVIRONNEMENT	29 477,00 €	56380
LOCATION BÂTIMENTS MODULAIRES ADMINISTRATIFS, TI et SANITAIRES	14/06/2022	COUGNAUD	30 133,44 €	85035
LOCATION POLYBENNE	30/09/2022	SERVILOC	34 620,00€	31150
DIAGNOSTIC D'IDENTIFICATION DES BESOINS EN ORGANISATION ET MOYENS HUMAINS ET MATERIELS DE L'ATELIER MECANIQUE	11/10/2022	APAVE	27 750,00 €	69130
ACCES INTERNET FIBRE OPTIQUE -REPLACEMENT ABONNEMENT ACTUEL	19/12/2022	INEONET	28 800,00€	09120
<b>Marchés supérieurs à 215 000€ HT</b>				
PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCE-RISQUES STATUTAIRES	27/12/2022	Groupement SOFAXIS/ SHAM VIE/MIC	Montant annuel : 180 638, 53 € Marché pour 6 ans fermes	18110
MAINTENANCE ANNUELLE PREVENTIVE ET CURATIVE DE LA CENTRALE DE VALORISATION (MOTEUR+COGEVAP)	19/12/2022	SAS GRS VALTECH	Minimum pour 3 ans : 900 000€ Maximum pour 3 ans: 1 700 000€	69780

# Chapitre 9 / Structure du coût

## 9.1 > Nature des charges

### Charges du SPPGDMA (Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés)

Périmètre collecte et traitement – 96 243 hab.\* (tous types de déchets confondus)

\*comprend Gaudiès et Tremoulet dont la compétence collecte n'a pas été transférée.

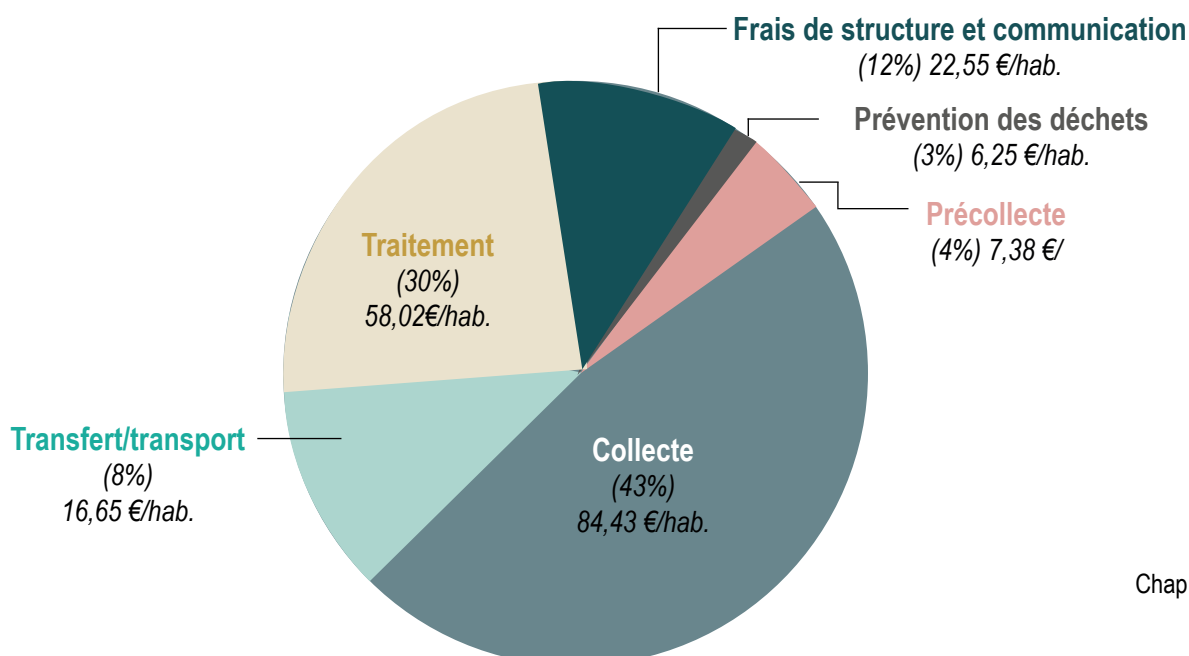
	2020	2021	2022	Progression 2020/2021	Progression 2021/2022
Frais de structure et communication	2 096 396 €	2 141 200 €	2 170 747 €	2,1%	1,4%
Prévention des déchets	249 907 €	480 214€	599 548 €	92,2%	24,9%
Précollecte	691 082 €	707 093 €	709 980 €	2,3%	0,4%
Collecte	7 350 623 €	7 888 964 €	8 125 727 €	7,3%	3%
Transfert/Transport	1 383 824 €	1 594 033 €	1 602 591 €	15,2%	0,5%
Traitement	4 535 289 €	5 330 132 €	5 584 464 €	17,5%	4,8%
TOTAL DES CHARGES	16 307 121 €	18 141 636 €	18 793 058 €	11,2%	3,6%

Le coût complet HT des charges techniques et fonctionnelles du syndicat est de **18 793 058 € HT (19 419 472€ TTC) en 2022**, soit en moyenne 195.27 € ht /habitant desservi.

Le coût complet HT est supérieur à celui de 2021 de + 6.4 €/hab.

La hausse est principalement **due pour moitié aux coûts de collecte et pour moitié aux coûts traitement.**

### Postes de charges du SPPGDMA en 2022



Comme chaque année, le coût de collecte est le poste de charges le plus important – **84.40 €/hab. en 2022** - (collectes porte-à-porte, et points d'apport volontaire, collecte des encombrants, déchèteries).

	2021	2022	Progression 2021/2022
Frais de structure et communication	22,29€/hab.	22,55€/hab	0,26€/hab.
Prévention des déchets	5€/hab.	6,23€/hab.	1,23€/hab.
Précollecte	7,36€/hab.	7,38€/hab.	0,02€/hab.
Collecte	82,12€/hab.	84,43€/hab.	2,30€/hab.
Transfert/Transport	16,59€/hab.	16,65€/hab.	0,06€/hab.
Traitement	55,49€/hab	58,02€/hab	2,54€/hab.
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>188,86€/hab.</b>	<b>195,27€/hab.</b>	<b>6,41€/hab.</b>

Le coût de traitement à l'habitant (58 € tous flux de déchets confondus) est bien supérieur à celui de 2021(47.20 €/hab.) et celui de 2019 (48.40 €/hab.). La raison principale est la prise en compte des amortissements du nouveau centre de tri des emballages.

## 9.2 > Nature des produits

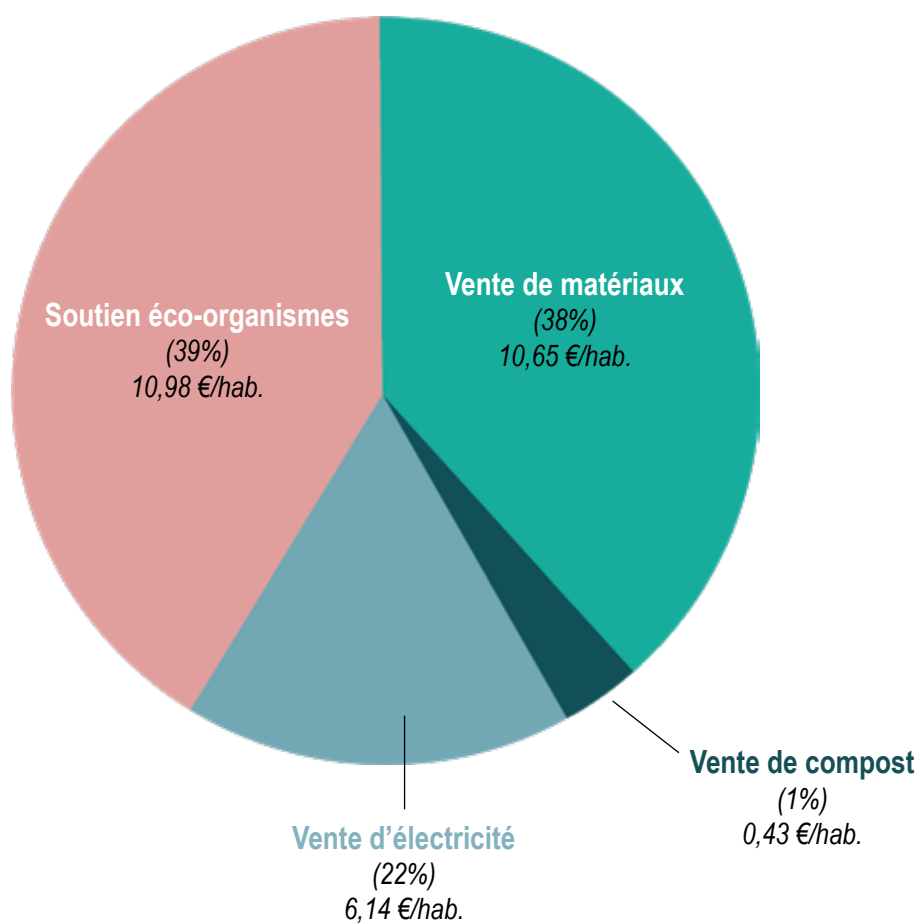
### Postes de produits perçus (Tous types de déchets)

Territoire «traitement» 123 285 hab.

	2020	2021	2022	Progression 2020/2021	Progression 2021/2022
Vente de matériaux	426 122 €	958 692 €	1 312 464 €	125%	36,9%
Vente de compost	27 279 €	19 372 €	53 300 €	-29%	175,1%
Vente d'électricité	839 708 €	790 924 €	757 094 €	-5,8	-4,3%
Soutien des éco-organismes	1 375 100 €	1 286 065 €	1 353 793 €	-6,5%	5,3%
Autres produits	90 099 €	120 155 €	160 800 €	33,4%	33,8%
Reprise subventions investissement	284 095 €	433 638 €	327 303 €	52,6%	-24,5%
Subventions de fonctionnement	0 €	0 €	0 €		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 042 403 €</b>	<b>3 608 845 €</b>	<b>3 964 755 €</b>	<b>18,6%</b>	<b>9,9%</b>

- Les territoires « traitement » perçoivent directement les aides de l'éco-organisme CITEO et vendent directement les matériaux d'emballage et de papier. Ces recettes ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.
- **3 964 755 € de produits perçus en 2022**, soit une augmentation de 9,9 % par rapport à 2021 attribuée notamment à la reprise des cours des matériaux donc des prix de reprise.

## Répartition des produits en 2022



## Vente de matériaux issus des collectes sélectives

		2020	2021	2022
Perçue au titre du territoire «collecte et traitement»	Verre	105 619 €	59 879 €	141 024 €
	Papier	37 504 €	267 591 €	253 854 €
	Emballages recyclables	103 109 €	162 158 €	439 970 €
Perçue au titre du territoire global du Smectom	Carton	56 771 €	236 894 €	282 739€
	Bois	43 388 €	19 885 €	38 790 €
	Ferraille et batteries	79 732 €	209 034 €	156 087 €
	<b>TOTAL</b>	<b>426 122 €</b>	<b>955 441 €</b>	<b>1 312 464 €</b>

Remarque : en 2021, seulement 3 trimestres de matériaux issus des emballages et du verre ont été facturés d'où le report en 2022.

## Détails des matériaux issus des collectes sélectives

	Tonnes vendues			Prix moyen/tonne		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Verre	3 398 t	2 583 t	4 776 t	31 €	23 €	30 €
Papier	2 205 t	2 346 t	1 779 t	17 €	114 €	143 €
Emballages recyclables	2 462 t	1 572 t	2 017 t	42€	103 €	218 €
Carton	1 279 t	1 604 t	1 674 t	44€	148 €	169 €
Bois	1 336 t	1 634 t	1 302 t	32 €	12 €	30 €
Ferraille et batteries	1 583 t	1 793 t	1 742 t	50 €	117 €	90 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 263 t</b>	<b>11 533 t</b>	<b>13 291 t</b>	<b>34,7 €</b>	<b>82,8 €</b>	<b>98,7 €</b>

Pour les emballages recyclables (bouteilles plastique, cartons et briques, emballages métalliques), l'augmentation de l'enveloppe de vente est due à une progression des tonnes mais aussi au prix de reprise des flacons plastique. Le carton et l'acier ont un prix de reprise moyen sur l'année 2022, inférieur à celui de 2021.

- **Flacons plastique** : 242 €/t en 2019 – 139 €/t en 2020 - 287 €/t en 2021 – 562 €/t en 2022
- **Cartons** : 34 €/t en 2019 – 18 €/t en 2020 (84 €/t en 2018 !) - 127 €/t en 2021 – 73 €/t en 2022
- **Emballages acier** : 95 €/t en 2019 – 75 €/t en 2020 - 240 €/t en 2021- 114 €/t en 2022

## Soutiens de éco-organismes

La recette s'élève à 1 353 793 €, soit en moyenne **136 €/tonne traitée** et se décompose comme suit :

Eco-Organisme	Déchets concernés	2021			2022		
		Montant soutien	Tonnes traitées	Soutien moyen/T	Montant soutien	Tonnes traitées	Soutien moyen/T
CITEO	Emballages recyclables	888 339 €	3 045 t	292 € / t	1 075 938 €	3 110 t	346 €
CITEO	Papier	97 626 €	2 125 t	46 € / t	85 367 €	1 765 t	48 €
CITEO	AAP 2019 verre	13 921 €					
CITEO	AAP 2021 ECT				7 076 €		
ECO-MOBILIER	Meubles et matelas	88 587 €	3 438 t	26 € / t	98 645 €	3 428 t	29 €
OCAD3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques	93 871 €	1 615 t	58 € / t	86 767 €	1 466 t	59 €
ECODDS	Déchets toxiques	15 684 €	223 t	70 € / t	0 €	195 t	0 €
		<b>1 198 028 €</b>	<b>10 446 t</b>		<b>1 353 793 €</b>	<b>9 964 t</b>	
			<b>115 € / t</b>			<b>136 € / t</b>	

*recette moyenne tous flux*

*recette moyenne tous flux*

*NB : Seuls les soutiens de CITEO sont calculés et perçus à l'échelle du périmètre « collecte et traitement » du syndicat (96 243 hab.).*

Le soutien global des éco-organismes affiche une hausse de 13% par rapport à 2021 (baisse de 12.8% entre 2020 et 2021).

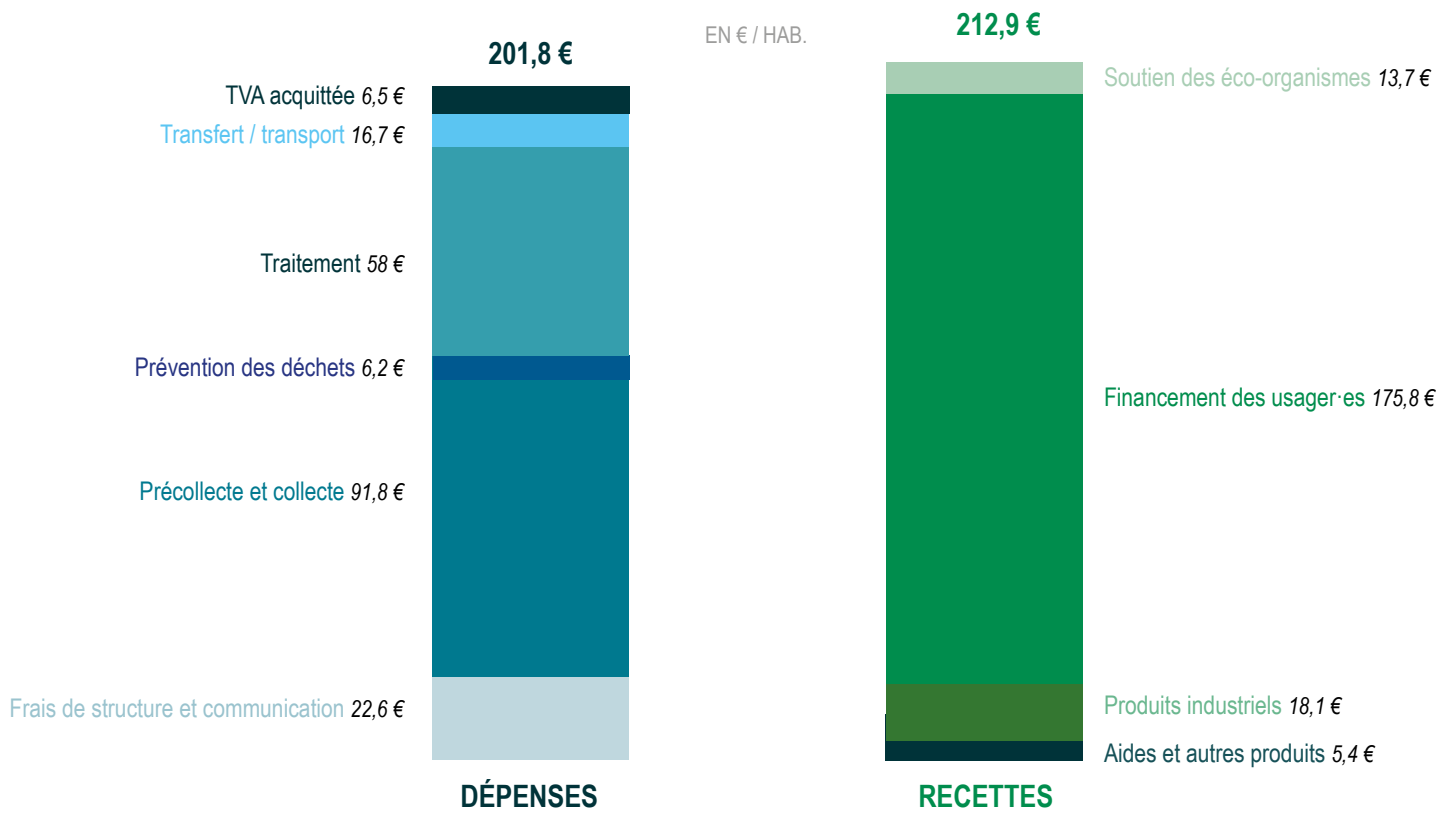
Depuis 2018, le montant perçu de CITEO pour les tonnes annuelles d'emballages est de 836 038 €, grâce à un soutien de transition. Malgré la mise en place de l'extension des consignes de tri depuis fin 2021, le tonnage 2022 soutenu est quasi équivalent à celui de 2021 à cause de l'arrêt du centre de tri pendant 4 mois (et du stockage des collectes). Toutefois, CITEO a versé des acomptes supérieurs à ceux de 2021 et le liquidatif des tonnes triées de 2022 fera apparaître en 2023 une augmentation du soutien due principalement à la prise en charge de tonnes de cartons supplémentaires (part du carton brun des ménages en déchèteries).



# 9.3 > Répartition des charges, des produits et du financement en €/hab.

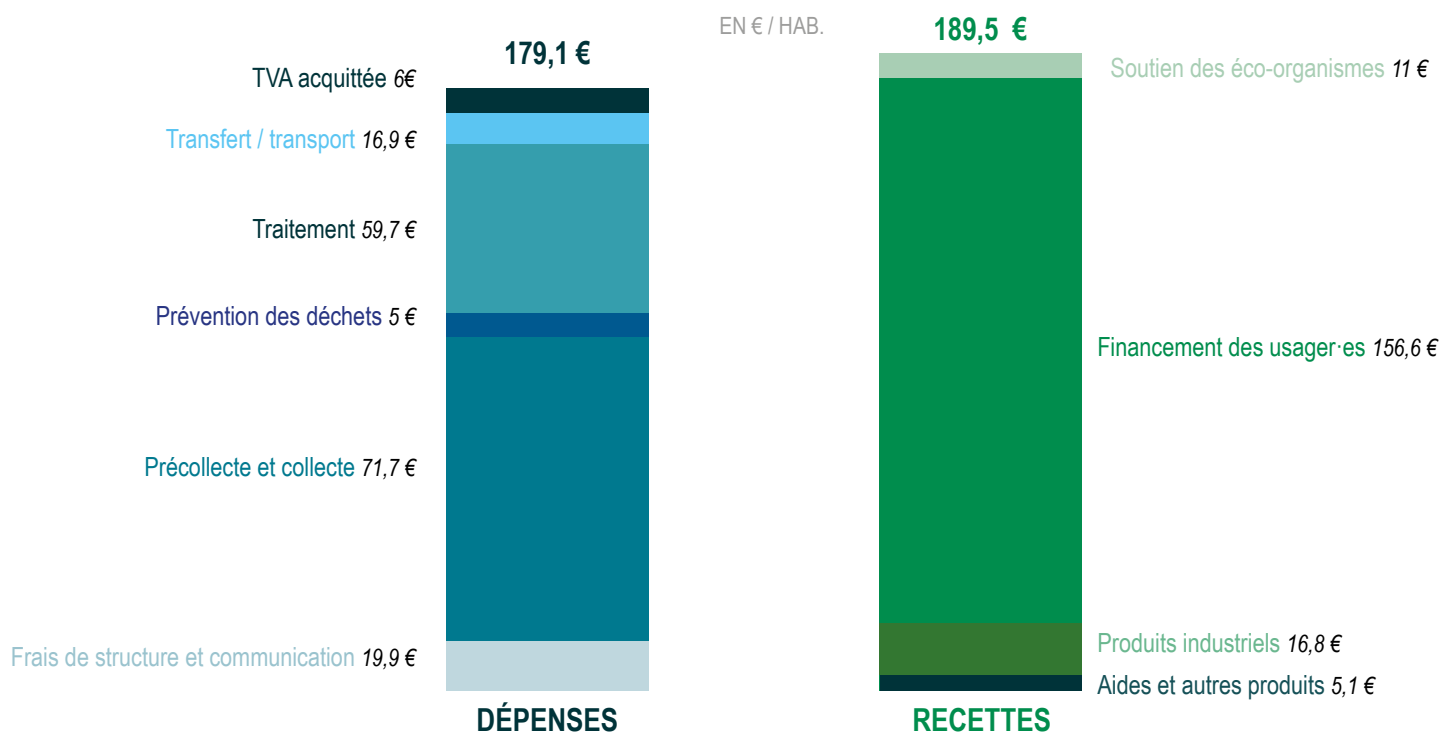
## Comparaison du coût complet et des produits 2022

Territoire «collecte et traitement» - 96 243 hab. en 2022



## Comparaison du coût complet et des produits 2022

Territoire traitement - 123 285 hab.



# Chapitre 10 / Coût des différents flux de déchets

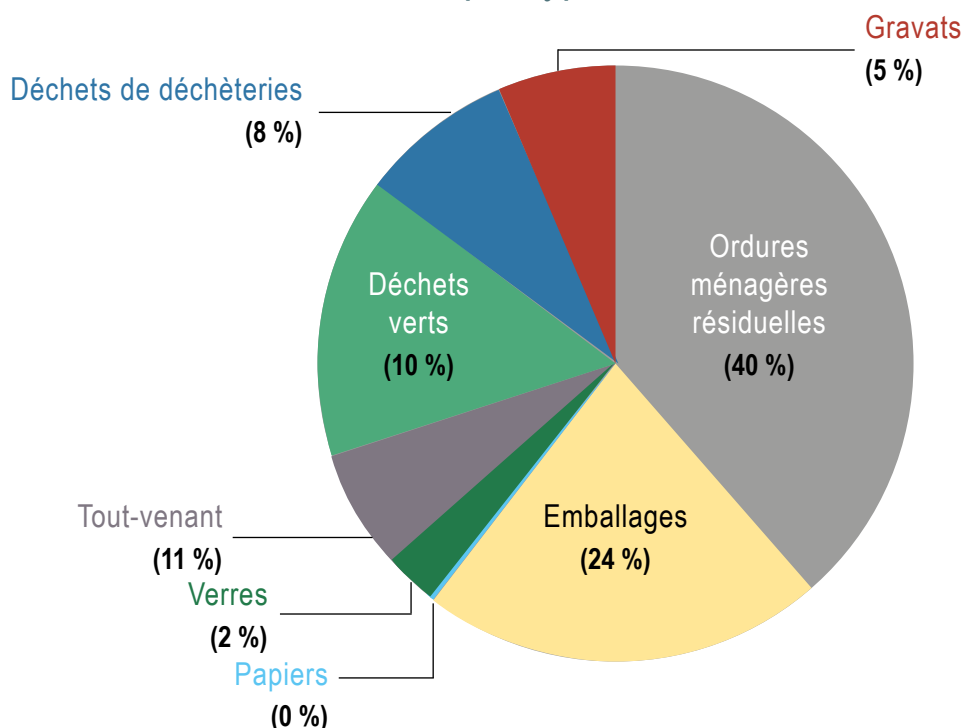
## 10.1 > Part relative des flux dans le coût du service public

### Coût aidé par type de déchets en € / tonne

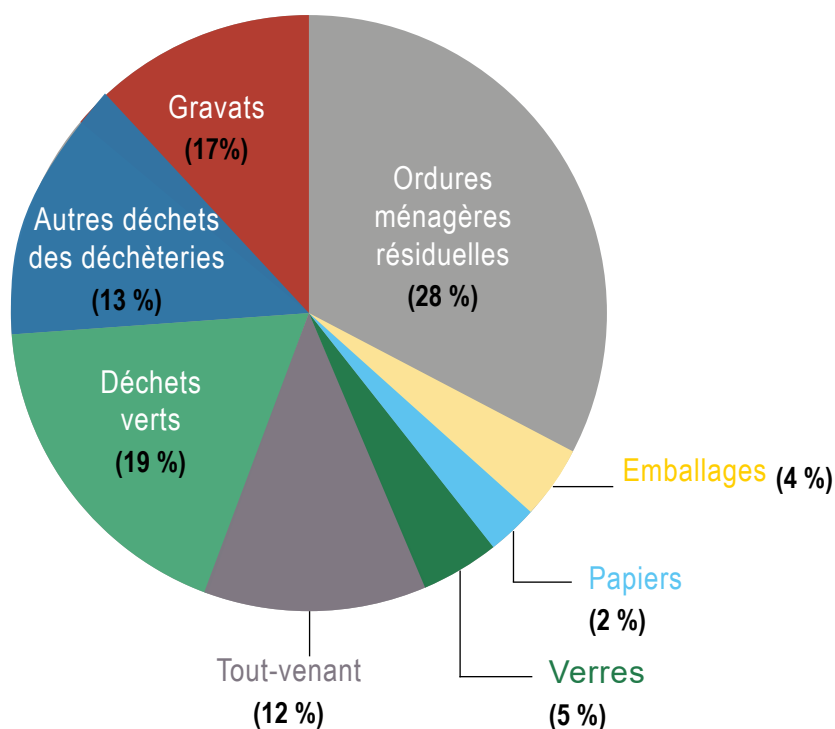
Territoire «collecte et traitement» 96 243

	Coût aidé TTC	Tonnes collectées et traitées	en € TTC / Tonne
OMR	6 444 766 €	20 293 t	318 €
Emballages recyclables	3 875 496 €	2 948 t	1 314 €
Papiers	-55 465 €	1 654 t	-34 €
Verres	369 230 €	3 597 t	103 €
Tout venant	1 718 134 €	9 102 t	189 €
Déchets verts	1 518 522 €	13 572 t	112 €
Autres déchets des déchèteries	1 207 258 €	9 697 t	124 €
Gravats	840 842 €	12 157 t	69 €
<b>TOTAUX</b>	<b>15 918 782 €</b>	<b>73 021 t</b>	<b>218 €</b>

### Part relative du coût aidé par type de déchets en 2022



## Répartition des tonnages en 2022



Les OMR qui représentent 28% des tonnages en 2022, ont généré 41% des dépenses (en 2021 : 30% des tonnages, 40% des dépenses).

Les déchets végétaux représentent 19% des tonnages et génèrent 9% des dépenses, (20% en 2021 et 13% des dépenses), coût encore important pour la collectivité alors qu'une part importante des végétaux peut rester dans les jardins des usagers. Toutefois un coût aidé en baisse entre 2022 et 2021 de 33% dû à la suppression de la collecte grappin des gros volumes (juin 2021) et du service porte à porte (décembre 2021), mais également à la baisse de tonnage de 1 930 tonnes soit moins 12%.

Le poste le plus onéreux est celui des emballages recyclables qui représentent 4% des quantités de déchets mais ont généré 24% des dépenses.

Comparativement aux emballages en verre et aux papiers qui représentent respectivement 5% et 2% des tonnages pour des coûts aidés de 2% et de moins 0.35% (plus de recettes que de dépenses).

Le tout-venant représente 12% des tonnages et 11% des coûts ; une part de ces déchets, moyennant un tri à la

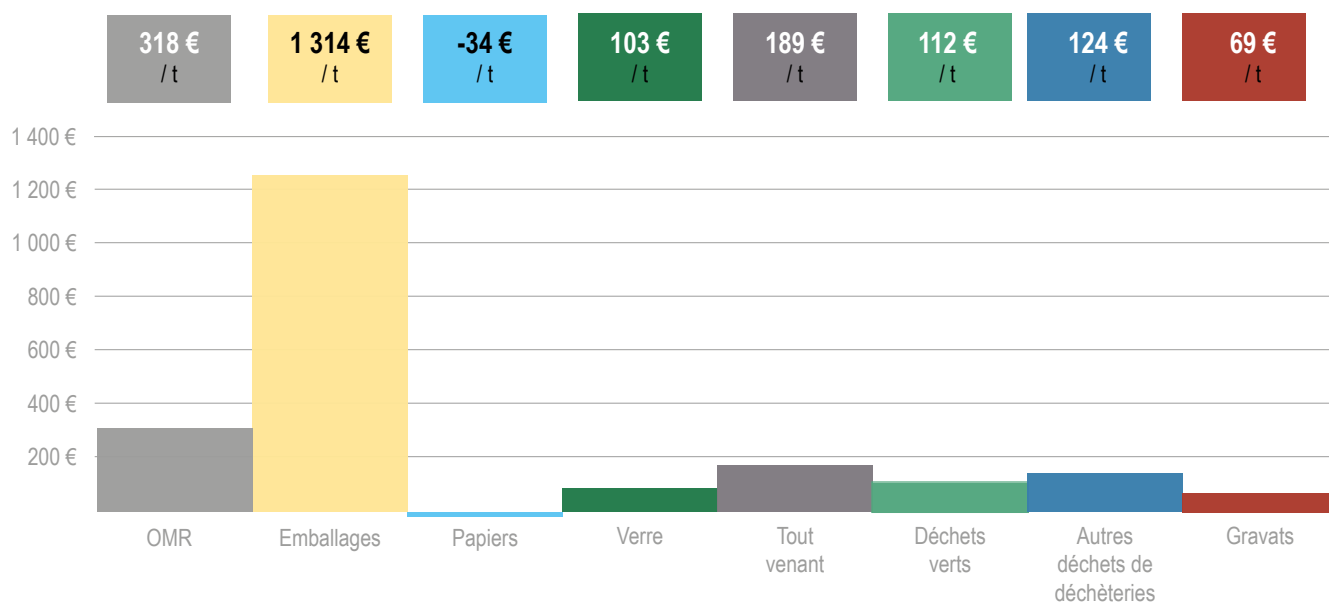
## 10.2 > Les coûts des différents flux ramenés à la tonne

Le coût moyen aidé TTC tous déchets confondus est de 218 € la tonne en 2022 (198.6 € la tonne en 2021) depuis la collecte jusqu'au traitement final

(Périmètre collecte et traitement – 96 243 hab.)

### Coût aidé TTC 2022 par flux de déchets

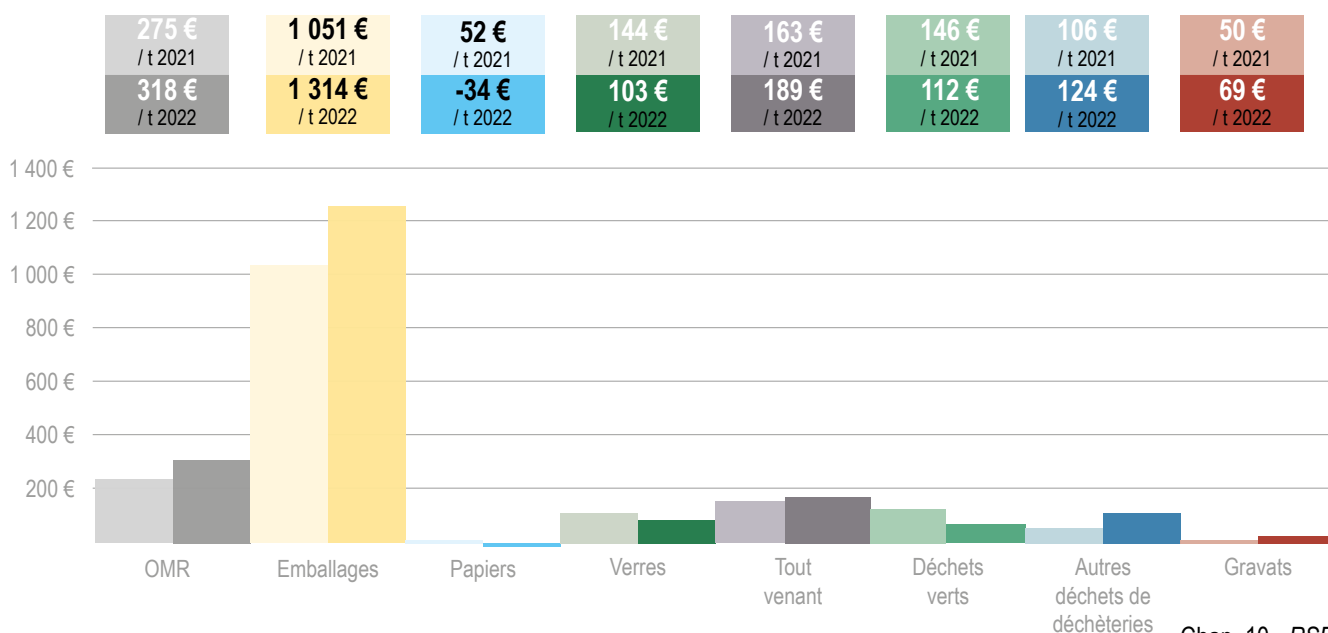
A la tonne



Pour les emballages recyclables, le coût résiduel à la tonne de plus de 1 300 € met en évidence les dépenses de collecte et de traitement d'un flux de déchets particulièrement léger et nécessitant des opérations de tri pour permettre le recyclage des différents matériaux composant les emballages (32.3 kg/ habitant en 2022 - refus compris).

Depuis 2021, les amortissements de la modernisation du centre de tri sont pris en compte, et notamment en 2022.

### Comparaison coûts 2021 et 2022 par flux en €/tonne



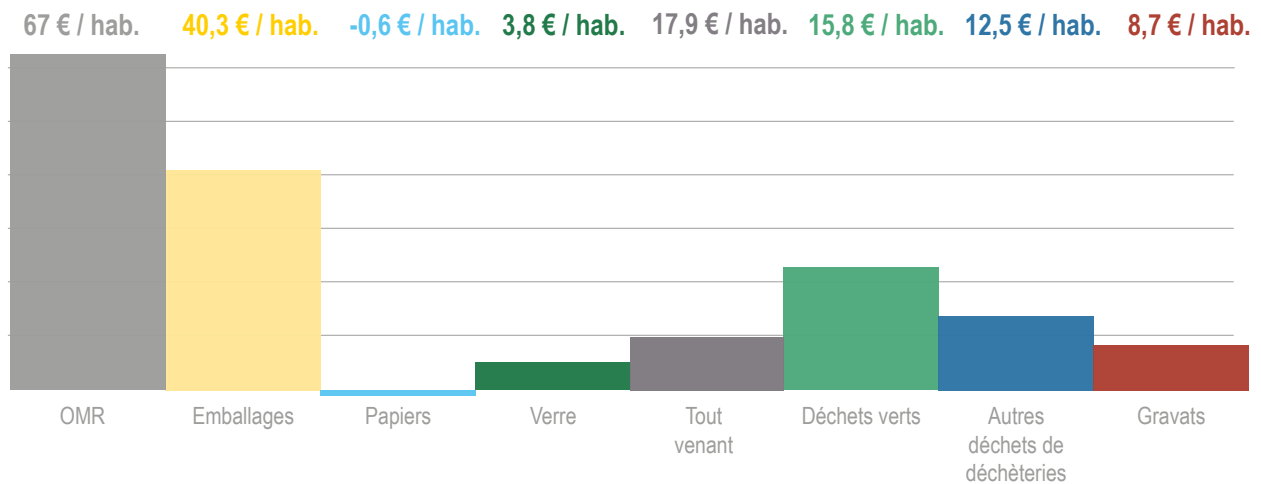
Le coût des déchets végétaux est passé de 146 €/tonne à 112 €/tonne (suppression de services de collecte).

Si l'on rajoute les autres déchets des déchèteries, le tout-venant et les gravats (lesquels sont collectés en déchèteries), le coût moyen est de 119 €/tonne pour 322 kg/habitant (en 2021 : 102 €/tonne pour 327 kg/habitant).

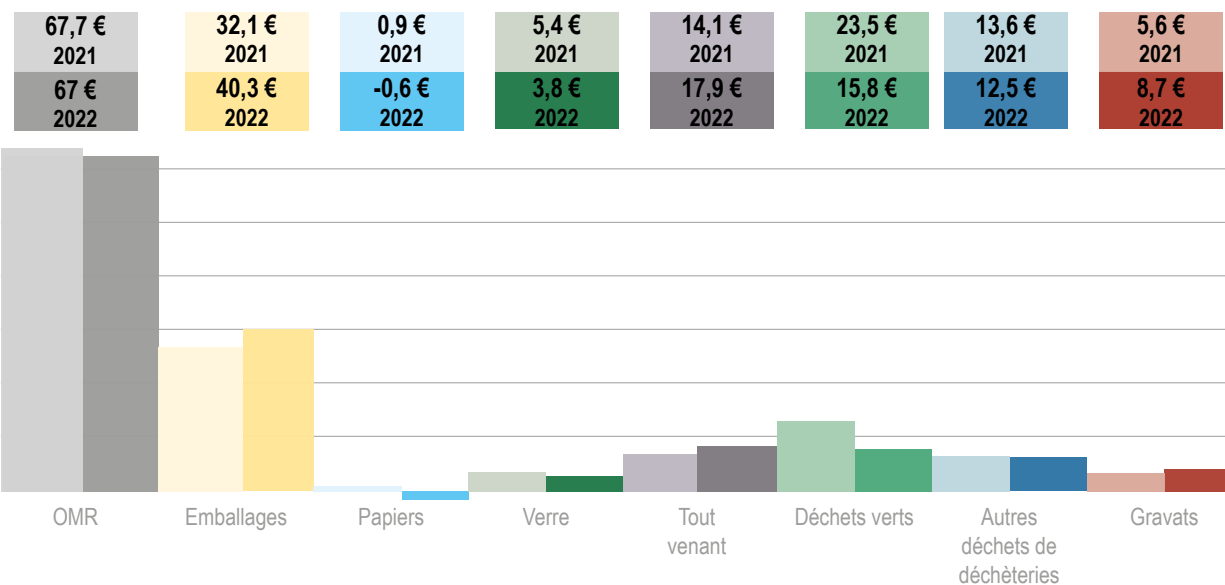
## 10.3 > Les coûts des différents flux ramenés à l'habitant

Périmètre « collecte et traitement » - 96 243 hab.

### Coût aidé TTC 2022



### Comparaison coût 2021 et 2022 en €/hab.



# 10.4 > Couverture des charges par les produits, par flux

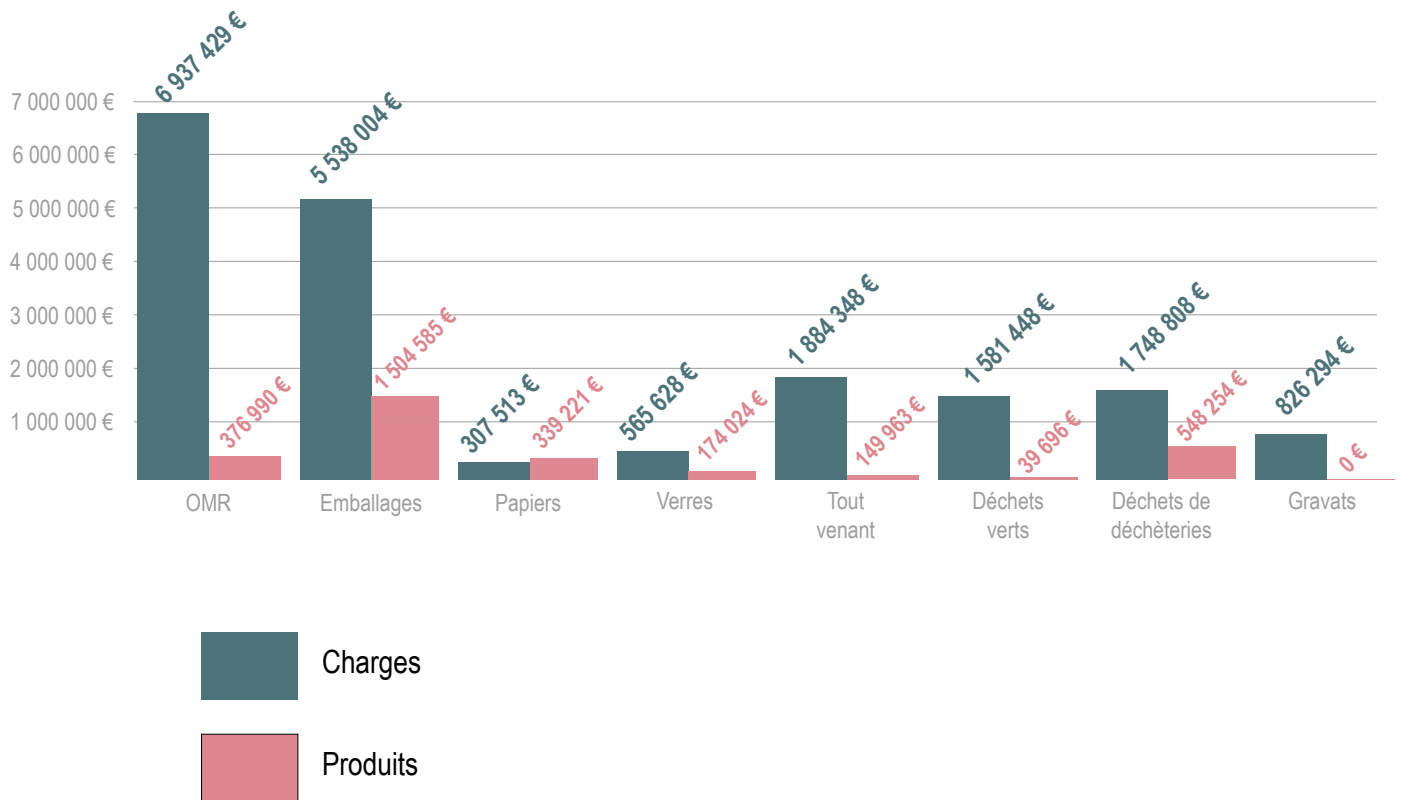
## Produits industriels et soutiens des éco-organismes en 2022

Par flux de déchets - territoire « collecte et traitement » - 96 243 hab.

Déchets collectés porte à porte ou grappin		2022	
Déchets concernés	Type de recette	Montant	Tonnes
OMR	Vente électricité issue de la production de biogaz	376 990 €	20 293
Emballages recyclables	Eco-organisme CITEO	1 050 014 €	2 948
	Vente électricité (refus)	14 601 €	
	Vente matériaux	439 970 €	
Papiers	Eco-organisme CITEO	85 367 €	1 654
	Vente papiers	253 854 €	
Verres	Eco-organisme CITEO	33 000 €	3 597
	Vente verres	141 024 €	
Déchets des déchèteries		2022	
Tout-venant	Vente électricité issue de la production de biogaz	149 963 €	9 102
DEA : mobilier (meubles et matelas)	Eco-organisme Eco-Mobilier	98 645 €	3 428
D3E : déchets d'équipements électrique et électroniques	Eco-organisme OCAD3E	86 767 €	1 466
Cartons	Vente des cartons	210 931 €	1 192
Déchets toxiques	Eco-organisme EcoDDS	0 €	195
	Vente huile alimentaire	0 €	
Déchets verts	Vente de compost	39 696 €	13 572
Bois	Vente bois palette	30 818 €	5 112
Ferraille	Vente ferraille et batteries	121 093 €	1 351

# Coût net TTC 2022 par flux de déchets et recette correspondante 2022

Par flux de déchets - territoire « collecte et traitement » - 96 243 hab.





# Chapitre 11 / Evolution des coûts

## 11.1 > Evolution des coûts tous flux confondus par habitant

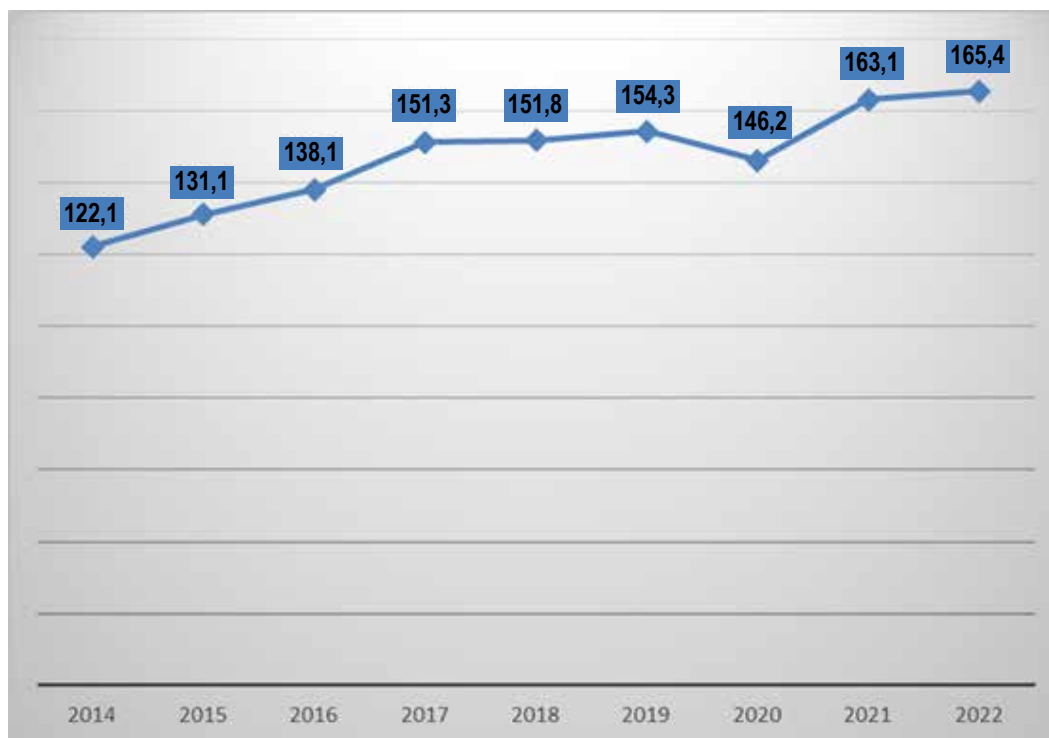
Le coût complet de gestion des déchets représente l'ensemble des coûts de collecte, de transport, de traitement, de communication... et les frais de structure du syndicat.

Comme vu au chapitre 8, le coût aidé est le coût complet duquel sont déduits :

- Les ventes de matériaux, d'énergie, de compost
- Les aides diverses et soutiens des éco-organismes
- Autres recettes diverses

### Coûts aidés tous flux par habitant·e

Territoire « collecte et traitement » 96 243 hab. - en € ttc par habitant



Entre 2019 et 2021, le coût aidé ttc/habitant augmente de 9 €, notamment sur la compétence traitement (premiers amortissements des travaux du centre de tri). Le coût 2022 reste maîtrisé et augmente de 2,3 €/habitant.

Les 146,2 €/habitant·e en 2020 le coût aidé ttc/habitant·e ne représentaient pas la réalité des services aux usagers (crise sanitaire et suspension de certaines collectes).

## 11.2 > Evolution des coûts à la tonne et par flux

### Evolution du coût aidé par flux de 2018 à 2022

Territoire « collecte et traitement » 96 243 - TTC en € par tonne

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>OMR</b>	223 €	242 €	237 €	275 €	317 €
<b>Emballages recyclables</b>	988 €	1 265 €	1 076 €	1 051 €	1 276 €
<b>Papiers</b>	93 €	120 €	39 €	52 €	-33 €
<b>Verres</b>	81 €	67 €	80 €	144 €	103 €
<b>Tout-venant</b>	127 €	<i>avec déchets déchèteries</i>	73 €	163 €	189 €
<b>Déchets verts</b>	155 €	167 €	131 €	146 €	111 €
<b>Déchets des déchèteries</b>	136 €	241 €	92 €	106 €	125 €
<b>Coût moyen hors gravats</b>	<b>206 €</b>	<b>230 €</b>	<b>194 €</b>	<b>222 €</b>	<b>246 €</b>
<b>Gravats</b>	93 €	<i>Non comptabilisés*</i>	91 €	50 €	69 €
<b>Coût moyen avec gravats</b>	<b>191 €</b>		<b>182 €</b>	<b>199 €</b>	<b>216 €</b>

\*Dans la méthodologie ADEME d'analyse des coûts (Compta-Coût), il n'est pas demandé de différencier les flux de déchèteries et les gravats, d'où leur non prise en compte en 2019.

### Évolution de la production de déchets par habitant·e

Territoire « collecte et traitement » 96 243 hab. - en kg par habitant·e / Population municipale (données INSEE)

Habitant·es	95 957	96 291	96 165	96 061	96 243
<b>Kilos</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>OMR</b>	262	245	246	246	211
<b>Emballages recyclables</b>	30	32	33	31	31
<b>Papiers</b>	21	20	18	18	17
<b>Verres</b>	31	34	35	38	37
<b>Tout-venant</b>	96	<i>Avec déchets déchèteries</i>	88	87	95
<b>Déchets verts</b>	146	141	175	161	141
<b>Déchets des déchèteries</b>	98	198	113	129	101
<b>Totaux hors gravats</b>	<b>684</b>	<b>670</b>	<b>708</b>	<b>709</b>	<b>632</b>
<b>Gravats</b>	109	<i>Non comptabilisés</i>	96	112	126
<b>Total avec gravats</b>	<b>794</b>		<b>804</b>	<b>821</b>	<b>759</b>

## 11.3 > Evolution des coûts par habitant·e et par flux

### Evolution du coût aidé par flux de 2018 à 2022

Territoire « collecte et traitement » 96 243 hab. -TTC - en € par habitant·e

Habitant·es	95 957	96 291	96 165	96 061	96 243
Coût aidé ttc	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	58 €	59 €	58 €	68 €	67 €
Emballages recyclables	30 €	40 €	36 €	32 €	39 €
Papiers	2 €	2 €	1 €	1 €	- 1 €
Verres	3 €	2 €	3 €	5 €	4 €
Tout-venant	12 €	<i>Avec déchets déchèteries</i>	6 €	14 €	18 €
Déchets verts	23 €	24 €	23 €	24 €	16 €
Déchets des déchèteries	13 €	26 €	10 €	14 €	13 €
Totaux hors gravats	141 €	154 €	138 €	157 €	155 €
Gravats	10 €	<i>Non comptabilisés</i>	9 €	6 €	9 €
Total avec gravats	151 €		146 €	163 €	164 €

# Rapport SPPGD 2022

